

## DE 1599 À 1790.

### LES EXERCICES PUBLICS AU COLLÈGE DE NEVERS. Première partie

Dès la création des collèges en France soit au moins dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on y pratiqua des exercices publics, selon des usages anciens hérités des universités : représentations théâtrales, déclamations, affichage de textes calligraphiés et ornés. Quelques études ont été faites sur différents collèges <sup>1</sup>.

À Nevers, sur ce sujet, les témoignages remontent à l'arrivée des Jésuites. En 1599 il est question de leçons inaugurales de l'année scholastique et dès 1600, au moins, on faisait du théâtre au collège. Cette année-là en effet, la ville de Nevers finança le transport de bois pour faire des échafauds afin de jouer des tragédies <sup>2</sup>.

À leur retour, (contrat du 11 janvier 1607), les Jésuites exigèrent la construction d'une salle de déclamation puis en 1609, cet engagement n'ayant pas été tenu, ils l'échangèrent contre la propriété des maisons faisant le coin de la rue des Ardilliers pour y bâtir l'actuelle église Saint-Pierre <sup>3</sup>, ils firent eux-mêmes bâtir une salle de déclamation ou aula, au fond de la cour contre le mur de la rue Mirangron, et en 1610, ils obtinrent la création d'une chaire de Philosophie.

Ils développèrent beaucoup l'oral et systématisèrent peu à peu quatre types d'exercices publics, les représentations théâtrales, drames ou comédies et les déclamations en vers ou en prose, ces deux premiers types d'exercices se faisant parfois en français mais le plus souvent en latin ; de plus, pour toutes les classes, il y avait selon l'époque, soit en début d'année scolaire, soit tous les trois mois, soit en fin d'année (ceci seulement pour les meilleurs élèves), des examens oraux publics portant sur tout le programme, qui déterminaient le passage en classe supérieure et donnaient lieu, pour les derniers, à une remise solennelle des prix aux meilleurs compétiteurs. Enfin les élèves de la classe de philosophie et de théologie soutenaient des thèses. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle l'usage s'établit d'organiser deux séries d'épreuves, une vers le mois de mars ou avril, l'autre vers le mois d'août.

En ce qui concerne la fréquence réelle de ces manifestations publiques, un document du 3 août 1680 donne un indice intéressant. Cette affiche de soutenance de thèses de Jean Bernardot indique : Pro LVII Exercitatione Publica. On peut en déduire qu'il y avait eu précédemment au moins 56 sessions d'exercices publics, mais nous ne savons pas combien il y en avait par an et depuis quand ils étaient décomptés. Ce décompte comprenait-il seulement les soutenances de thèses ou englobait-il tous les autres exercices ? Les Jésuites de Nevers n'avaient obtenu la création de leur première chaire de philosophie qu'en 1610. Les premières années, les élèves

---

<sup>1</sup> Tranchau, Etude Sur Les Représentations Théâtrales, Les Exercices Publics Et Les Distributions De Prix Du Collège D'Orléans Au XVIII<sup>e</sup> Siècle, 1887, 53 p.

<sup>2</sup> AC, CC 249 (1600), À Philippe Noles, charretier, 10 sols pour deux charrois de haiz (ais ou planches) et boys, conduits au collège pour y faire des échafauds afin de jouer des tragédies.

<sup>3</sup> AC, CC 266 (1609), pièces concernant l'achat des maisons nécessaires pour bâtir l'Église des Pères Jésuites, en la rue des Ardilliers. *ayant été convenu par contrat du 11 janvier 1607 lors du rétablissement des Pères en leur ancien collège, que les habitants leur bâtiraient un corps de logis au dedans duquel il y aurait une salle de déclamation, rallongeraient l'Église, y ajoutant aussi 2 chapelles, ce qui n'a pas encore été commencé ; pourquoi lesdits Pères en ont pris occasion de se départir de la confection de ces bâtiments, moyennant qu'on leur donnât en propriété les maisons qui sont entre les classes et l'ancien corps de logis au dedans duquel est le grand portail, savoir : le long de la rue des Ardilliers allant du puits de ladite rue à la porte des Aerdilliers, pour en leur lieu et place, y bâtir par eux, Pères Jésuites, à leurs propres coûts et dépens, une église, laquelle offre étant trouvée avantageuse à la ville a été acceptée ... etc ...*

aptes à subir cette épreuve, n'avaient pas dû être très nombreux. On peut cependant penser que ce type d'exercice avait dû commencer dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Selon diverses sources et en particulier le *Ratio studiorum*, pour les exercices publics, le jury était composé du Préfet des études et de deux professeurs examinateurs. Chaque élève était interrogé séparément sur son programme. Ces exercices publics déterminaient le passage en classe supérieure. Ils avaient lieu trois fois par an pour les classes de grammaire et une fois par an pour celles d'humanités. Il semble qu'à Nevers cette périodicité était différente. Il y avait deux verdicts possibles : optime (passage en classe supérieure) ou ineptus (redoublement). À la fin d'un cycle complet, il était délivré une sorte de certificat d'études, la Lettre testimoniale. De plus des prix offerts par la Ville étaient remis aux meilleurs élèves, à l'issue de ces exercices.

Ceci a dû se passer de la même façon dans tous les collèges de Jésuites et sans doute aussi dans les collèges municipaux, à leur exemple. M. Châtelet a étudié cette pratique au Collège de Lisieux (à Paris) <sup>4</sup>, il donne des détails intéressants qui éclairent ce qui devait se passer à Nevers.

Vers la fin de l'année scolaire, on faisait subir un examen général à la suite duquel les élèves de chaque classe étaient divisés en plusieurs catégories. On était placé, selon le degré de force, inter insignes, inter optimos, inter bonos ou inter mediocres <sup>5</sup>; c'était sous ces diverses qualifications latines que le préfet des études proclamait les noms de ceux qui étaient admis à monter dans la classe supérieure. Quant à ceux qui restaient au-dessous, inter nullos <sup>6</sup>, ils étaient obligés de doubler la classe à laquelle ils appartenaient.

Les trois derniers jours qui précédaient l'ouverture des vacances étaient consacrés à des exercices publics nommés soutiens. On désignait pour y figurer les élèves les plus forts de chaque classe, et ils s'y préparaient par un travail extraordinaire. Ils avaient à répondre sur toutes les matières vues dans l'année, et dont le programme imprimé était remis aux personnes invitées. L'assistance était toujours nombreuse ; elle était composée de quelques laïques instruits et, en majeure partie, d'ecclésiastiques, conduits là par leurs souvenirs de collègue et par l'intérêt qu'ils portaient aux jeunes générations d'étudiants. Les exercices de philosophie, plus solennels que ceux des autres classes, et auxquels appartenait plus particulièrement le nom de soutiens, consistaient à soutenir les thèses, c'est-à-dire à défendre les principales propositions enseignées dans le cours et dictées dans les cahiers. Ces thèses, dédiées à Dieu très-bon et très-grand <sup>7</sup>, étaient imprimées en placards et distribuées d'avance aux personnages les plus considérables de la ville. Les questions, les réponses, les objections, les preuves, tout s'énonçait en latin et sous la forme la plus rigoureuse de l'argumentation scolastique. Interrogateurs et répondants débutaient, sans jamais y manquer, par des formules de politesse qui ne sont que médiocrement chargées dans la scène de réception du Malade imaginaire <sup>8</sup>. Malgré des manières si courtoises, il n'était pas sans exemple qu'un argumentateur subtil prît un

<sup>4</sup> Chatelet, M.: *Notice sur l'ancien collège de Lisieux.*- Lisieux : Impr. de J.-J. Pigeon, 1862.- 35 p. ; 17,5 cm.

<sup>5</sup> Parmi les excellents, les très-biens, les bons, les médiocres.

<sup>6</sup> Parmi les nuls.

<sup>7</sup> Les placards portaient en tête les initiales D.O.M. qui signifient Deo optimo, maximo.

<sup>8</sup> Voici une des formules de début employées par les répondants : "Quum prius jusserit sapientissimus hujusce gymnasii moderator, si benignè audierit celeberrima hic adstantium corona, adjuvareque voluerit proeses, respondere conabor vire philosophicarum (ou, si l'interrogateur était ecclésiastique, viro tum theologiarum, tum philosophicarum) rerum peritissimo, qui contra me sic argumentatur... Le répondant répétait alors littéralement l'argument de l'interrogateur, par exemple le suivant : Bonum et malum in hoc mundo simul existunt ; alqui sub ente unico summè perfecto bonum et malum simul existere nequeunt ; ergò Deus non est unicus. Puis le répondant reprenait chaque proposition en ces termes : Sic argumentaris, Domine ; Bonum et malum in hoc mundo simul existunt ; concedo majorem ; alqui sub ente unico summè perfecto bonum et malum simul existere nequeunt ; nego minorem. Et alors le répondant établissait la contradictoire de la proposition qu'il avait niée

malin plaisir à embarrasser les élèves pour forcer le maître à prendre leur place, et à défendre lui-même les opinions qu'il avait professées. Si celui-ci, poussé dans ses derniers retranchements, était réduit à l'impuissance de répondre, l'agresseur victorieux avait le droit de déchirer les thèses.

À Nevers, c'est plusieurs fois par an, que les élèves du collège étaient appelés à montrer leur savoir et leurs capacités au cours de cérémonies publiques qui se déroulaient le plus souvent dans une salle spécialement aménagée dite salle des déclamations, en latin aula. Les élèves de troisième, seconde (ou de première : rhétorique) jouaient des pièces de théâtre, soit dans cette salle soit sur une estrade construite (avec des décors) dans la cour d'honneur. Ceux de rhétorique (les rhéteurs) avaient la lourde charge de composer et de déclamer des discours latins, panégyriques en l'honneur du roi, du dauphin, de la Ville de Nevers ou du Nivernais etc., prononcés parfois en ville, à l'occasion de grandes cérémonies, comme la visite de personnages royaux, et compositions en vers latins ou français sur différents sujets, interprétées à une ou plusieurs voix.

Divers témoignages permettent cependant de supposer que les textes déclamés avaient parfois été entièrement composés par un professeur ou tout au moins corrigés et amendés par lui <sup>9</sup>. Le sujet du discours quant à lui, devait être soigneusement choisi par les Jésuites, en fonction des circonstances locales ou nationales et des retombées politiques ou économiques possibles. Ce qui permet de donner un sens extra scolaire à ces exercices.

Au début de chaque année scolaire, un rhétoricien faisait le discours pour l'ouverture solennelle des cours, ad solemnem scholarum instaurationem. Au début, le 1er octobre, jour de la Saint-Rémy <sup>10</sup>, et date à laquelle les échevins de Nevers entraient en charge. Par la suite l'ouverture des cours recula jusqu'au début de novembre. Elle était très variable, ainsi, en 1765, à la requête des maîtres es arts, le temps des vacances est fixé du 25 septembre au 15 octobre <sup>11</sup>. Tous ces exercices, outre leur intérêt pédagogique, avaient une finalité économique et politique. Ils s'inscrivaient dans le processus de développement de l'expression orale, de l'aptitude au contact avec un public, à la prise de parole, à la maîtrise de la voix, du corps et des gestes. Ils attiraient de plus, un public important de notables et, surtout à Nevers, de petite noblesse et de moyenne bourgeoisie, parents ou futurs parents d'élèves. L'usage abondant du latin supposait que les spectateurs en eussent une connaissance au moins rudimentaire. C'était une très bonne publicité pour assurer le recrutement. Le Collège compta jusqu'à quatre cents élèves au moins.

Parmi ces notables, il y avait en particulier les édiles municipaux. Or les Jésuites étaient sans cesse à quémander de nouvelles subventions, par exemple pour obtenir en 1683 <sup>12</sup> une exemption d'impôts pour un émailleur de Nevers, Jean Allassœur en échange de la fabrication par celui-ci de divers ouvrages et machines de son art que le régent de Philosophie juge nécessaires pour l'instruction des écoliers, ou en 1724 <sup>13</sup>, pour créer une deuxième chaire de philosophie spécialisée dans l'enseignement de la physique.

---

<sup>9</sup> Cet usage ne changera guère, même au XIXe siècle. Nous voyons en effet qu'Hippolyte Taine, aussi bien à Nevers qu'à Poitiers, rédigeait ou corrigeait les discours que des élèves choisis devaient déclamer en l'honneur de telle ou telle notabilité. Voir à ce sujet notre étude sur Taine au Collège de Nevers dans notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*.

<sup>10</sup> La Saint-Rémy était la première des grandes fêtes de l'année scholastique, ensuite venaient celles de saint Martin, saint Nicolas, sainte Catherine, de l'Épiphanie.

<sup>11</sup> AC, BB 44 (1764-1770)

<sup>12</sup> AC, BB 31 (1680-1683) *exemption des charges publiques accordée à honorable homme Jean Allassœur, émailleur, en considération des services qu'il a rendus et rendra à l'avenir au collège de cette ville "les professeurs de philosophie ayant reconnu que cette science estant spéculative, ils la pouvoient enseigner avec plus de facilité, s'ils joignoient les démonstrations à leurs escripts, ce qui porta l'an dernier (1682) le révérend Père de la philosophie de cette ville à se servir dudit sieur pour faire divers ouvrages et machines de son art qu'il jugea nécessaires pour l'instruction de ses escoliers "*

Leur présence à ces cérémonies où brillèrent les enfants de leurs concitoyens était une bonne occasion d'attirer leur bienveillance et pourquoi ne pas aller jusqu'à leur faire adresser un magnifique compliment par l'élève lui-même, avant sa soutenance de thèse, comme le 3 août 1680 où l'addictissimus Jean Bernardot de Saint-Saulge commença par un éloge pompeux et très long aux Gubernatoribus Vigilantissimis, les très distingués et très sages administrateurs et préfets de la ville dont voici quelques passages : ... Tout ce qui se développe, tout ce qui est florissant, tout ce qui est cultivé dans cette cité, est dû en grande partie à vos bienfaits ou plutôt à votre singulière munificence Bernardot célèbre votre sagesse dans la gestion, ... cette perspicacité dans la décision, cette affabilité et cette modération, cette vigilance dans l'aide aux citoyens ... Éloge imprimé en bandeau, sur toute la largeur de l'affiche qui annonçait la soutenance de thèses Ex Universa Philosophia <sup>14</sup>.

Plus directement, en 1755, pour remercier les échevins pour leur générosité, le Révérend Père Le Petit, recteur du Collège, leur envoie un Compliment de bonne année <sup>15</sup>.

Le succès public de ces soutenances était un bon argument pour le Recteur du Collège, le R.P. Pierre Pastoureau, pour appuyer en 1612, une demande de réparations dans les bâtiments pour le bien et honneur de votre collège et par conséquent de votre très renommée ville de Nevers, surpassant Moulins en la classe de théologie morale <sup>16</sup>.

Les Jésuites poursuivaient un autre but. Leur action s'inscrivait dans une politique de contre-réforme et de re-christianisation de la France. Or Loyola et ses disciples participaient de ce que nous appellerions l'utopie pédagogique. Ils pensaient que l'éducation était le seul moyen de changer l'homme, la société et le monde. D'où leurs collèges, préservant les enfants de la corruption du monde et permettant de les éduquer en vase clos. Cette éducation n'avait pas pour finalité essentielle la transmission des connaissances, mais la formation chrétienne de l'âme, de l'esprit et du caractère.

---

<sup>13</sup> AC, BB 38 (1719-1725) établissement d'un second régent de philosophie pour enseigner à la jeunesse, la physique, dans le collège des Pères Jésuites au titre de 500 livres de pension par an

<sup>14</sup> Voici le texte complet de cet éloge : *Si la Philosophie vous négligeait, vous très distingués et très sages administrateurs de la ville, assurément elle semblerait affaiblir et diminuer la grandeur de cette gloire acquise par sa sagesse. Et en effet, je ne vois pas quelle excuse assez juste elle pourrait alléguer pour ne pas s'arrêter auprès de vous. Et en ce cas, bien qu'elle n'ait pas l'habitude d'offenser, toutefois elle s'arrêterait sur ce point et serait tenue de reconnaître publiquement qu'elle est oublieuse de vos mérites qui sont tout-à-fait remarquables. Elle sait cela, dont la mémoire existera aussi longtemps que ce florissant collège existera, elle sait tout ce qu'elle vous doit, non seulement elle, mais aussi les autres arts, inférieurs certes, mais néanmoins beaux et dignes aussi de sa recommandation. Tout ce qui se développe, tout ce qui est florissant, tout ce qui est cultivé dans cette cité, est dû en grande partie à vos bienfaits ou plutôt à votre singulière munificence. Pour cette raison, elle passerait outre à vos protestations pour que vous ne refusiez pas le fait qu'elle vous doive beaucoup. Et vraiment votre sagesse dans la gestion, grâce à laquelle elle a été mise en lumière et sous les yeux des citoyens, cette perspicacité dans la décision, cette affabilité et cette modération, cette vigilance dans l'aide aux citoyens, ces qualités mêmes qui sont très grandes en vous, personne ne nierait qu'elles se sont répandue à partir d'elle et certes elle montre ces choses d'autant plus glorieusement qu'elle a placé en vous la plus grande sagesse, toutefois s'il ne s'acquittait envers vous d'un devoir juste et mérité, il semblerait non seulement n'avoir pas payé une reconnaissance égale à vos mérites, mais même n'en avoir pas égalé la plus minime partie, donc en son nom, une reconnaissance, sinon égale, du moins non négligeable, vous exprime le très dévoué JOANNES BERNARDOT.*

<sup>15</sup> AC, BB 43 (1750-1764)

<sup>16</sup> AC, CC 272 (1612) N.B. À cette époque Moulins possédait un collège de Jésuites plus ancien et plus renommé que celui de Nevers et dans lequel enseigna Gresset, l'auteur de Ver-Vert.

Vis-à-vis des adultes, le but des Jésuites était la conversion, non par la force, mais par la séduction. Ils voulaient les attirer par la beauté des cérémonies, celle des monuments, la pompe des discours et des rites. D'où la construction de Saint-Pierre et sa décoration <sup>17</sup>, et la magnificence des cérémonies qui s'y déroulaient et attiraient tous les fidèles au point que les curés des paroisses de Nevers protestèrent contre cette concurrence déloyale qui vidait leurs églises <sup>18</sup>. D'où les exercices publics au collège qui attiraient aussi la foule et permettaient aux Jésuites au travers des performances de leurs élèves, de faire passer la bonne doctrine.

Enfin, les Jésuites, sachant qu'ils ne pourraient, seuls, suffire à cette re-christianisation, visaient à faire de tous leurs élèves des militants de la cause catholique et donc, à les armer en vue des polémiques inévitables avec les réformés ou les athées ou les indifférents. Les soutenances de thèses étaient un bon entraînement en vue de ces combats idéologiques.

Tous ces exercices étaient annoncés par voie d'affiches, ainsi en 1599 la Ville alloua à Maître Arnould Renault, principal du Collège ... un écu et demi pour les affixes qu'il a faites à la Saint Rémy, au commencement des leçons <sup>19</sup>. Elles étaient envoyées par messenger spécial et placardées dans tout le duché et au delà comme le prouve l'attribution en 1607 de 40 sols à un messenger qui a porté aux villes de La Charité, Cosne, Gien, Suilly et Orléans, le catalogue des livres qui se doivent lire au Collège à la Saint Rémy prochaine <sup>20</sup>. Ces affixes ou placards, étaient soigneusement imprimées et décorées ainsi en 1611 la ville avait alloué 18 livres à un sculpteur qui a gravé en taille douce sur une table de cuivre ung nom de Jésus, les armes de Monseigneur et de Madame et les armes de la ville pour mettre aux placards que l'on envoie aux villes prochaines de la lecture des livres qui se fait au collège de cette ville, au jour de Saint Rémy prochain. <sup>21</sup>, dépense considérable pour une ville comme Nevers <sup>22</sup> si on la compare aux 50 livres par mois que la ville allouait, l'année suivante, pour les gages des régents du cours de philosophie <sup>23</sup>. Comme nous le verrons plus loin, elles indiquaient parfois le nom du ou des élèves chargés de cette lourde tâche et pour les soutenances de thèses le nom de ceux qui combattront ou se feront les champions, en latin : propugnabunt, pour un ensemble de propositions, réunies en paragraphes, dûment explicitées dans le corps de l'affiche.

Plus tardivement, on trouve des programmes imprimés pour les représentations théâtrales donnant la liste des personnages et le nom des acteurs et destinés au public et aux élèves.

---

<sup>17</sup> Sa construction fut décidée dès le retour des Jésuites en 1606. Les fresques furent exécutées par les mêmes artistes italiens qui avaient décoré la chapelle des Jésuites de Moulins.

<sup>18</sup> Il y eut même un procès. Saint-Pierre était en effet la chapelle du collège et non une église paroissiale. Les curés de Nevers déploraient que leurs fidèles, surtout nobles et bourgeois, délaissent leurs paroisses au profit des Jésuites.

<sup>19</sup> AC, CC 247 (1599)

<sup>20</sup> AC. CC 263 (1607)

<sup>21</sup> AC, CC 271 (1611)

<sup>22</sup> À comparer tout de même avec ce que dit Véronique Meyer de l'importance des frais engagés pour ces campagnes d'affichage à l'Université de Paris et du luxe de leur décoration, : *Leur importance réside la plupart du temps dans leur illustration, ainsi que dans la dédicace, élément fondamental dont dépend le reste de la composition. En revanche, le rapport entre texte et image est souvent ténu, voire inexistant. En effet, l'ornement, du plus sobre au plus luxueux, est davantage conditionné par l'importance du dédicataire que par la nature du contenu de la thèse ... N'oublions pas que le coût d'une telle « publicité » était souvent considérable, d'une centaine de livres pour les plus traditionnelles à plus de 13 000 pour la thèse du fils de Colbert !*. Véronique Meyer, *L'illustration des thèses à Paris dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Peintres. Graveurs*. Editeurs, Paris, 2002 ; Voir aussi "Catalogue des thèses de droit, illustrées, soutenues à Paris sous l'ancien régime", dans Revue d'histoire des Facultés de droit et de la Science juridique, 2007, p.7-390.

<sup>23</sup> AC, CC 272 (1612)

Ce sont évidemment ces affiches et programmes qui constituent le corpus de la présente étude.

### **Les documents perdus de l'abbé Boutillier.**

Dans une communication lue à la Sorbonne le 29 avril 1886, l'Abbé F. Boutillier, alors curé de Coulanges lès Nevers, faisait part à ses collègues, de sa découverte de 37 documents concernant des exercices publics faits au Collège de Nevers entre 1680 et 1790, 36 faisant partie de sa collection personnelle et 1 se trouvant aux Archives départementales.

Cette communication fut publiée dans un bulletin de la Société Nivernaise (tome III, volume XIII) en 1890.

Après une présentation générale, l'auteur énumérait lesdits documents en les décrivant rapidement et surtout en notant les dates et les noms des élèves.

Les 19 premiers concernaient des représentations théâtrales par des élèves de seconde ou de rhétorique (première), des déclamations, par des élèves de rhétorique, ainsi que différents discours pour l'ouverture solennelle de l'année scolaire et un programme d'exercices oratoires de fin d'année.

Les 18 autres étaient des thèses de philosophie.

Qu'étaient devenus ces documents ? Ni Edmond Duminy qui écrivit une Histoire du Collège de Nevers, d'abord publiée dans le Bulletin de la Société Nivernaise, puis en volume séparé en 1907 ; ni Victor Gueneau qui écrivit quatre tomes de Recherches sur les Écoles & le Collège de Nevers, d'abord publiées dans les Mémoires de la Société Académique, puis en volumes séparés en 1909, ne semblaient les avoir vus. Ils en citaient quelques-uns d'après l'ouvrage de F. Boutillier mais parfois, avec des erreurs considérables et sans voir leur importance. V. Gueneau déclarait qu'il possédait un fragment d'affiche contenant des conclusions philosophiques. Ses erreurs de transcription sont telles qu'on peut se demander s'il n'avait pas rédigé ses études seulement d'après des notes approximatives prises dans la communication de Boutillier et sans avoir celle-ci sous les yeux.

Un mémoire de maîtrise de H. Pignot soutenu à Paris X Nanterre en 1978 sur L'enseignement au Collège de Nevers sous l'Ancien Régime ignorait même la communication de Boutillier et citait ces exercices d'après Duminy et Gueneau, non sans déformer encore plus leurs interprétations déjà contestables.

Apparemment, ni les Archives de la Nièvre, ni celles de Nevers, ni la Bibliothèque Municipale n'en possédaient. Les Archives de la Nièvre par contre, possèdent un programme de représentation théâtrale (série D 22), cité par F. Boutillier. Sur le plan national, certains chercheurs ont retrouvé et étudié quelques affiches provenant de divers collèges. Les archives et bibliothèques nationales possèdent une ou deux centaines d'affiches mais de diverses provenances et concernant surtout des thèses d'université. Véronique Meyer<sup>24</sup> en a fait une étude axée sur leur décoration car celles qu'elle a pu consulter ne contenaient pas ou très peu de texte, au contraire de celles du collège de Nevers et du collège de Lisieux (à Paris) selon l'étude de M. Châtelet citée plus haut.

Par le plus grand des hasards, en 1988, nous découvrîmes (sur une brocante) une série de 18 affiches annonçant des soutenances de thèses au Collège de Nevers, (celles citées par Boutillier), puis quelques années plus tard, un programme de théâtre du Collège du 4 septembre 1748, sur lequel figurait une inscription : donné par E. Révéillé Aîné à l'Abbé Boutillier et faisant partie d'une liasse de vieux papiers. Il s'agissait au total de seize documents, concernant des représentations théâtrales et autres exercices oratoires, tous cités par F. Boutillier. Seul manque par rapport à sa liste un panégyrique de 1687 et quatre thèses, mais par contre y figurent quatre autres thèses qu'il n'avait pas mentionnées.

Ces affiches, comme celles des soutenances de thèses, avaient servi de chemises pour divers actes notariés. Au verso et parfois même au recto figurent des inscriptions datées. Faute d'indications précises dans le texte de l'affiche, on peut supposer que l'exercice a eu lieu au plus

---

<sup>24</sup> Véronique Meyer : Communication aux *Rencontres de la Bibliothèque Sainte – Geneviève*, Paris, 30 janvier 2007.

tard l'année portée par le notaire sur son dossier. (Comme le confirme M. Châtelet, un certain nombre de ces affiches étaient distribuées aux notables locaux, dont le notaire du collège faisait évidemment partie).

Cette collection représente donc un des plus riches corpus connus concernant les exercices publics dans un même collège.

Nous nous proposons ici de passer en revue, d'abord, la deuxième série de documents en les classant par genre et en donnant pour chacun la traduction de son intitulé et quelques commentaires. Pour les affiches de soutenance de thèses nous ferons une analyse plus détaillée de leur contenu. Dans deux études publiées séparément, nous donnons le texte complet de tous ces documents avec des commentaires détaillés.

## **Les Panégyriques.**

Boutillier fait remarquer que ces exercices que le Père Le Jay devait mettre en honneur au Collège de Louis-le-grand par ses Orationes panegyricæ étaient bien avant lui en grande estime au Collège de Nevers.

En effet, en 1619, la ville donna quinze livres au fils de feu M Baptiste Conrade pour la déclamation par lui faite au Collège en l'honneur de la ville <sup>25</sup>.

Ajoutons seulement que ce genre était particulièrement en honneur du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et pas seulement pour les orateurs sacrés. Adam Billaut a consacré une bonne partie de son œuvre à des panégyriques aussi bien pour des personnages d'importance nationale comme les rois, les grands ministres, que locale, des princesses de Nevers à ses simples amis <sup>26</sup>, même si, et c'est un de ses caractères d'originalité, ses éloges outranciers sont souvent mélangés à une satire non moins sanglante. Nous ne savons pas s'il en était de même pour les élèves des Jésuites de Nevers.

### **Affiche de 1677**

À peu près intacte, elle mesure 34 x 44 centimètres. Texte en 12 lignes.

Traduction : (Deo Optimo Maximo) <sup>27</sup> : Au nom de Dieu, le Meilleur, le Plus Grand ; un orateur de Nevers louera par un panégyrique, cette année glorieuse par les hauts faits de Louis le Grand et heureuse par l'échec des tentatives de l'Europe conjurée, dans le collège de la Société de Jésus, le Dimanche 14 novembre, à trois heures de l'après-midi, en l'année 1677 après la naissance du Christ <sup>28</sup>.

La date de 1677 est particulièrement intéressante. C'est seulement l'année suivante que le Parlement de Paris donna officiellement à Louis XIV, et à sa demande expresse, le titre de Grand. Nevers et les Jésuites étaient donc en avance sur la capitale.

Pour le contexte historique, voir l'affiche suivante. En 1677, la guerre n'était pas finie et la France faisait face à une nouvelle coalition.

### **Affiche de 1678.**

En très mauvais état <sup>29</sup>. Il ne reste qu'une partie seulement de la moitié supérieure.

---

<sup>25</sup> AC.,CC, 284

<sup>26</sup> Voir notre étude *Lectures d'Adam Billaut*, in Colloque de 2002 à paraître à la Bibliothèque Municipale.

<sup>27</sup> Ces trois lettres D.O.M. figurent sur bon nombre de documents. La Bibliothèque municipale de Nevers a possédé une stèle portant gravée cette inscription. Elle se trouve sans doute maintenant au Musée. On peut rapprocher leur signification : *Au nom de Dieu, le Meilleur, le Plus Grand* de la formule coranique *Au nom d'Allah, le Très Grand, le Miséricordieux*.

<sup>28</sup> Et non le 13 novembre comme in VG, II, 39.

<sup>29</sup> La date manque, le document a été daté par Boutillier.

Traduction : (Un orateur démontrera) combien il convient que les Français se montrent reconnaissants et se souviennent à cause de la paix recouvrée <sup>30</sup>.

Affiche de 1680

Complète mais sans indication de l'année <sup>31</sup>. Format : 26 x 37 cm

Traduction : Un orateur de Nevers dira un panégyrique en l'honneur du sérénissime Dauphin de France ; dans le collège de la Société de Jésus le 17 novembre à deux heures et demie de l'après-midi.

### Affiche de 1684

Complète mais sans indication de l'année <sup>32</sup>. Format : 34 x 44 cm

Traduction : Un orateur de Nevers démontrera que la paix n'est jamais mieux garantie que sous un prince belliqueux, Louis le Grand, guerrier pacifique.

Le sujet est assez paradoxal autant que l'épithète homérique accolée à Louis le Grand : guerrier pacifique. Mais d'une part, ce thème se prête bien à un développement rhétorique, avec ses renversements de propositions et d'autre part, n'oublions pas que nous sommes alors en pleine période baroque et que cette littérature en général aime beaucoup ces jeux de mots et d'idées, d'antithèses et de paradoxes.

### Affiche de 1687

Ce document cité par Boutillier n'a pas été retrouvé, il s'agissait d'un panégyrique de Louis le Grand dont voici le texte : Un orateur ... dira le panégyrique de Louis-le-Grand)

### Affiche de 1690

Complète. Format : 34 x 44 cm Les lettres D.O.M. figurant habituellement en tête de l'affiche sont remplacées par un magnifique cartouche carré finement gravé (Format : 7 x 7 cm). Le monogramme du Christ, IHS, (la barre horizontale du H servant de socle à une croix potencée), est au centre d'un soleil flamboyant. Sous le monogramme, les trois clous de la passion, pointes réunies, comme on les trouve habituellement dans les décors jésuites. Le tout entouré de cercles dont l'un porte intérieurement un rang de demi-olives. Ces cercles s'inscrivent dans un carré, les angles intérieurs ornés de pointes de diamants courbes.

Traduction : Un orateur du collège de Nevers de la Société de Jésus rendra grâce, dans un discours panégyrique, à Louis le Grand, parce que, seul contre tous, il a combattu pour la religion et seul, il a vaincu tous les autres, grâce à la religion, le dimanche 17 décembre 1690 à trois heures de l'après-midi.

Il faut d'abord rappeler que cinq ans auparavant, en 1685, Louis XIV avait signé la catastrophique Révocation de l'Édit de Nantes qui provoqua l'exil de 200 à 300 000 protestants vers l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse. Ils représentaient la partie la plus active des financiers, marchands et premiers industriels de ce siècle et leur départ fut un désastre économique pour la France. Ceux qui ne purent fuir, ou bien furent convertis par force, mais ces nouveaux convertis restèrent suspects et en proie à toutes sortes de contraintes répressives, ou bien furent persécutés dans de véritables campagnes militaires d'extermination, les trop fameuses dragonnades. En 1690, où ces massacres et cette persécution atteignent une sorte de

---

<sup>30</sup> Il s'agit sans doute de la paix de Nimègue qui mit fin à la guerre de Hollande. Le traité dit de Nimègue est un ensemble de traités (1678-1679) entre la France, les Provinces-Unies, l'Espagne et l'Empire. L'Espagne dut céder à la France la Franche-Comté et un certain nombre de places. Les historiens considèrent que ces traités consacraient la prééminence française et marquaient l'apogée du règne de Louis XIV. C'est alors que Paris donna à Louis XIV, le titre de Grand.

<sup>31</sup> Date proposée par Boutillier.

<sup>32</sup> Date proposée par Boutillier : 1683.

sommet, Louis XIV aurait mérité non des actions de grâce mais une comparution devant un Tribunal Pénal International pour crime contre l'humanité <sup>33</sup>.

Notons qu'à partir de ce document, la formule de présentation semble avoir changé : au lieu de un orateur de Nevers, dans le collège de la Société de Jésus, nous trouvons : un orateur du collège de Nevers de la Société de Jésus. On a l'impression que les élèves parlent maintenant au nom même du Collège d'autant plus qu'on peut comprendre aussi bien : Un orateur que : L'orateur.

### **Les Discours Ad solemnem scholarum instaurationem.**

Nous avons quelques indications sur le contenu de ces discours. Au début au moins, il devait s'agir d'une leçon inaugurale, sur le modèle des lectiones faites en classe : lecture commentée d'un ou plusieurs textes latins avec explication littérale suivie d'une explication historique et sémiologique. En effet en 1607, les affiches annonçant cet exercice sont indiquées comme étant le catalogue des livres qui se doivent lire au Collège à la Saint-Rémy prochaine <sup>34</sup> et en 1611 on parle de la lecture des livres qui se fait au Collège de cette ville au jour de Saint Rémy prochain <sup>35</sup>. Par la suite, ce sont des discours sur des sujets divers, sortes de dissertations sur des questions de rhétorique, comme dans les exemples suivants.

#### **Affiche de 1682 ou 1683**

Incomplète. Format : 34 x 22 cm. Il s'agit de la moitié supérieure.

Traduction : Pour l'ouverture solennelle des classes un orateur parlera contre les juges téméraires des génies.

Le sujet semble assez conventionnel, il faudrait avoir le texte du discours pour savoir s'il contenait des éléments en rapport avec le contexte national ou local. Nous savons cependant que des polémiques éclatèrent à Nevers à peu près à cette époque, à propos de discours ou sermons prononcés par des Jésuites (ou d'autres prédicateurs) <sup>36</sup>.

Notons que la formule liminaire D. O. M. devient moins abrégée : DEO OPT. MAX.

#### **Affiche de 1685**

Complète. Format : 34 x 44 cm

Traduction : un orateur ... vengera l'éloquence, contre la verbosité détestable ... Dimanche 4 novembre 1685

Ce sujet est un thème classique de rhétorique. L'opposition entre la véritable éloquence et la verbosité, le bavardage, la prolixité ou la loquacité est traitée d'ailleurs, dans tous les manuels. Mais peut-être ce discours contenait-il des allusions à la polémique évoquée plus haut.

### **Autres discours**

Dans les exemples suivants, l'absence de la formule Ad solemnem scholarum instaurationem et les dates variables laissent penser qu'il peut s'agir de déclamations faites à d'autres occasions, Fêtes locales ou visites de personnages importants.

---

<sup>33</sup> Sur ce sujet se reporter à notre article *À propos d'un discours panégyrique d'un élève du collège de Nevers en 1690*, in *Cahiers Nivernais d'histoire de l'Éducation*, N° 12 1999, où nous avons rendu compte des persécutions contre les protestants en Nivernais au cours de cette période, d'après les actes des tribunaux. Voir en annexe à la fin de ce chapitre quelques passages de cette étude.

<sup>34</sup> AC, CC 263 (1607)

<sup>35</sup> AC. CC 271 (1611)

<sup>36</sup> voir bibliographie sur la querelle jésuites / jansénistes

## Affiche de 1691

Complète mais écornée et rognée <sup>37</sup>. Format initial: 34 x 44 cm

En tête de l'affiche un beau cartouche finement gravé, ovale : 5 x 6,5 cm. Monogramme du Christ, IHS avec croix potencée sur la barre horizontale du H et cœur en dessous. Décor entièrement en rinceaux. En haut, un motif peu lisible : fleur inversée ou stylisation d'une colombe.

Traduction : un orateur ... démontrera que la volupté propre aux adolescent est le fruit de l'étude des lettres. Dimanche 25 novembre 1691 à trois heures de l'après-midi.

Notons l'emploi inhabituel de l'adjectif composé nominal : sesquiseconda <sup>38</sup>.

## Affiche de 1692

Complète. Format : 34 x 44 cm <sup>39</sup>

Traduction : Un orateur du collège de Nevers de la Société de Jésus démontrera que sous le règne de Louis le Grand, les Français, par le renom de leur génie ne le cèdent en rien à l'antiquité la plus cultivée et sont vraiment de loin supérieurs par la gloire militaire aux peuples les plus puissants de cette même antiquité, le dix décembre de l'an 1692 à trois heures de l'après-midi.

Ce thème de discours participe à la fois du combat entre les anciens et les modernes, à cause de la supériorité affirmée des Français de l'époque sur l'antiquité, et de l'élaboration du mythe du grand siècle ou siècle de Louis XIV auquel participèrent tous les grands écrivains à commencer par Voltaire. La date tardive (1692) ne permet pas, par contre, de le situer directement dans la lignée du courant qui depuis le XIVE siècle tendait à présenter le royaume des lys comme destiné à l'empire universel, (les Ducs de Nevers en étaient partisans) mais qui disparaît en France aux alentours de 1666, dernière date avancée par ses tenants, pour sa réalisation apocalyptique <sup>40</sup>.

## Affiche de 1701

Incomplète. Format : 25 x 18 cm. Il s'agit de la moitié inférieure.

À partir de ce document on commence à connaître le nom des élèves.

Deux discours étaient prévus ce jour-là. L'annonce générale devait se trouver dans la moitié supérieure, la moitié inférieure divisée en deux colonnes comporte seulement le titre des discours et le nom des élèves

Traduction : Discours : *Rémi Girard D'Aumont D'Espeuilles, Rhéteur, démontrera que Nevers doit être célébrée au dessus de toutes les autres villes.*

*Discours : Claude Boudier, Rhéteur démontrera que l'exercice (école, jeux) littéraire est préférable à tous les autres jeux.*

<sup>37</sup> date proposée par Boutillier, affiche citée par VG, II, 40, d'après Boutillier

<sup>38</sup> Cette formulation est empruntée à un traité d'arithmétique de Boèce (Anicius Manlius Torquatus Severinus Boethius), patrice romain né vers 455, mis à mort en 524 par ordre de Théodoric. Ses œuvres avaient été éditées en 1570 (éd. Basileensis). On connaît de lui trente traités portant sur la théologie, la philosophie, la littérature et les mathématiques. Le *De Arithmetica* a été réédité en 1867. Les adjectifs composés avec sesqui doivent se comprendre comme désignant un nombre (dit sesquialtère) qui en contient un autre une fois, plus une fraction du même nombre. Ex : sesquidecimus =  $10 + 1/10 = 11/10$  èmes ; sesquivicesimus =  $21/20$  èmes ; sesquihora = une heure et demie ; sesquidigitus = un doigt et demi ; donc ici sesquisecondus =  $2+1 =$  trois heures. Cette affiche est la seule à notre connaissance, où cette forme compliquée soit employée.

<sup>39</sup> citée également par VG, II, 40 d'après Boutillier

<sup>40</sup> Voir à ce sujet notre étude sur le messianisme politique en France au XVIIe siècle, in *Lectures d'Adam Billaut, Colloque Adam Billaut, 2002*. Bibliothèque municipale de Nevers, 2004.

*Dans le collège de Nevers de la Société de Jésus, le 2 Mai à trois heures de l'après-midi, en l'an 1701.*

Le premier sujet est un thème assez courant à Nevers, le deuxième est plus classique. Notons que le titre joue sur les sens multiples du mot latin ludus : jeu, amusement, divertissement, récréation, plaisir mais aussi jeu d'enfant, de hasard, ébats amoureux, représentation théâtrale, exercice physique, jeux publics, badinage, moquerie, et encore école, lieu où l'on exerce l'esprit ou le corps. Ludus litterarius : école élémentaire ; magister ludi : maître d'école.

### Affiche de 1726

Incomplète <sup>41</sup>. Format : 37 x 24 cm. Il s'agit de la moitié supérieure.

La phrase de titre est manifestement incomplète. On peut comprendre ce qu'il en reste, ainsi : combien (cela) apporte pour une meilleure administration de l'empire français. Conferat est un subjonctif, il doit dépendre d'une proposition principale du type : l'orateur se demandera ou dira combien cela (?) etc... Le sujet principal (cela) demeure donc inconnu.

### Affiche de 1730

Incomplète <sup>42</sup>. Format : 37 x 24 cm. Il s'agit de la moitié supérieure.

Traduction : (L'orateur) dira ce que pourra devenir le sérénissime duc d'Anjou.

La date de 1730 pour le discours paraît d'autant plus acceptable que Philippe V, Duc d'Anjou et roi d'Espagne venait de signer avec la France le traité de Séville (1729) mettant fin à toute une série de guerres et de rivalités. Il faudrait évidemment avoir le contenu du discours pour savoir si cette interprétation est valable. Dans ce cas, cet essai de prospective politique (!!!) est tout à fait remarquable. Le titre de Duc d'Anjou a été porté successivement à cette époque par deux descendants de Louis XIV, son petit-fils qui devait devenir roi d'Espagne sous le nom de Philippe V et Louis XV, avant de devenir roi en 1715. Lequel des deux continuait-il à porter le titre de Duc d'Anjou en 1730 ? Apparemment il n'y a pas d'autre personnage à cette époque qui l'ait porté.

### Affiche de 1741

Incomplète. Format d'origine: 25 x 36 cm. Le haut et l'angle gauche ont été déchirés, nous mettons entre parenthèses les fragments reconstitués.

Traduction : L'orateur célébrera (la gloire) de la province (du Nivernais) ... Dimanche 15 Janvier trois heures et demie, année du Seigneur 1741 <sup>43</sup>

Nous n'avons pas le nom de l'orateur, mais nous trouvons pour la première fois le nom de l'imprimeur, Louis Lefebvre, qui a imprimé quantité de textes pour le Collège.

Notons aussi que la formulation de la date a varié : anno Domini, au lieu de anno post Christum natum, mais dans les affiches précédentes il n'y avait que le quantième de l'année.

Encore un sujet traditionnel à Nevers. Boutillier, à ce propos, évoque l'influence de divers auteurs nivernais : Guy Coquille, Adam Billaut, M.de Saintemarie et Pierre de Frasnay.

Faute d'avoir le texte de cette déclamation, les références de Boutillier nous donnent une idée du contenu possible : Guy Coquille déclarait <sup>44</sup> : Cette ville de Nevers a eu cette faveur de Dieu qu'onques elle n'a été possédée par les Anglois combien que les villes voisines, La Charité et Saint Pierre le Moustier ayent esté tenües par eux et presque toutes les villes de la France hormis Orléans et Bourges ... Aussi a eu cette faveur que durant les troubles meus en ce royaume pour le fait et prétexte de la religion, elle s'est conservée en l'obeysance des roys

<sup>41</sup> date proposée par Boutillier

<sup>42</sup> date proposée par Boutillier

<sup>43</sup> cité in VG, II, 41, avec une erreur de date (17 janvier)

<sup>44</sup> *Histoire du pays et duché de Nivernois* éd. in 4° de 1612 p. 376

sous la religion catholique apostolique et romaine : ce qui n'est advenu ausdites ville d'Orléans et de Bourges, Dieu luy face grâce de continuer à tousjours.

Si Coquille voyait la gloire de Nevers dans sa fidélité au roi et à la religion catholique, les autres louaient plutôt ses productions artistiques, pour Adam Billaut, Nevers pouvait se glorifier de ses fragiles bijoux et ses trésors de verre ; De Saintemarie louait ses ouvrages d'émail connus dans toute l'Europe et Pierre de Frasnay ses faïences <sup>45</sup>, cet art qui Dans l'Italie reçut la naissance / Et vint, passant les monts, s'établir à Nevers.

### **Les Interrogations orales**

Comme on l'a dit plus haut, à diverses époques de l'année, les élèves étaient soumis à des examens oraux publics. Ils devaient répondre à tour de rôle à des questions portant sur un programme fixé par les professeurs, ou choisi par les élèves, et détaillé sur les affiches. M. Châtelet affirme qu'au collège de Lisieux, cet examen portait sur l'ensemble du programme et des disciplines mais l'étude des documents de Nevers, prouve un usage (local ?) différent.

V. Gueneau cite un tel programme <sup>46</sup> pour les élèves de quatrième mais incomplet et sans date. Il n'indique pas non plus où se trouve ce document. Apparemment, il serait au moins postérieur aux années 1670. Nous ne le reproduisons pas ici. Il était assez vaste : en langue latine de larges extraits des *Selectæ e profanis*, d'œuvres de César, Quinte-Curce, Virgile, Cicéron et Ovide ; en Rhétorique, une trentaine de questions sur les cinq parties du cours ; en langue française des récitations de J-B. Rousseau et une satire de Boileau, plus quatre séries de questions sur la rhétorique française ; une série de questions sur l'Histoire Sainte et une autre sur l'Histoire de l'Église.

Boutillier cite également <sup>47</sup> le texte de deux fragments d'affiches non retrouvées. Nous les reprenons ci-dessous.

#### **Affiche de 1735**

Traduction : *Des élèves de seconde expliqueront toutes les œuvres d'Horace les 19 et 20 août 1735*

Claude Nicot, François-Robert Gascoing de Bernay, Pierre Portepain, Philibert Fougère, tous de Nevers ; Guillaume Guillemain, de Corbigny et Laurent Martin de Lavaut, nivernais.

#### **Affiche de 1737**

Traduction : *Les adolescents les plus lettrés du Collège de Nevers s'affronteront dans un exercice public en vue de la distribution solennelle des prix offerts par l'illustre ville de Nevers, les 30 et 31 août 1737.*

Il y avait dix-neuf élèves concurrents : Antoine Gondier de la Vallée, de Diennes ; Claud. Jac. Berger du Coulombier, de La Charité ; Jean-Baptiste Grillot, de Nevers ; Philibert-Nicolas Morlé, de Tannay ; Antoine Bourré, Claude Commercys de Monteau, Denis Glault, François Enfert, François Septier, Gilbert Landelle, Louis Roy, Louis-François Simonin du Vernay, Louis Gascoing de Magny, Pierre Brécat, Jean Rollet, Hugues Chambrun, Étienne Septier de Rigny, tous de Nevers ; Henry Donny, d'Aunay ; Gilbert Coquille, de Saint-Saulge.

L'exercice de 1735 est typique des examens périodiques auxquels étaient soumis les élèves. Celui de 1737 est caractéristique de l'examen de fin d'année scolaire en vue des Prix. Seuls les meilleurs élèves sélectionnés par des examens préalables, concourraient. À la fin des épreuves, le jury dressait un palmarès et attribuait les prix qui comme on le voit ici, étaient offerts par la Ville de Nevers.

---

<sup>45</sup> *Poème de la Faïence*

<sup>46</sup> VG, II, 43 à 45

<sup>47</sup> citées également par VG, II, 45-46 mais avec des erreurs notamment sur la date du premier (1730 au lieu de 1735)

## Affiche de 1743

Complète mais marges rognée en haut et à gauche. Format initial : 38 x 48 cm

Cette affiche annonce d'une part une interrogation orale portant sur des questions de rhétorique et d'autre part des déclamations à une ou plusieurs voix, le tout s'étalant sur deux journées. Nous étudierons séparément ces deux parties.

Le titre général est : *JESU CHRISTO. EXERCITATIONES ORATORIAE.*

Sous ce titre où *JESU CHRISTO* a remplacé le D.O.M. antérieur, se trouvent en trois colonnes les neuf questions de rhétorique, chacune se présentant comme une série de propositions, souvent des définitions, assez explicitées, que chacun des élèves interrogés devait sans doute expliquer et commenter. Chaque question représente de six à sept lignes. Nous en donnons la traduction en fin de chapitre, en annexe.

Sous les questions, une ligne de présentation et le nom des élèves,

*À ces questions avec l'aide de Dieu et la protection de la Mère Divine, s'efforceront de répondre, le lundi 26 et le mercredi 28 août 1743 à deux heures du soir :*

suivent en deux colonnes les noms des onze élèves interrogés : deux colonnes de cinq noms et en dessous le nom du onzième en caractères plus gros. Nous y trouvons les noms des neuf élèves qui figurent dans la deuxième partie de l'affiche pour réciter des poèmes ou prononcer un discours.

Antoine Lambert, Antoine Léon Maillot, de Nevers, Claude Mahieu, de Decize ; Edouard Lempereur, François Doyat, de Nevers ; Georges Richard, de Corbigny ; Ignace Dugué, Jean de Villars, de Nevers ; Jean Taillefert, nivernais ; Louis Chaillot de la Chasseigne, Louis Jacques Fautras, de Nevers.

Nous remarquons qu'apparaît ici une formulation *Deo duce* et *auspice Dei-Para* que nous retrouvons systématiquement dans les affiches annonçant les soutenances de thèses. Au lieu du *post meridiem* habituel nous trouvons ici : *serotina* : du soir.

La liste des questions est manifestement rédigée par les élèves eux-mêmes, comme les thèses de philosophie que nous étudions par ailleurs. La présentation en neuf paragraphes à peu près égaux est totalement arbitraire. Le paragraphe 1 expose d'abord les divisions de la Rhétorique. Les questions sur l'Élocution commencent au §1 et s'étalent jusqu'au § 5. Les 32 figures de pensée annoncées au § 4 sont énumérées au § 6 (mais il n'y en a que 31). Les § 6 et 7 sont consacrés à l'Invention mais parlent essentiellement des figures du discours. Le § 8 évoque les mouvements de l'âme que l'éloquence peut émouvoir ce qui sort un peu du cours de rhétorique. Le dernier § énumère les 5 parties du discours. In fine, on signale que l'on ne dira rien des autres parties de la rhétorique.

En ce qui concerne le contenu, il s'agit de fragments d'un cours classique de rhétorique, largement inspiré d'Aristote et de Cicéron, auquel il est d'ailleurs fait référence. Nous pouvons en déduire que les Jésuites du collège, aux alentours de 1743, n'avaient pas encore intégré à leur enseignement le *Traité des Tropes* de Dumarsais, publié à Paris en 1730 et qui devint de suite le livre classique par excellence, au moins jusqu'à la parution des œuvres de Fontanier, qui en fit d'abord la critique dans son *Commentaire des Tropes* en 1818 avant de publier ses propres manuels en 1821 et 1827 qui furent à leur tour utilisés partout <sup>48</sup>.

Bien entendu, les élèves ont choisi les questions les plus faciles et les plus propices à multiplier les citations littéraires sous prétexte d'illustrer par des exemples toutes les définitions.

Mais cette cérémonie durant deux journées, alliant des interrogations sérieuses sur le programme de rhétorique à des manifestations plus ludiques comme les déclamations, devait garder un certain aspect festif de fin d'année scolaire. Ce que traduit le salut final du programme de questions, qui fait allusion aux joyeuseries rabelaisiennes : *Gaudeant bene nati* : Que les bons enfants (bien nés) se réjouissent.

## Affiche de 1743 deuxième partie

Texte concernant les exercices de déclamation : partie inférieure de l'affiche.

<sup>48</sup> L'ouvrage de Fontanier a été réédité : Pierra Fontanier *Les Figures du discours* éd. Science Flammarion, Paris, 1968

Traduction : *Des explications françaises et latines de discours, différents travaux oratoires et des poèmes seront récités chaque jour*

Lundi : *Il n'est pas rare qu'un grand génie soit une source de paresse. Discours. Claude Mahieu*

*La vertu héroïque. Poème. Louis Chaillot, Antoine Lambert*

Mercredi : *Le Café. Poème. Ignace Dugué, Georges Richard, Jean de Villars*

*L'Art de plaire. Poème. Antoine Maillot, Édouard Lempereur, François Doyat*

*En (salle de) Rhétorique du Collège de Nevers de la Société de Jésus. En exercice public (représentation publique).*

La phrase de présentation générale comporte des difficultés de traduction à cause de l'emploi de deux néologismes : *Analyses* : emprunté au vocabulaire de logique a le sens d'analyse ou explication claire et : *elucubrations* qui est construit sur le verbe *elucubrare* qui signifie préparer avec soin, travailler ; *elucubrare orationem* : préparer avec soin un discours. (Nous sommes loin du sens moderne d'élucubration).

V. Gueneau qui cite cette partie de l'affiche <sup>49</sup>, sans doute d'après Boutillier, ne parle pas des exercices oratoires qui figurent dans la partie supérieure.

Bien qu'on annonce des textes en français, tous les titres sont en latin, mais peut-être y avait-il des passages explicatifs en français.

Au milieu de sujets littéraires très classiques, le poème sur le Café a l'air plus original. Il est vrai que Montesquieu dans les *Lettres Persanes* (XXXVI) avait peint un café littéraire où le breuvage du même nom, semblait donner de l'esprit à tout le monde, du moins ceux qui en sortaient étaient-ils persuadés d'être beaucoup plus intelligents qu'en y entrant <sup>50</sup>. Des recueils de poèmes français ou latins, faits par les jésuites et leurs élèves, furent publiés notamment dans les années 1704 à 1723. On connaît plusieurs recueils du Collège Louis-le-Grand à Paris et du Collège de La Flèche. Des tournois ou des concours de poésies y étaient organisés et les meilleures œuvres publiées. Pour le moment on ne connaît rien de tel pour le collège de Nevers cependant il y a à la Bibliothèque Nationale un Recueil de poèmes composés dans les maisons des Jésuites de Caen, Nevers, à La Flèche et à Paris <sup>51</sup> dans lequel figurent quelques manuscrits de poèmes d'élèves de Nevers des années 1676-1678.

## **Les Représentations théâtrales**

Dans les chapitres précédents, nous avons souligné l'importance du théâtre, tant dans la pédagogie (apprentissage du latin) que dans les exercices parascolaires, depuis le Moyen Âge. Mais pour situer les documents ci-dessous, il nous semble important de donner quelques informations historiques <sup>52</sup>.

Un Nivernais, Tixier de Ravisy (Ravisius Textor) (1480 ? -1524 ou 1543 ?), qui enseigna au Collège de Navarre à Paris avant d'être nommé recteur de l'Université en 1500, avait, un des premiers, donné aux représentations théâtrales des écoliers, (en latin et en vers), en fin d'année

<sup>49</sup> VG, II, 41

<sup>50</sup> Notons que *caffæum* est un néologisme latin désignant semble-t-il, l'établissement lui-même ; le café, produit colonial, se dénommait en latin : *faba arabica* (la fève d'Arabie). Il est dommage que nous n'ayons pas le texte du poème pour savoir de quoi il s'agissait réellement et pouvoir faire une comparaison, mais les élèves des bons pères lisaient-ils Montesquieu et les *Lettres Persanes* ? Par contre ce thème est assez souvent traité dans des poèmes latins ou français, on en trouve dans des recueils collectifs comme le *Poetarum ex Academia Gallica* 1738 qui contient un poème sur le café de Guillaume Massieu (Caen 1665-1722) ou le *Poemata Didascalica* (Paris 1749). qui contient celui du Père Fellon (Thomas-Bernard) Jésuite né en Avignon en 1672, régent de rhétorique au collège de Lyon qui l'avait déjà publié en 1696 : *Faba Arabica*. C'était son premier poème latin publié.

<sup>51</sup> Bibliothèque Nationale, (BN ). manuscrits, naf. 6282, fos 25-75, cahier de 92 pages, in vol. *Mélanges*.

<sup>52</sup> Voir aussi dans la bibliographie quelques références sur ce sujet.

scolaire, une meilleure tenue littéraire, en écrivant lui-même plusieurs pièces adaptées à cet usage. Plusieurs d'entre elles furent publiées.

À son époque, il s'était résolu à ce travail pour lutter contre l'usage hérité du Moyen âge et du XVI<sup>e</sup> siècle, selon lequel, les écoliers eux-mêmes écrivaient ces textes et les jouaient après les avoir soumis à la censure du recteur du collège, ceci au moins à partir du statut de 1487 imposé par le Parlement de Paris. Ils suivaient en cela la tradition des confréries, comme les Enfants sans souci, ou les Clercs de la bazoche qui avaient le privilège, à certains jours de fête d'amuser le peuple. Mais le latin des collégiens n'était pas très bon et leur niveau culturel, plutôt grossier. D'ailleurs, à la représentation, ils ne se faisaient pas faute d'agrémenter le texte prévu, de nombreuses improvisations sans doute préméditées, remplies de critiques satiriques quand ce n'était pas d'insanités et d'insultes à l'égard du personnel du collège ou de personnages importants de la ville et de l'État. Ce qui entraînait des poursuites judiciaires contre le principal et les régents tenus pour responsables. Nous en avons de très nombreux témoignages, notamment celui de Ravisius Textor qui constatait dans une lettre <sup>53</sup> : pour la fête des rois, trois ou quatre collèges seulement ont joué des mimes et des comédies, et encore sans le moindre aiguillon satirique ; chacun instruit par le danger d'autrui, a craint pour sa tête, en se rappelant les pauvres diables, qui, accusés du crime de lèse-majesté royale et féminine, ont été moins conduits que traînés vers le roi, chargés de fers ... <sup>54</sup>.

D'autre part, selon Edme Cougny <sup>55</sup>, ce théâtre de collège au XVI<sup>e</sup> siècle était devenu une sorte de tribune politique où s'exprimaient les grands problèmes de la société, la paix et la guerre, la corruption de l'Église, les questions de philosophie et de morale. Cette liberté de critique politique et de satire des grands dura jusqu'à la moitié du siècle environ. Ensuite le pouvoir royal devint de plus en plus intolérant et la répression à l'égard des recteurs et régents, de plus en plus sévère. Le théâtre de collège se cantonna dans le registre des tragédies à la mode antique sans allusions à la réalité du temps.

D'où la réaction de Tixier de Ravisy. Au moins, ses textes étaient en excellent latin et ses personnages comme l'intrigue et les idées ou sentiments exprimés, ne dérogeaient pas à la convenance et aux bonnes mœurs, ni à la prudence politique. Et comme ces pièces étaient étudiées et préparées en classe sous la conduite du maître, les risques de dérapage se trouvaient réduits. Cependant, en utilisant abondamment l'allégorie, il ne manquait pas d'aborder les grands thèmes religieux philosophiques ou moraux.

Bien d'autres enseignants firent de même. Georges Buchanan (1506-1582) fut professeur au Collège Sainte-Barbe à Paris puis à Bordeaux au Collège de Guyenne, où il eut Montaigne comme élève. À cette époque, il écrivit des pièces jouées par ses élèves dont la tragédie de Jephté. On le retrouve plus tard comme principal du Collège de Coïmbre, où il composa une tragédie Baptiste ou la Calomnie, qui lui valut une enquête de l'Inquisition de Lisbonne. À cette occasion il donna les clefs de cette pièce : il avait voulu représenter autant que le sujet le permettait, le procès et le supplice de Thomas Morus et de la tyrannie de ce temps-là ; Jean-Baptiste était Thomas Morus, Hésiode représentait Henri VIII et Hérodiade, Anne Boleyn. (Ceci nous conforte dans l'idée que ces pièces, même destinées à être jouées par des élèves, ainsi que les déclamations, poèmes et soutenances de thèses, n'étaient pas sans arrière-plan politique ou idéologique). Buchanan mérita en son temps, le titre de Prince des Poètes.

Toujours à Bordeaux, Marc-Antoine Muret, régent du Collège de Guyenne écrivit un Jules César vers 1544. Nous savons que Montaigne avait joué un rôle dans cette pièce, qui est considérée comme la première des tragédies romaines, série poursuivie par Garnier, Shakespeare, Corneille, Racine etc....

<sup>53</sup> *Correspondance, lettre 50.*

<sup>54</sup> Cité in Edme Cougny : *Ravisius Textor (Jean Tixier de Ravisy)* extrait de *l'Annuaire de la Nièvre* de 1848 p.45 , Bibliothèque Municipale de Nevers (BM ),BM. 3N 1821/2.

<sup>55</sup> BM . NM 988, *Des représentations dramatiques, De la Comédie politique dans les collèges (Études historiques et Littéraires sur le XVI<sup>e</sup> siècle)*, voir aussi, du même : *Ravisius Textor (Jean Tixier de Ravisy)* extrait de *l'Annuaire de la Nièvre* de 1848 op.cit.

Les Jésuites systématisèrent cette tradition en écrivant eux-mêmes les textes des pièces jouées par leurs élèves. Luis de la Cruz (1532-1604), Jésuite portugais, composa ainsi des poèmes et des pièces de théâtre dont six au moins furent publiées. Nicolas Caussin (1583-1651) régent au Collège de La Flèche publia en 1620, cinq tragédies sacrées qui jouèrent sans doute un rôle dans la formation des principes du théâtre classique français.

Mais il en était de même dans les autres collèges, par exemple, William Drury qui enseignait la poésie et la rhétorique au Collège Anglais de Douai composa trois drames en vers latins, joués en 1620, d'abord en privé, dans le réfectoire, puis pour le public, dans le théâtre du collège, ils obtinrent un grand succès et furent édités en 1621.

Un peu plus tard, nous trouvons un célèbre professeur de rhétorique, Gabriel-François Le Jay (1657-1734). Entré chez les Jésuites en 1675, il occupa la chaire de rhétorique pendant plus de trente ans dans différents collèges, mais surtout à Louis-le-Grand où il eut Voltaire comme élève. Il a publié un monumental traité de rhétorique et une quinzaine de tragédies jouées par les élèves de Louis-le-Grand. Voltaire joua peut-être dans certaines d'entre elles. Un critique n'hésite pas à dire : De tous les régents de rhétorique qui composaient des tragédies, il n'y a de bien connus, que ceux du Collège Louis-le-Grand, Pétau, Du Cerceau, Le Lay, si vanté par les Mémoires de Trévoux.

Son collègue, Charles Porée (1676-1742) qui eut comme élèves Turgot, Malesherbes, d'Argenson et aussi Voltaire, produisit pour leur formation, en latin et en français, un grand nombre de chansons, odes, tragédies et sermons. Voltaire le définissait comme un très bel esprit et resta toujours en relations respectueuses avec lui.

En plein XVIII<sup>e</sup> siècle, Joseph du Baudory (1710-1749) Jésuite, lui aussi professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, avait écrit un *Saint Louis dans les fers*, cette tragédie qui semble n'avoir été éditée qu'en 1750, avait pourtant été jouée à La Flèche en 1747, et sera reprise en 1846 à Amiens. Ceci montre que les pièces écrites ad usum collegiorum, devaient circuler manuscrites entre les établissements des bons pères.

Les collèges des Jésuites échappaient au monopole de l'Université de Paris. C'était une des raisons des attaques menées par celle-ci contre les Jésuites, et leur pratique pédagogique du théâtre fut un prétexte pour ses critiques. Dès 1695 elle publia un mandement à l'intention des collèges dépendant de son ressort, pour défendre de faire représenter des tragédies profanes par les écoliers, usage pervers, qui accoutume les jeunes gens à se déguiser, mais certains des termes employés firent sentir aux Jésuites que c'était une censure de ce qui se passait dans leurs collèges. Censure d'autant plus mordante que leurs propres règlements leur interdisaient les tragédies profanes.

Remarquons seulement que la plupart de ces pièces évitent d'utiliser des personnages féminins et que beaucoup traitent de sujets uniquement religieux ou moraux.

Nous avons quelques documents qui attestent la vitalité de ces représentations publiques à Nevers, que les élèves appréciaient beaucoup. Par contre, nous n'avons aucun renseignement sur leur déroulement et nous ne savons pas si les élèves des bons Pères poussaient la malice, comme leurs anciens, jusqu'à profiter de leurs rôles pour intercaler quelques improvisations plus ou moins malicieuses ou scabreuses, sur leurs maîtres ou sur d'autres personnes, présentes ou non dans la salle.

Nous possédons quatre programmes de pièces de théâtre. Or au moins trois d'entre eux proposent des spectacles très profanes. Est-ce une singularité de Nevers ? Mais cependant, ces pièces ne comportent que des rôles masculins, il aurait été difficile chez les Jésuites d'introduire des personnes du sexe pour tenir des rôles féminins et il aurait été scabreux de travestir les élèves en filles.

Victor Gueneau parle de ces quatre représentations <sup>56</sup>. Il ajoute certains détails très intéressants sur les professeurs et élèves que nous intégrerons à la présentation des documents.

---

<sup>56</sup> Op. cit. p. 56 à 63.

## Affiche de 1727

Il reste la moitié inférieure de cette affiche annonçant une représentation théâtrale qui devait avoir pour titre : Themistus. Sur deux colonnes : à gauche les noms des personnages, à droite ceux des acteurs. Il devait y en avoir quinze, mais il en subsiste seulement quatorze. Le premier devait être celui qui donne son nom à la pièce : Themistus.

THEOTIMUS,	<i>Filii Themifti</i>	BEZE DUGUE	<i>Tannaius</i>
IRENÆUS,	"	JACOB, DOMINIC; CHAILLOT	<i>Nivernus</i>
CHARINUS,	<i>Frater Themifti</i>	PETRUS DE SOULANGY DE SAULIEU	<i>Nivernus</i>
PHILOCLES,	<i>Frater Themifti Bellator</i>	CLAUDIUS PRYSIE DU RIS	<i>Nivernus</i>
CLEOMACHUS,	<i>Themisfti Amicus</i>	CAROLUS ROUSSEAU	<i>Nivernensis</i>
PAMPHILUS,	<i>Filii Cleomachi</i>	JACOBUS SAULIEU DE CHOMONERY	<i>Nivernus</i>
EUDOXIUS,	"	JOAN.JOSEPH.DE BEZE DE LA BELOUZE	<i>Nivernus</i>
TIMANDER,	<i>Affinis Themifti</i>	PETRUS SALLONNYER DUPERON	<i>Nivernus</i>
PHRONIMUS,	<i>Themisfi Vecinus</i>	LUDOVICUS DE LA PLANCHE	<i>Deciziacus</i>
CHRYSALDUS,	<i>Senex Eruditus</i>	FRANCISCUS CORTET	<i>Æduensis</i>
POLYDORUS,	<i>Theotimi &amp; Irenæi Moderator</i>	PETRUS DU RUISSEAU	<i>Ex Molimo Engilbert</i>
ERASTUS,	<i>Pamphili &amp; Eudoxii Moderator</i>	GUILLELMUS POTIER	<i>Chariteus</i>
TRIPODUS,	<i>Artis Saltatoriæ Magister</i>	STEPHANUS LA COMBE	<i>Tutelenfis</i>
MENIPPUS,	<i>Servus Themisfi</i>	PETRUS SALLONNYER DE NION	<i>Nivernus</i>

*Die Maii 1727 horâ ipsâ octavâ cum mediâ*

*SCENA NIVERNI.*

*Ex Typographiâ RENATI PINARDEAU, Illustriffimi, & Reverendiffimi Epifcopi Urbis & Collegii Societatis JESU Typographi, necnon Bibliopolæ.*

Boutillier fait remarquer que beaucoup de ces élèves appartenaient à d'anciennes familles nivernaises sauf Cortet, d'Autun (Æduensis) et La Combe, de Tulle (Tutelenfis). Les personnages appartiennent à la famille ou au voisinage de Themistus, notons parmi eux les gouverneurs ou précepteurs (moderator) des enfants et un maître de danse (Artis Saltatoriæ Magister).

## Affiche de 1731

L'affiche est presque complète mais rognée sur les bords latéraux. Il manque une ou deux lettres du début des noms des personnages. On peut cependant en deviner certains. Les lettres supposées sont mises entre (..)

*D. O. M.*

*VOTA*

*FABULA*

*(E)XHIBEBITUR A SELECTIS RHETORIBUS  
COLLEGII NIVERNENSIS SOCIETATIS JESU*

### PERSONÆ

(JU)PITER	
(ME)RCURIUS	
(MO)MUS	<i>Fortunæ Sacerdos</i>
(SOP)HRONIMUS	<i>id</i>
(PO)LICRONIUS,	<i>Senex</i>
(AST)ROLOGUS	<i>Philosophus</i>
(EU)GENIUS,	<i>Scholasticus</i>
(PA)RMENO,	<i>Servus</i>
(AR)ISTUS,	<i>Veterator</i>
(NO)SOPHILUS,	<i>Medicus</i>
(PH)ILOMACHUS,	<i>Miles</i>
(MA)CROTROGUS,	<i>Cerdo</i>
(P)AMÆTAS,	<i>Villicus</i>

### ACTORUM NOMINA

JOANNES-BAPTISTA FEBVRE,	<i>Nivernus</i>
FRANCISCUS-STEPHANUS DE COLONS,	<i>Nivernus</i>
HIERONIMUS VIGNAULT,	<i>San-Salviensis</i>
	<i>id</i>
JOANNES LESPINASSE DU PAVILLON,	<i>Coniatus</i>
HENRIC.LESPINASSE DE PLANCHEVIENNE,	<i>Nivernus.</i>
JOAN; LUD; PIERRE DE CHANROBERT,	<i>Nivernus</i>
CLAUDIUS-FRANCISCUS LEVESQUE,	<i>Nivernus</i>
ANDREAS-LEONARDUS CAZIOT,	<i>Nivernus</i>
JOANNES-BAPTISTA CAFFARY,	<i>Nivernus</i>
STEPHANUS BLAYET,	<i>Nivernus</i>
JACOBUS-LUDOVICUS COQUILLE,	<i>Nivernus</i>
CLAUDIUS-GABRIEL OLLIVIER,	<i>Nivernus</i>

*IN AULA COLLEGII NIVERNENSIS SOCIETATIS JESU,  
Die 16a. Januarii 1731. horâ ipsâ tertiâ*

Il devait s'agir d'une pièce traitant d'un sujet moral et religieux étant donné les personnages : des dieux (Jupiter et Mercure), les prêtres de la déesse Fortune, un vieillard (senex), un philosophe, un scolastique et en contre-plan, un vétéran (veterator), un médecin, un soldat (miles), un savetier (cerdo) et un campagnard (villicus).

Boutillier a retrouvé trace du professeur de rhétorique de cette année-là dans les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1886-87<sup>57</sup> : en 1729, le père François-Joseph Terrasse-Desbillons, alors à peine âgé de dix-huit ans était déjà professeur de rhétorique à Nevers où il demeura deux ans<sup>58</sup>. Parmi ses œuvres, Boutillier a relevé trois pièces qui intéressent le Nivernais Cantiques Spirituels, 6 feuilles volantes imprimées chez Pinardeau à Nevers ; et deux pièces latines N° 12 : De Ligeri exundante - ad amicum epistulam ; N° 13 : Iter Nivernense, stylo horatiano.

Dans une lettre datée de 1764 alors qu'il résidait à Mannheim, il disait J'ai sous mes fenêtres le Rhein, qui est large comme la Loire à Nevers, mais bien plus profond. Desbillons fut surnommé le La Fontaine latin et le dernier des Romains.

Mais cette pièce : Vota est-elle de lui ? comme le pense Boutillier. Il ne l'a pas trouvé dans le catalogue de Mannheim. Par contre, Le Jay dont nous avons parlé plus haut a écrit une pièce : Vota, publiée avec quelques autres en 1725. Il serait étonnant que les Jésuites de Nevers n'aient pas acheté les œuvres de leur confrère. Il faudrait pouvoir comparer les textes pour s'en assurer mais on peut raisonnablement penser qu'il s'agit ici, au moins, d'une adaptation de la tragédie sacrée de Le Jay.

---

<sup>57</sup> Volume XIV. Étude de M.P. Dubois sur le Père Terrasse-Desbillons. Cité également par VG, II, 56-57. Grâce au catalogue de Gérard Oberlé déjà cité, nous pouvons compléter cette notice et corriger certaines erreurs.

<sup>58</sup> Né à Châteauneuf-sur-Cher, en Berry, le 8 janvier 1711, il entra chez les Jésuites en 1727. Il avait paraît-il, une mémoire prodigieuse. Il enseigna les humanités et la rhétorique à Nevers, Bourges, Caen puis à La Flèche.

Il dut surtout sa réputation à ses fables latines qui devinrent classiques : *Fabularum Æsopiarum libri quinque priores diligenter emendati. Parisii*, 1759, in-12 ; une première édition avait eu lieu à Glasgow en 1754, au total 5 éditions. Il existe un exemplaire de l'édition de 1759 avec le cachet des jésuites de Bourges sur le titre, l'ex-libris de l'abbé Collas, chanoine de Bourges et au dos les armes de la ville de Nevers. *Fabularum Æsopiarum libri decem priores diligenter emendati*. qui eurent 8 éditions dont la dernière à Tours (Mame) 1885

Après le renvoi des Jésuites, en 1762, il se retira quelque temps chez Fréron. Forcé par les arrêts du Parlement de quitter Paris, il se rendit à Bourges, puis dans sa ville natale. Il refusa de prêter le serment imposé aux anciens Jésuites et se réfugia à Mannheim en Allemagne, où l'Électeur de Bavière lui offrait un asile. Il y mourut le 17 mars 1789. Il laissa un testament en vers latins, par lequel il léguait aux pères de Saint-Lazare, lesquels remplaçaient les Jésuites dans le Palatinat, sa grande et précieuse bibliothèque.

Selon M.P. Dubois, *c'était paraît-il, un professeur fort doux, aimé, adoré de ses élèves ; un causeur aimable, très instruit, d'une mémoire prodigieuse et défenseur intrépide envers et contre tous, de la littérature ancienne et des auteurs du grand siècle.*

*Il se plaisait également dans ses loisirs, à faire des comédies, voire même des tragédies, dont plusieurs furent représentées à Louis-le-Grand.*

Dans le catalogue de ses manuscrits (Mannheim) qui comporte 74 numéros, on trouve :

*Schola senum comædia*, (l'école des vieillards) en prose ; *Fortor sui anxius, fabula comica*, (le misanthrope) ; *Le Misanthrope*, comédie en prose ; *L'École des Oncles*, comédie en 3 actes en prose ; *L'Emporté* ; *L'Éducation négligée* ; *Annibal*, tragédie en prose avec prologue en vers ; *L'École des Pères* ; *L'École des Vieillards* ; *Bouquetin et Trottin* scènes comiques contre les bibliophiles.

Boutillier donne des renseignements sur l'un des élèves acteurs de cette comédie : (PH)ILOMACHUS, Miles (le soldat), STEPHANUS BLAYET, Nivernus. Étienne Blayet devint en 1740 curé de la modeste paroisse d'Apremont où il mourut à la fin de 1766<sup>59</sup>.

## Programme de 1748

Il s'agit pour les deux représentation théâtrales de 1748 et de 1754, non plus d'affiches mais de programmes. Ils se composent de deux feuilles de format 36 x 24 cm pliées en deux et formant ainsi un petit cahier.

Pour le programme de 1748 seule la feuille intérieure est imprimée recto - verso, l'autre servant de couverture. Sur la page une de couverture figurent les inscriptions suivantes : J Baudot, puis Donné par Mr E. RÉVEILLÉ AINÉ, Nevers (Nièvre) à l'abbé Boutillier C. de C. La partie soulignée est l'empreinte d'un tampon encreur. C. de C. signifie bien entendu : Curé de Coulanges. C'est le document même dont la découverte chez un bouquiniste de Nevers nous a permis le rachat de dix-huit des pièces citées ici et dont parle Boutillier dans sa communication à la Sorbonne : *nous devons la connaissance de cette intéressante plaquette à M. Edmond Réveillé, de Nevers, qui a bien voulu s'en dessaisir pour notre collection.*

On notera que l'inscription J Baudot prouve que ce programme était celui d'un des élèves - acteurs de deux des pièces jouées cette après-midi là, Jean-Baptiste Baudot de La Charité.

Page une intérieure :

Traduction : *Morosophus, drame comique, sera joué par un choix d'élèves de seconde du Collège de Nevers de la Société de Jésus, le 4 septembre 1748 à une heure et demie de l'après-midi.*

Entre la date et la ligne : *NIVERNI* se trouve un beau cartouche de rinceaux et de fleurs avec deux oiseaux, les lettres P C sont placées presque au centre, nous en ignorons la

---

<sup>59</sup> . Il cite une anecdote rapportée à son sujet par M. Roubet (M. Roubet *Mémoire sur une question de céramique*, in *Congrès archéologique de Bourges en 1868*). *le digne curé avait constamment refusé les autres cures et bénéfices qui lui avaient été offerts. Plus ami d'Horace que désireux d'un revenu plus important, il avait écrit en latin et en français :*

*Si qua sede sedes, sit tibi commoda sedes ?*

*Illa sede sedes, nec ab illa sede recede*

ce jeu de mots latin peut se traduire ainsi : *Si ton siège est pour toi commode, reste sur ce siège et ne le quitte point*

*Puisque sur cette chaise où l'on me voit assis*

*Depuis plus de vingt ans, je m'y trouve à mon aise*

*Me verra-t-on en fou, moi de sens bien rassis*

*Abandonner pour autre, une semblable chaise ?*

*Non !*

Boutillier signale aussi une variante du jeu de mots latin, il s'agirait d'une épigramme de l'abbé Galliani faite dans le salon de Mme d'Épinay à l'adresse de l'ambassadeur d'Espagne, le Comte de Fuentes qui avait la manie de ne jamais s'asseoir et de papillonner sans cesse :

*Si qua sede sedem quæ sit tibi commoda sedes ?*

*In illa sede sede, nec ab illa sede recede*

ce jeu de mots peut se traduire ainsi : *Si mon siège est pour toi commode, reste sur ce siège et ne le quitte point*  
Ceci montre au moins qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la connaissance et la pratique du latin étaient suffisamment répandues pour qu'on puisse s'amuser à ces jeux de mots et d'esprit.

signification, à moins que ce ne soit la signature du graveur. La page deux contient la liste des personnages et celle des élèves acteurs, de la classe de seconde.

PERSONÆ ACTORUM ET NOMINA

MOROSOPHUS, Philofophus.	Jacobus Parent,	Nivernenfis.
ÆSCHINUS, Morofoph. Amici.	Ludovicus Joubert,	Nivernus
CTESIPHO id	Petrus Dameron,	Nivernenfis
LYCONIDES, Juvenes.	Joan.Bap.Courtois,	Bituric.
EUTICHUS, id	Joannes Rousset,	Nivernenfis
CLEOMACHUS, Thrafo.	Joan. Bap. Baudot,	Charitæus
RONDIBILIS, Medicus.	Henricus Laurent,	Nivernus
POLYMATES, Philofophus.	Ludovic. Lhermitte,	Nivernus

Scena pro Ædibus Morofophi.

PROLOGUM DICET

LUDOVICUS LHERMITTE, Nivernus

EPILOGUM

HENRICUS LAURENT, Nivernus

Avec deux philosophes et leurs amis, deux jeunes gens, un médecin et un soldat fanfaron (*Thraso*) il devait s'agir d'une comédie morale.

Les deux autres pièces représentées ce jour-là étaient en français :

Page 3

*DAPHNIS TRIOMPHANT  
PASTORALE ALLÉGORIQUE  
SUR LA PAIX.*

<i>DAPHNIS,</i>	<i>CHARLES GIRARD</i>	<i>de Prémery.</i>
<i>TITYRE,</i>	<i>JACQUES-DOMINIQUE CHAILLOT DE LA CHASSEIGNE,</i>	<i>de Nevers</i>
<i>CORIDON,</i>	<i>JACQUES-SÉBASTIEN DUBOIS,</i>	<i>de Moulins,</i>
<i>MÆRIS</i>	<i>JOSEPH GESTAT DU BREUIL,</i>	<i>de Nevers.</i>
<i>ALEXIS,</i>	<i>FRANÇOIS LE ROY,</i>	<i>de Paris.</i>
<i>TYRSIS,</i>	<i>LAURENT-CLAUDE CHAMBRUN DE VAUVREILLE,</i>	<i>de Nevers.</i>
<i>MOPSUS,,</i>	<i>PIERRE-FRANÇOIS DE CERNUSCHI,</i>	<i>de St-Brieux</i>

*La Scène eft dans un Bofquet*

page 4 :

*L'ENFANT GASTÉ,  
DRAME COMIQUE  
SERA REPRÉSENTÉ PAR LES ÉCOLIERS DU COLLÈGE  
de la Compagnie de JESUS  
Mercredy 4. Septembre 1748. à une heure & demie après midy.*

PERSONNAGES ET NOMS DES ACTEURS

<i>POLEMON, Père de Mignonet.</i>	<i>Jean-Baptiste Baudot,</i>	<i>de la Charité.</i>
<i>LEDOUX, Beaupère de Polemont.</i>	<i>Henri Heron,</i>	<i>de la Charité.</i>
<i>MIGNONET, Enfant gâté.</i>	<i>Charles Girard,</i>	<i>de Prémery.</i>
<i>EUGÈNE, Frère de Mignonet</i>	<i>Casimir Theveneau,</i>	<i>de St Saulge.</i>
<i>BEAUPRÉ, Capitaine de Vaiffeau</i>	<i>Edme Tricot,</i>	<i>de Nevers.</i>
<i>CARILLE, Ami de Mignonet</i>	<i>Joseph Charamon,</i>	<i>de Nevers.</i>
<i>GROGNAC, Valet de Chambre de Ledoux.</i>	<i>Joseph Guillier,</i>	<i>de Moulins-Engilbert.</i>
<i>DROLINET, Valet de Ledoux.</i>	<i>Gilb.Gestat des Boistiaux,</i>	<i>de Nevers.</i>

*La Scène est dans la Maison de Mr. Ledoux, dans une Ville Maritime.*

*DIRA LE PROLOGUE*

*EDME TRICOT, de Nevers.*

*Suivra la Distribution folemnelle des Prix.*

Selon Boutillier la Pastorale ferait allusion à la paix dite d'Aix-la-Chapelle. Le 18 octobre 1748 fut signé le traité d'Aix-la-Chapelle, négocié par Kaunitz, qui mit fin à la guerre de la Succession d'Autriche <sup>60</sup>. Si l'interprétation de Boutillier est exacte, la pièce ayant été jouée le 4 septembre, alors que le traité n'était pas encore signé, mais seulement en discussion, on doit supposer que les élèves et professeurs avaient anticipé la signature d'une paix très attendue.

## Programme de 1754

Ce document se trouve aux Archives Départementales de la Nièvre in fine de la liasse D 22. C'est une feuille de format 36 x 24 cm pliée en deux, imprimée seulement en pages une et trois. Les deux pages libres ont été utilisées, sans doute par un Jésuite du Collège, pour faire des brouillons de lettres et de comptes. Ceci explique pourquoi ce programme de représentation théâtrale a été mis dans cette liasse composée de lettres ou de brouillons de lettres des Jésuites de Nevers.

Page une :

*TRIPARCUS,  
DRAMA COMICUM,  
DABITUR A SELECTIS SECUNDANIS  
COLLEGII NIVERNENSIS  
SOCIETATIS JESU,  
Die 26. Martii horâ tertiâ post meridiem.  
NIVERNI,  
Ex typographiâ LUDOVICI LE FEBVRE, Collegii  
Nivernenfis Societatis JESU, Typographi  
M. DCC. LIV.*

Entre la date et la ligne NIVERNI, un cartouche au décor géométrique de rinceaux et de fleurs stylisées.

page trois :

<i>PERSONÆ</i>	<i>ET</i>	<i>ACTORUM NOMINA</i>
<i>ÆSCHROKERDES, Triparcus,</i>	<i>Bernardus Rameau,</i>	<i>Nivernus</i>
<i>THEOTIMUS, Frater Triparci,</i>	<i>Jofephus Joly</i>	<i>Nivernus</i>
<i>CHRYSORIUS, Fœenerator,</i>	<i>Car. Nic. Barbier de Limmonet,</i>	<i>Nivernus</i>
<i>CRITOBULUS, Amicus Theotimi,</i>	<i>Marcellus Durand,</i>	<i>Nivernus</i>
<i>VALERIUS, Triparci Filius,</i>	<i>Ludovicus Gafque Chambrun,</i>	<i>Nivernus</i>
<i>EUGENIUS, Filius Alter,</i>	<i>Gilbertus Flamen d'Assigny,</i>	<i>Nivernus</i>
<i>VANILOQUIDORUS, Ludi-Magister,</i>	<i>Car. Nic. Barbier de Limmonet,</i>	<i>Nivernus</i>
<i>NUGIPOLA, Librarius,</i>	<i>Petrus Ludovicus le Febvre,</i>	<i>Nivernus</i>

<sup>60</sup> La guerre dite de la *Succession d'Autriche*.(1740-1748) opposa tous les états européens et révéla la rivalité franco-anglaise. À la mort de l'empereur Charles VI, les puissances dénoncèrent la *Pragmatique Sanction* qui assurait sa succession à sa fille Marie-Thérèse. Frédéric II de Prusse ouvrit les hostilités en envahissant la Silésie (1740). La France, l'Espagne, la Saxe et la Bavière se rangèrent aux côtés de la Prusse pour soutenir Charles-Albert de Bavière qui se fit élire empereur sous le nom de Charles VII. L'Angleterre et les Pays-Bas prirent parti pour Marie-Thérèse. Ses alliés ayant renoncé à la poursuite de la guerre et signé des traités séparés avec l'Autriche, la France se retrouva seule face à l'Angleterre. La victoire du Maréchal de Saxe à Fontenoy (1745) permit d'occuper les Pays-Bas et les Provinces-Unies (1747-1748). Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) reconnaissait la *Pragmatique Sanction*. C'était le retour au *statu quo ante* après huit ans d'une guerre inutile et désastreuse.

ARGENTI-EXTEREBRONIDES,	Amicus Triparci,	Petrus Ludovicus le Febvre,	Nivernus
OXYCRATES,	Archimagirus,	Stephan. Chambrun Mousseau,	Nivernus
HIPPODAMUS,	Coquus et Auriga,	Nicolaüs Servais,	Nivernus
DAVUS,	DROMO, fervi,	Martinus Boizeaux,	Nivernus
TROTINELLUS,	fervus Valerij,	Joan. Bapt. Piquet de la Tour,	Nivernensis
PYRACMON,	Faber Ferrarius,	Michaël Ducret de Villaine,	Nivernus
AGRIO,	Rusticus,	Francifcus Ravary,	Nivernus

PROLOGUS,

Michaël Ducret de Villaine, Nivernus  
*Fabulam excipiet præmiorum distributio.*  
 (La distribution des prix suivra le spectacle)

Victor Gueneau qui reproduit ce programme avec malheureusement des erreurs typographiques très importantes, d'autant plus étonnantes que l'original était à sa disposition aux Archives, fait une étude intéressante mais discutable, sur le nom des personnages <sup>61</sup>. Nous la reproduisons en annexe, en fin de chapitre, avec nos commentaires.

Avec un avare comme personnage principal, un usurier (fœenerator), comme autre personnage important, un chef de cuisine (archimagirus) et un cuisinier qui est aussi conducteur de char ou palefrenier (coquus et auriga), Victor Gueneau pense évidemment à L'Avare de Molière. Mais on voudrait savoir ce que venait faire dans cette intrigue le librarius : copiste, écrivain, comptable ou libraire, le ludi-magister : maître d'école le faber ferrarius : forgeron et le rusticus : paysan. N'oublions pas que Molière lui-même s'était inspiré d'une pièce de Plaute : L'Aululaire. D'ailleurs l'absence de personnage féminin enlève toute possibilité de traiter l'un des éléments essentiels de la pièce française, la rivalité amoureuse entre Harpagon et son fils.

## **Les Distributions de Prix**

On a sans doute remarqué que deux documents annoncent une distribution de prix, ceux du 4 septembre 1748 et celui du 26 mars 1754. Nous avons également cité d'après V. Gueneau un exercice public en vue de la Distribution des Prix du 30 et 31 août 1737. Il y avait donc deux distributions, une à la fin du premier semestre, en mars, l'autre en fin d'année scolaire, fin août, début septembre. La rentrée des classes avait lieu en général en octobre ou début novembre.

Cette pratique de distribution de prix, constitués par des livres richement reliés a été surtout développée par les Jésuites qui y voyaient un moyen de motivation et d'émulation des élèves, au contraire des principes plus sévères des éducateurs protestants.

Dès le début de leur installation à Nevers, ils s'efforcèrent d'obtenir des échevins, le financement de ces prix. Nous en trouvons trace dans les décisions de la municipalité.

Par exemple, on vota en 1616, une subvention aux Pères Jésuites : 60 livres pour les prix des livres des écoliers, cette année et l'année prochaine <sup>62</sup> subvention renouvelée les années suivantes.

En 1724, en même temps que la création du poste d'un second régent de physique 200 livres sont accordées par la Ville pour achat des prix à distribuer tous les ans <sup>63</sup>.

En 1727, aux Pères Jésuites du collège, 500 livres pour la pension d'un second régent de philosophie pendant l'année 1726 - aux mêmes, 400 livres pour prix distribués à la fin des années 1726 et 1727 (soit 200 livres par an) - aux R.P. Jésuites : 500 livres pour la construction d'une seconde classe de philosophie <sup>64</sup>. Cette année-là les Jésuites avaient donc reçu au moins 1400 livres de subventions exceptionnelles. Les prix de 1726 ayant déjà été payés par l'évêque, les Jésuites décidèrent d'utiliser 200 livres pour aménager les tréteaux pour la représentation théâtrale prévue en 1727.

<sup>61</sup> VG, II, 62-63

<sup>62</sup> AC, CC, 163.

<sup>63</sup> AC BB 38 (1719-1725) et AC, CC 163 (1601-1616)

<sup>64</sup> AC, CC, 190, 1727.

Subvention renouvelée en 1731 aux R.P. Jésuites, 200 livres pour l'achat des prix à distribuer pendant l'année <sup>65</sup>.

On comprend que le recteur du Collège ait adressé de chaleureux compliments aux édiles municipaux à l'occasion du nouvel an 1755 <sup>66</sup>.

En 1756, Au Père Le Petit, receveur du Collège des Jésuites, 200 livres pour la distribution des prix <sup>67</sup>. En 1758, il est même précisé : Aux Pères Jésuites du Collège, 200 livres pour la distribution des prix, conformément à la transaction de 1736 passée entre le Collège et la Ville <sup>68</sup>.

L'expulsion des Jésuites de 1762 ne changea pas la coutume puisqu'en 1766 la Ville versa à M. Miné principal du Collège, 200 livres pour la distribution des prix <sup>69</sup>.

Pour se ménager la bienveillance des édiles municipaux les Jésuites avaient décidé que le premier magistrat aurait l'insigne honneur de remettre lui-même les prix aux élèves.

Les ouvrages, reliés, portaient sur la couverture les grandes armes de Nevers, une inscription manuscrite était rédigée par le Préfet des Études sur la page de garde, pour indiquer le nom de l'élève récompensé, la discipline, et la classe.

Nous reproduisons ci-dessous quelques-unes de ces inscriptions.

### Document du 4 septembre 1669

Boutillier nous donne <sup>70</sup> la transcription d'une attestation d'obtention des prix inscrite par le Préfet des études sur la page de garde d'un livre de prix de 1669 :

*Traduction : Je, soussigné, Préfet des Études du Collège de Nevers de la Société de Jésus, atteste, que le jeune adolescent Jean La Collancelle de la classe de troisième, a mérité et obtenu le Prix de Discours latin en prose, et a été récompensé par ce livre, sur une scène publique et avec solennité, devant un nombreux concours de gens, une assemblée très célèbre d'hommes illustres, et l'approbation des hommes libres et doués d'une grande science et érudition, avec le plus grand éloge de tous, félicitation applaudissement et admiration. En foi de quoi, j'ai apposé mon nom avec le sceau de notre collège, le quatre septembre de l'an du Seigneur 1669.*

Selon Boutillier cette dédicace se trouvait sur un volume de 500 pages contenant les 8 livres des Apophtegmes d'Érasme (en latin) édité à Paris en 1533 et il se demandait : ce volume ferait-il aujourd'hui les délices des adolescentes ingenii de la classe de troisième ? Nous n'oserions l'affirmer.

En regard du texte se trouvait l'empreinte sur pain à cacheter recouverte de papier du sceau du recteur. Le nom de Jésus avec une croix sur l'H et les trois clous au dessous, au milieu d'une couronne radiée et flamboyante et autour, ces mots Rectoris Collegii Nivern. Socie. Iesu Soit le motif que nous trouvons souvent sur les affiches.

### Document du 30 août 1740

Un bibliophile nivernais M. Gasch, nous a également communiqué une autre attestation de prix porté sur un in-folio relié aux grandes armes de la Ville de Nevers. Titre : Histoire Romaine contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la commencement de l'Empire d'Auguste jusques à celui de Constantin le Grand par le R.P. F.N. COEFFETEAU de l'ordre des Frères Prescheurs, Paris 1646.

---

<sup>65</sup> AC, CC, 194, 1731.

<sup>66</sup> AC, BB 43 (1750-1764), 1755 : *compliment de bonne année fait aux échevins par le Révérend Père Le Petit, recteur du Collège* .

<sup>67</sup> AC, CC, 214, (1756).

<sup>68</sup> AC, CC 215 (1758)

<sup>69</sup> AC, CC 217 (1765-1766)

<sup>70</sup> cité également par Gueneau VG, II, 54, note 2, mais il a dû mal lire la date et la traduit par 1609

Traduction : *Je soussigné, atteste que Philibert Camuset a obtenu le second prix d'interprétation en classe de troisième, au cours de la distribution solennelle des prix faite au collège de Nevers de la Société de Jésus, le trente août 1740. En foi de quoi, j'ai signé mon nom et apposé le sceau de notre collège. J. Tocquevilles, Préfet des études.*

### **Document du 27 août 1741**

Boutillier cite également <sup>71</sup> une autre inscription imprimée, le nom de l'élève, la discipline et le nom et signature du Préfet des Études étant, bien entendu, manuscrits.

Traduction : *Par la munificence de la très noble cité de Nevers qui institua ce prix perpétuel pour les élèves du collège de la Société de Jésus, le jeune adolescent Louis François de La Thuillerie a mérité et obtenu ce volume comme palme du 1er prix de discours latin en prose en classe de quatrième de ce même collège. Le 27 août 1741. Ce que j'atteste par ma signature et le sceau du Collège*

### **Document du 6 septembre 1770**

Boutillier signale également une autre attestation de prix imprimée dans laquelle des espaces étaient réservés pour l'inscription manuscrite du nom et prénom de l'élève, de sa classe et de la nature du prix :

*Ex munificentia nobilissimæ civitatis Nivernensis quæ præmium posuit in perpetuum auditoribus in collegio ejusdem civitatis. Ingenuus adolescens ..... palmare hoc volumen in ..... ejusdem collegii schola meritis et consecutus est ;*

*Dia 6 a , mensis 7 bris , anno 1770*

*In cujus rei fidem subscripsi et sigillo urbis munivi  
signé par le sieur Miné, principal du collège.*

Les Jésuites étaient partis, on parle du collège de la ville et c'est le sceau de la ville qui est apposé par le principal sur ce certificat.

## **ANNEXES**

### **Les Panégyriques. Affiche de 1690.**

### **Les persécutions contre les protestants en Nivernais.**

Dans la province, après cette date, le Procureur du Roi au Présidial de Saint-Pierre-le-Moutier poussa le zèle jusqu'à multiplier les procès <sup>72</sup> y compris contre les protestants (ou supposés tels) décédés. *Le 19 juin 1688, contre la mémoire de François Girardot, marchand de bois à Clamecy, nouveau converti, mort dans les sentiments de la religion prétendue réformée. Le 11 mars contre le cadavre de Marguerite Bernard, veuve de Paul Étignard, procureur fiscal à Château-Chinon, nouvelle convertie. Le 12 mars 1689, contre le cadavre de feu Me David Ballon, apothicaire à Corbigny, nouveau converti, mort le 13 février et contre ses enfants mineurs.* La sentence était presque toujours la même : le cadavre était condamné à être exhumé, traîné sur une claie à travers les rues de la ville et jeté à la voirie. Les biens étaient confisqués et les parents et amis condamnés à de lourdes amendes.

Parfois, les parents essayaient d'éviter cette profanation du cadavre, mal leur en prenait : les fils et parents de Marguerite Bernard furent ainsi condamnés pour enlèvement du cadavre pendant l'instruction de son procès et ensevelissement dans de la chaux vive, au lieu de le faire embaumer suivant l'ordonnance du juge de Château-Chinon. Le 11 mars 1689, Rachel Foubert et trois autres femmes (nouvelles converties) de La Charité, furent condamnées à déclarer à genoux et à haute voix devant la porte principale de l'église de Sainte-Croix de La Charité, un jour de Dimanche, à l'issue de la messe : que par mespris contre la religion catholique apostolique et romaine, et à la justice, mal à propos et contre la vérité, elle a mis et écrit sur ledit linceul (de Suzanne Fontaine, sa mère, traînée sur une claie le 12 juin 1688) ses mots "R.

<sup>71</sup> VG, II, 55

<sup>72</sup> AD, série B, 80, 81, 92

Foubert, fille de Suzanne Fontaine, qui a été traînée pour la gloire de Dieu", qu'elle demande pardon au roy et à la justice, lequel linceul sera ... brûlé à jour de marché en la ville de La Charité en la place publique.

Nous n'avons retenu que quelques exemples antérieurs à la date du discours (1690) mais ces macabres cérémonies, se multiplièrent, au moins jusqu'en 1699. Le 22 mai en effet, M. de La Brisse, procureur général au Parlement de Paris, écrivit au Procureur de Saint-Pierre-le-Moutier : Il est peu utile au bien de la justice d'exhumer un corps mort pour le traîner sur une claie ; ces sortes de spectacles sont plus capables d'émouvoir le peuple que de le contenir dans son devoir. Il semble qu'à partir de cette date il n'y ait plus que des procès contre la mémoire, la sentence étant le plus souvent : sa mémoire demeurera éteinte, supprimée et condamnée à perpétuité, ses biens acquis et confisqués (sentence du 1er juin, contre Jeanne Droit, femme de Pierre Musson, maître horloger à La Charité, décédée le 12 mai). La lettre de M. de La Brisse, laisse supposer qu'en certains endroits, l'opinion publique avait dû manifester sa réprobation (émouvoir = susciter une émeute) devant ces procédés, de telle manière que le pouvoir central avait été obligé d'en tenir compte.

Ces quelques exemples locaux qui ne donnent qu'un échantillonnage des multiples procès, condamnations et exécutions publiques ayant eu lieu dans la province au cours des mois et années précédents, donnent au discours de l'élève des jésuites une consonance beaucoup plus grave que celle d'un discours conventionnel. Car lui-même ou ses camarades ou ses parents et amis avaient dû être témoins de ces sinistres cérémonies, auxquelles on les incitait à assister.

### **Exercices publics : Les Interrogations orales Affiche de 1743.**

Traduction :

*Par Jésus Christ, Exercices oratoires*

*I - La rhétorique, comme les autres arts, revendique pour elle, sa matière à laquelle elle s'attache, et cette matière est tout ce qui peut être mis en question. Cet art a cinq parties : l'invention, la disposition, l'élocution, la mémoire et l'énonciation. Pour des raisons de méthode nous traiterons d'abord de l'élocution.*

*II - Cicéron recommande de réunir trois éléments pour l'élocution, l'élégance, la composition et la dignité. pour l'élégance, il faut choisir des termes corrects, usités, clairs, harmonieux, graves etc. ... Deux choses doivent l'emporter dans la composition, d'abord enchaîner le discours ensuite en faire apparaître la mesure (le rythme).*

*III - La mesure du discours naît au moyen des périodes. Le mot Période est métaphorique : nous y faisons entrer tout autant les (constructions) bipartites, tripartites, quadripartites et aussi les quadruplées, circulaires ou bien croisées ; celles qui se développent par la définition, l'énumération, l'interprétation, la répétition et la comparaison, dont on rapportera des exemples et définitions.*

*IV - La dignité de l'élocution vient des figures de mots et de pensées. Celles-ci sont définies soit en un mot comme l'Antonomase, la Catachrèse etc. ... , soit en un groupe de mots construit par addition, ellipse et similitude. Nous comptons 32 figures de pensées dont nous apporterons la définition et des exemples.*

*V - Allégorie, Antéoccupation (occupation, préoccupation ou prolepse), Antithèse, Apostrophe, Commination (menace), Communication, Comparaison, Concession, Correction, Dépréciation (obsécration : prière instante), Dialogue (dialogisme), Division, Dubitation (irrésolution, incertitude), Épiphonème (exclamation), Éthopée (portrait moral), Exclamation, Gradation (suite d'idées ou sentiments en progression ascendante ou descendante), Hyperbole, Hypotypose (transformation d'un récit en scène vivante), Imprécation, Interprétation, Interrogation, Ironie, Licence, Optation (souhait), Prétérition (prétermision : feindre de ne pas vouloir dire ce que l'on dit cependant), Prosopopée, Répétition, Réticence, Subjection et sustentation.*

*VI - L'Invention est l'action d'Imaginer des Arguments tantôt pour convaincre, tantôt pour informer (faire naître les connaissances), les Arguments sont pris dans les éléments du discours de l'orateur, soit intrinsèques soit extrinsèques. Les éléments intrinsèques sont au nombre de 16 : la Définition, qui peut être selon l'espèce, effective, etc. ... L'Énumération des parties, l'Étymologie des termes, les Analogies, le Genre et la Forme.*

VII - Il s'ensuit la Similitude et la Dissimilitude à laquelle nous ajoutons la Fable, la Parabole, l'Énigme etc. ... les Contradictions, les Oppositions, les Circonstances, les Causes, les Effets, la Comparaison des synonymes, des majeures en allant de la plus grande à la plus petite, des mineures en allant de la plus petite à la plus grande. Les éléments extrinsèques sont au nombre de six : les préjugés, la croyance générale (la tradition), les écrits (archives), la jurisprudence, les épreuves, les témoins.

VIII - La gloire spécifique de l'Éloquence est qu'elle puisse partout, éveiller l'émotion ; ces mouvements de l'âme sont au nombre de 12 : l'amour, la haine, dont est voisine l'envie, le désir auquel se joint l'émulation, l'aversion, la joie, la tristesse, l'audace, la crainte, l'espoir, le désespoir, la colère, la mansuétude. De tous ces mouvements de l'âme, nous apporterons la définition et des exemples.

IX - Les Rhéteurs assignent cinq parties au discours : 1°) l'exorde, 2°) la narration (contenant l'exposé des faits ou propositions), 3°) la réfutation (réponse aux objections exprimées ou prévues), 4°) la confirmation (reprise de la proposition) dans laquelle on voit l'argument et l'argumentation qui est l'explication de l'argument, par exemple le syllogisme, l'enthymème (forme abrégée du syllogisme, une partie est sous-entendue), 5°) la péroraison. Nous n'enseignons rien au sujet de la mémoire et de la prononciation -- Réjouissez-vous , bons enfants. (trad. libre de Gaudeant bene nati )

## Les Représentations théâtrales

Programme de 1754

**Voici d'abord les étymologies proposées par Victor Gueneau.**

*Triparcus, signifie, en latin, Trois fois chiche*

*Æschrokerdes, adjectif grec signifiant avare (aiskros, honteux ; kerdos, gain)*

*Theotimus, nom propre grec voulant dire qui honore Dieu.*

*Chrysorius, nom propre formé sur le mot grec chrysos, l'or ; qui entasse l'or, usurier.*

*Critobulus, veut dire Fidèle au Christ, Christos et Boulomai, je veux.*

*Valerius, nom propre qu'on trouve dans les comédies latines.*

*Eugenius, vient du grec et signifie littéralement bien né.*

*Vaniloquidorus, formé des mots latins vanus loqui, qui dit des paroles vaines, hableur.*

*Nugipola, du latin nugæ, bagatelles et d'une racine grecque pôlein, vendre, qui vend des futilités, menteur ?*

*Argenti-exterebronides, formé du latin argentum, argent, et d'une terminaison grecque exterebio, retirer en creusant, c'est-à-dire déterreur d'argent, soutireur d'argent, escroc ?.*

*Oxycrates, des racines grecques oxys, vif, crato, je commande ; peut-être ce maître cuisinier aimait-il à parler sec.*

*Hippodamus, signifie en grec dompteur de chevaux.*

*Davus, niais.*

*Dromo, coureur.*

*Trotinellus, formé probablement sur le français trotter.*

*Pyracmon, du grec pyr feu et acmon enclume. C'était un cyclope de Vulcain <sup>73</sup>*

*Agrio, du grec agros ou du latin ager, champ ; homme des champs, paysan ?.*

Sans vouloir remettre en cause toutes ces savantes étymologies, même si elles mêlent allègrement les racines grecques et latines, nous ajouterons seulement que Triparcus, ladre, avare et Théotimus (Théotime) sont des noms d'hommes que l'on trouve dans Plaute et Térence ; Critobulus est un médecin connu du temps d'Alexandre et un disciple de Socrate dont parle Cicéron, donc aucun rapport possible avec le Christ, (d'ailleurs V. Gueneau fait une erreur de transcription et écrit Chritobulus ou Chistobulus ). Valerius (Valère) et Eugenius (Eugène) sont des noms courants dans la littérature et l'histoire latines. Vaniloquidorus est un personnage de

<sup>73</sup> note de VG : ces cyclopes étaient : Brontès, le bruyant ; Stéropès, l'étrénelant et Pyracmon, le conducteur de feu.

comédie de Plaute, un menteur (qui en donne à garder). Nugipola est un diminutif familier d'un personnage de comédie de Plaute : Nugipolyloquides, grand hâbleur, grand diseur de riens. Argenti-exterebronides ou Argentum-exterebronides : escroqueur d'argent, se trouve également dans Plaute. Oxycrates est le pluriel de oxycras, (atis), on le trouve dans Plaute avec le même sens que le mot d'origine latine posca (æ) : oxycrat, boisson faite d'un mélange d'eau et de vinaigre, très utilisé dans l'antiquité, ce qui convient très bien à ce chef de cuisine. Hippodamus, le dompteur de chevaux ou cavalier, est aussi un nom d'homme cité notamment par Cicéron. Davus (Dave) est le nom d'un esclave dans Horace. Dromo chez Pline est une sorte de cancre. Pyracmon est cité notamment dans Virgile. Agrius ou agrios (adjectif) signifie : grossier (Pline) et (substantif) est le nom du père de Thersite (Ovide) ou un nom propre d'homme dans Cicéron ou Pline.

Plutôt que de supposer que ces noms de personnages aient été inventés par le professeur de rhétorique de l'époque, nous pensons qu'il les a tout simplement pris dans les œuvres de Plaute, Cicéron, Virgile ou Pline qu'il étudiait quotidiennement avec ses élèves.

## DE 1599 À 1790.

# LES EXERCICES PUBLICS AU COLLÈGE DE NEVERS. Deuxième partie

## LES SOUTENANCES DE THÈSES DE PHILOSOPHIE.

### Présentation

Cette partie de notre étude portant sur les soutenances de thèses, a été faite à partir de vingt et un documents au total, soit dix-huit affiches, dont treize affiches complètes et cinq fragments plus ou moins importants, en notre possession, plus une photocopie. Nous faisons état également de deux autres affiches citées par l'abbé Boutillier mais non retrouvées. Treize documents datent de 1680 à 1762, donc sous les Jésuites, les huit autres de 1773 à 1790, après leur expulsion.

Contrairement aux affiches annonçant les déclamations ou représentations théâtrales, qui ne contenaient que les titres des discours et pièces et le nom des élèves, celles qui annonçaient les soutenances de thèses comportaient en plus, le texte même des *propositions philosophiques* que le ou les élèves s'engageaient à développer et défendre contre tout contradicteur. (C'était aussi le cas pour certains exercices de rhétorique).

Cette particularité nous permet de nous faire une idée du contenu du cours de philosophie tel qu'il était enseigné au Collège de Nevers, car, bien entendu, pour ces exercices publics, les élèves choisissaient dans le programme du semestre précédent, les parties (les plus faciles ou les mieux comprises) qu'ils souhaitaient présenter.

Voici la liste des vingt et un documents qui constituent notre corpus :

- 1) 3 août 1680 : Jean Bernardot (*de Saint-Saulge*) : 32 thèses *ex universa philosophia*.
- 2) 23 août 1681 : 8 thèses de Métaphysique. Il manque la partie contenant le nom de l'élève.
- 3) 9 juillet 1687 : Jean Bourdeaux : conclusions logico-morales ; 8 thèses.
- 4) 1690 : fragment : Simon Alixand : restent 2 thèses de Métaphysique
- 5) 7 juin 1726 : Bernard de la Grange et Pierre Chatellain : 6 thèses de Physique.
- 6) 6 juillet 1726 : André Bonneau et Denis-Philibert Brune : 6 thèses de Logique.
- 7) 8 janvier 1727 : Antoine Caziot : 6 thèses de Métaphysique.
- 8) Peu après 1730 : Jean-François Crétin : question théologique : 6 thèses.
- 9) 12 mars 1731 : François Glault et Pierre Bureau : 8 thèses de Métaphysique.
- 10) 14 décembre 1731 : François de Colons et Jérôme Vignault : 3 thèses de philo et 3 de Logique.
- 11) et 12) Août 1741 : deux affiches de thèses de La Chassagne, Grillot, Sionest, Decante, Rebregat et Vignier décrites par Boutillier mais non retrouvées.
- 13) 12 janvier 1743 : (photocopie), Jean-Baptiste Lejault et Philippe Dapremon : 6 thèses de Logique.
- 14) 23 août 1773 : Gabriel Merle (*clericus*) ; Jacques de la Planche Saulet et Louis Bezille ; 8 thèses : Prolégomènes (1), Logique (1), Métaphysique (4), Éthique (2)
- 15) 24 août 1775 : Fragment (il manque le nom de trois élèves) : André-Joseph Clément, Claude Decantes et Louis Robinot : restent : 1 thèse de Métaphysique et 2 d'Éthique.
- 16) 20 et 24 août 1784 : fragment : Jacques-Hilaire Dubois de Marzy, Jacques Imbert et Blaise Mahieu ; Jean-Baptiste Marandat et Jean-Gilbert Frebault ; restent 2 thèses de Logique et 2 d'Éthique
- 17) 3 avril 1786 : Charles Marandat de Varennes, Marin-Guillaume Doin et Pierre-Antoine Bernet : conclusions philosophiques : Prolégomènes (1) et Logique (8).
- 18) 24 août 1786 : fragment : mêmes élèves : restent 2 thèses de Logique et 2 d'Éthique
- 19) 7 avril 1788 : François-Xavier Frossard, Jacques-Marie Miron de Marigny, François-Joseph Haly et François Trochault : conclusions philosophiques : Prolégomènes (1) et Logique (8).
- 20) 22 et 23 mars 1790 : Léger Vanson, Pierre Chambrun-Maranger, François Ruez, Louis Potier, Jacques Claustre, Guillaume Dechamps et Louis Masson : conclusions philosophiques : Prolégomènes (1) et Logique (8)
- 21) 17 et 20 août 1790 : mêmes élèves : Prolégomènes (1), Logique (3), Métaphysique (3) et Morale (2).

En tête de l'affiche figurent, soit les lettres *D.O.M.*(Domino Optimo Maximo), soit *JESU CHRISTO*, suivi du titre *THESES, CONCLUSIONES* ou *QUÆSTIONES*. En bas de l'affiche une formule presque toujours la même : *Has theses, Deo duce et auspice Dei-Para, propugnabunt* ou *tueri conabitur* suivi des noms et du prénom latinisé du ou des élèves, de la formule : *In Collegio Nivernensis Societatis JESU* et de la date et heure de l'épreuve. Nous trouvons une variation. La formule, *auspice Dei-Para* devient *auspice Beata Virgine Dei-Para* ce qui semble lié à une évolution du culte marial à la fin du XVIIIe siècle.

Après 1762, la formule finale devient *In aula Collegii Nivernensis* ou *In collegio Nivernensi*.

Parfois le compétiteur se présente seul, parfois il s'agit d'une équipe de deux à six élèves. S'ils sont plus de quatre, ils sont répartis sur deux séances, à deux ou trois jours d'intervalle. Nous ne savons pas précisément comment se passaient, à Nevers, ces exercices publics. Il est probable que chaque élève, à son tour, montait seul en chaire et était interrogé sur telles ou telles propositions figurant dans ses thèses. À la suite de ces épreuves, des prix devaient être décernés, notamment par les échevins de la Ville de Nevers, comme pour les autres exercices publics.

Selon l'usage, les élèves devaient, sans doute, commencer par une adresse de politesse au jury et au public. Un seul document, celui de 1680 comporte le texte de ce discours préliminaire sous forme de compliments adressés aux échevins de Nevers : un paragraphe en italiques avec un titre, sur toute la largeur de l'affiche : *GUBERNATORIBUS VIGILANTISSIMIS*. Le contenu comme le style de ce discours sont tout à fait caractéristiques de l'art oratoire de cette époque.

### **TRES VIGILANTS GOUVERNEURS**

*Si la Philosophie vous négligeait, vous très distingués et très sages administrateurs de la Ville, assurément, elle semblerait affaiblir et diminuer la grandeur de votre gloire acquise par votre sagesse. Et en effet, je ne vois pas quelle excuse assez juste elle pourrait alléguer pour ne pas s'arrêter auprès de vous. Et en ce cas, bien qu'elle n'ait pas l'habitude d'offenser, toutefois elle s'arrêterait sur ce point et serait tenue de reconnaître publiquement qu'elle est oublieuse de vos mérites qui sont tout à fait remarquables. Elle sait cela, dont la mémoire existera aussi longtemps que ce florissant collège existera, elle sait tout ce qu'elle vous doit, non seulement elle, mais aussi les autres arts, inférieurs certes, mais néanmoins beaux et dignes aussi de sa recommandation. Tout ce qui se développe, tout ce qui est florissant, tout ce qui est cultivé dans cette cité, est dû en grande partie à vos bienfaits ou plutôt à votre singulière munificence. Pour cette raison, elle passerait outre à vos protestations pour que vous ne refusiez pas le fait qu'elle vous doit beaucoup. Et vraiment votre sagesse dans la gestion, grâce à laquelle elle a été mise en lumière et sous les yeux des citoyens, votre perspicacité dans la décision, votre affabilité et votre modération, votre vigilance dans l'aide aux citoyens, ces qualités mêmes qui sont très grandes en vous, personne ne nierait qu'elles se sont répandues à partir d'elle et certes elle montre ces choses d'autant plus glorieusement qu'elle a placé en vous la plus grande sagesse. Toutefois s'il ne s'acquittait envers vous d'un devoir juste et mérité, il semblerait non seulement n'avoir pas payé une reconnaissance égale à vos mérites, mais même n'en avoir pas égalé la plus minime partie, donc en son nom, une reconnaissance, sinon égale, du moins non négligeable, vous exprime le très dévoué (très humble serviteur) **JOANNES BERNARDOT**.*

Cette introduction est d'autant plus intéressante que c'est le seul document de ce genre que nous possédions. Les éloges pompeux sont réellement hyperboliques et donnent une idée de ce que devait être le ton des discours panégyriques évoqués dans la première partie de notre étude. Boutillier précise<sup>74</sup> qu'en 1680 il y avait quatre échevins : Jacques Panseron, avocat et grènetier ; Guillaume Vaillant, marchand ; Étienne Brisson, avocat ; Jacques Gentil, procureur.

Les affiches de 1680 à 1762 sont toutes ornées de belles gravures sur cuivre. Certaines de ces plaques avaient dû être gravées à Paris pour le compte de la Société de Jésus, selon l'Abbé Boutillier. Il cite à l'appui deux affiches que nous n'avons pas retrouvées, ornées de très belles gravures signées *À Paris, chez L. Cars, g<sup>r</sup>. Ord<sup>r</sup>e du roy, rue Saint-Jacques*. Il cite également M. Trévédy qui a décrit dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, (juin 1886) une thèse semblablement illustrée, du collège des Jésuites de Quimper en 1752 (voir plus loin).

<sup>74</sup> Op. cit. note, p. 99.

Le texte de l'affiche était imprimé à Nevers. Après 1773, il n'y a plus aucune décoration, seulement les lettres *D.O.M.*, sur tout le bandeau supérieur.

L'étude de ces documents, outre le rappel des noms d'un certain nombre d'anciens élèves, nous apprend beaucoup de choses sur l'enseignement dispensé au Collège, sur la manière dont il était reçu par les élèves et sur ses rapports avec l'histoire des idées en France et même sur l'histoire de Nevers.

## Remarques générales sur l'ensemble de ces thèses.

### L'expression latine. La forme des exercices.

Constatons d'abord que les élèves de ce temps ne s'exprimaient pas mieux en latin que beaucoup de nos bacheliers ne le font aujourd'hui en français. Notre collègue de Lettres Classiques, Claude Boyé, qui nous a apporté son précieux concours pour leur traduction, était horrifiée par les fautes de syntaxe qui les émaillent. Beaucoup se complaisaient à utiliser des phrases longues et embrouillées, multipliant les propositions infinitives et passives et les ablatifs absolus, souvent enchâssés les uns dans les autres. Comme beaucoup de nos élèves actuels, ils semblaient penser que l'obscurité de l'expression était la marque de la profondeur de la pensée.

Ils n'hésitaient pas non plus à latiniser plus ou moins heureusement des néologismes français, sans avoir l'honnêteté de les mettre en italiques, comme le firent Marandat, Doin et Bernet en 1786 avec un *dirigibilitas* très discutable. De même ils traduisaient littéralement, des expressions, métaphoriques et tournures françaises, ce qui en latin ne signifie plus rien. On trouve même (1788) une amusante traduction : *aerem verberant*, d'une métaphore française empruntée à l'escrime : *ils battent l'air*, dans le sens de : ils font des efforts inutiles, ils s'escriment en vain, ce qui ne se réfère à aucune réalité latine.

À cette époque, le cours de Philosophie était divisé en quatre parties, (outre les Prolégomènes ou généralités) : la Logique, la Métaphysique, la Morale ou Éthique et la Physique, qui étaient enseignées dans cet ordre, au cours de l'année ou des deux années consacrées à cet enseignement, parfois complété par une année de Théologie dite Théologie morale.

Quand l'usage s'établit de faire systématiquement deux soutenances par an, la première portait évidemment sur le début du cours, Prolégomènes et Logique, la seconde reprenait une partie de la première et y ajoutait des thèses de Métaphysique et de Morale, plus rarement de Physique. Certaines ne portaient que sur une seule partie.

Deux sont à part, les trente-deux thèses de Bernardot en 1680 *Ex Universa Philosophia* divisées en huit parties : *Logique ; Morale ; Physique universelle ; Les états du corps naturel ; Le monde et les éléments ; Naissance et mort ; L'âme ; Métaphysique ;* et la *Question Théologique* de François Cretin vers 1730, longue dissertation en six parties que nous étudions séparément (troisième partie).

Chaque paragraphe ou thèse est un ensemble de propositions (affirmations) philosophiques, que l'élève devait expliciter et soutenir en répondant aux questions, critiques et objections d'un jury, composé de quelques professeurs et de notables, souvent les échevins, ou même de membres de l'assistance qui devaient ainsi trouver le moyen de faire remarquer leur bonne latinité. La plupart de ces propositions, plutôt que l'expression d'une thèse (au sens philosophique du terme) sont davantage des titres de chapitres (ou de parties de chapitres) du cours fait en classe.

Ce qui confirme la forme du débat oral c'est que nous y trouvons des appels au questionnement du public. Par exemple : Bonneau et Brune en 1726 promettent *Combien il y a de définitions et de divisions doubles de la chose, quelles sont les lois et les qualités de l'une ou de l'autre, leurs fonctions, leur utilisation, quelles proposition y tendent et si on peut observer quelque chose d'autre autour de ces appuis de la connaissance, cela sera révélé à qui s'informerá* et en 1788, Frossard, Miron de Marigny, Haly et Trochault affirment : *Nous montrerons les unes et les autres à ceux qui voudront savoir*. Il s'agissait dans les deux cas, de questions de logique.

## Présentation des thèses.

Le nombre des thèses varie de six à neuf, (sauf les trente-deux de 1680). Chacune avec un nombre variable de propositions. Les plus anciennes sont aussi les plus courtes : trois à six propositions par thèse, exprimées d'une manière laconique. Au fil du temps, on note une tendance à l'inflation. Les dernières comportent chacune, de trente à quarante propositions, avec des débuts de commentaires ou de discussions, l'évocation d'objections possibles et des références aux philosophes.

Même très longs, ces textes n'ont rien à voir avec une dissertation, ce sont des propositions juxtaposées, portant sur des sujets différents. Comme, par exemple, cette thèse de 1690 : *V. L'existence de Dieu est connue par la lumière naturelle. Mais qui est Dieu ? Un être tel que rien ne lui est supérieur. La foi nous enseigne que les Anges existent. Personne sauf un impie ne peut mettre en doute l'existence d'une âme rationnelle.* Elle contient quatre sujets de discussion ou de démonstration, sans lien de continuité entre eux.

En comparant leur contenu aux manuels de philosophie de l'époque, on a l'impression que les élèves ont extrait des différents chapitres, des idées isolées et fragmentaires. Par exemple, on peut trouver dans une thèse de Logique, deux ou trois affirmations concernant la forme ou les qualités des propositions, alors que le chapitre du manuel en étudie une vingtaine. Ou bien une phrase réunit hardiment deux fragments de propositions portant sur des sujets différents.

Enfin dans la même thèse, on trouve des propositions portant sur des questions totalement différentes, ou au contraire, diverses propositions sur une même question sont réparties sur la fin d'une thèse et le début de la suivante.

Les élèves ne devaient pas avoir de manuel à leur disposition et devaient travailler seulement avec les notes prises en classe comme l'affirme également M. Châtelet (voir chapitre concernant les déclamations et représentations théâtrales). En effet, tous les manuels donnent des formulations convenues de définitions ou de principes, avec un vocabulaire technique précis. Or dans les thèses, nous trouvons souvent des formulations approximatives et l'emploi de termes non adéquats.

À côté de définitions exactes, par exemple : *Deus est ens a se* ou celle du fameux principe d'identité : *Quæ sunt eadem uni tertio sunt eadem inter se*, figurent des formulations massacrées : le 3 avril 1786, Marandat de Varennes, Doin et Bernet, énumérant les parties du syllogisme, au lieu de : la majeure, la mineure et la conclusion annoncent : *les propositions proche et éloignée et celle qui termine* et le 19 juillet 1687, Jean Bourdeaux donne une curieuse division de l'Éthique en *monastique, économique et politique*. Il serait fastidieux de citer les idées mal exprimées, confuses et frisant parfois le contresens.

On peut en conclure que certains élèves étaient particulièrement attentifs au cours et habiles à prendre des notes précises et complètes sous la dictée du professeur et que d'autres notaient approximativement ce qu'ils comprenaient plus ou moins bien. Quand les mêmes formulations approximatives se retrouvent dans des thèses d'une année sur l'autre, on peut aussi penser que les élèves se refilaient leurs cahiers de notes.

Par exemple, on trouve dans plusieurs thèses de 1784 à 1786, une définition imagée de l'Analyse : *L'Analyse épluche par le menu la chose à étudier*. Il serait étonnant que le professeur ait utilisé cette métaphore à moins d'un goût particulier pour les préparations culinaires. Par contre, parmi les élèves soutenant ces thèses, figure un Jean-Baptiste Marandat en 1784 et un Charles Marandat en 1786. Peut-être étaient-ils parents et se sont-ils communiqués les textes de leurs thèses.

En comparant les textes des affiches, on s'aperçoit en effet qu'ils sont souvent repris, parfois littéralement, comme si les élèves se transmettaient d'une année sur l'autre, comme nous venons de le supposer ci-dessus, leurs listes de questions (et leurs cahiers de notes de cours).

On en arrive au point qu'après 1762, certaines affiches sont absolument identiques, sauf pour les dates et les noms des élèves bien entendu. Même composition typographique, mêmes ornements. On dirait que l'imprimeur, à l'époque, la Veuve Le Febvre, utilisait les mêmes plaques, en se contentant de modifier le bandeau inférieur. Ainsi les thèses de 1775 reproduisent celles de 1793 ; celles d'avril et d'août 1786 reproduisent celles de 1784 ; celles de

mars 1790 reproduisent celles de 1788 ; et celles d'août 1790 reprennent en les résumant celles de mars 1790.

Pire encore, ils reproduisent même des erreurs manifestes, comme l'orthographe erronée d'Hylozoïsme ou des définitions tronquées ou incohérentes.

### **Questions sur la rédaction des thèses.**

Le choix des propositions et leur rédaction étaient-ils contrôlés par les professeurs ? Si c'était le cas, on peut s'étonner de leur laxisme sur la forme comme sur le fond, à moins qu'ils ne fussent pas aussi compétents qu'on a l'habitude de le penser.

Mais les élèves étaient peut-être totalement libres du choix des propositions et de leur rédaction, ce qui donne une image beaucoup moins directive de l'enseignement des Jésuites, ou bien ceux-ci étaient-ils peu regardants sur le fond comme sur la forme ? Cette hypothèse contredirait ce qui a été dit plus haut concernant la résonance politique locale de ces épreuves et l'usage également signalé plus haut, qui voulait qu'en cas de défaillance de l'élève, dans sa soutenance, face à un contradicteur, ce soit son professeur qui vienne à sa rescousse pour soutenir lui-même les thèses tirées de ses leçons.

De plus, nous avons dit que les motifs décoratifs de ces affiches, notamment les cartouches finement gravés, étaient exécutés aux frais de l'ordre, à Paris, les imprimeurs locaux n'ayant à s'occuper que de l'impression du texte (qui parfois débordait sur ce décor). Ce souci contredit l'hypothèse d'une négligence des professeurs.

M. De Loye <sup>75</sup>, au vu de ces documents en *reste perplexe et médusé* et avoue qu'on peut douter en tout cas du sérieux et de la pertinence d'une telle épreuve. On peut certes s'étonner de la médiocrité de la forme et du contenu, mais d'une part, notre expérience d'examineur au Baccalauréat nous a appris qu'il y a très souvent une grande différence entre le cours d'un professeur et ce qu'il en reste dans les prestations écrites et orales de ses élèves.

D'ailleurs pour l'oral du Baccalauréat actuel, si certains professeurs polycopient les listes de textes et de questions présentées par leurs élèves, d'autres les laissent libres de les rédiger eux-mêmes et s'ils les signent, ne les vérifient pas toujours et n'en corrigent pas toujours l'orthographe. Peut-être en était-il de même au Collège des Jésuites de Nevers.

Cependant, nous avons des témoignages, qu'après le départ des Jésuites, et même plus tard, pendant et après la Révolution, le système des exercices publics continuait, mais, au moins à partir de l'École Centrale, avec un programme, pour chaque classe et chaque discipline, rédigé par le professeur et qui reprenait tous les points principaux de son cours. Ce programme était déposé d'avance auprès du Maire et plus tard du Recteur. Mais seuls, les meilleurs élèves étaient présentés. Il y avait, bien entendu, des prix <sup>76</sup>.

D'autre part, les enseignants comme le jury avaient sans doute beaucoup d'indulgence pour ces jeunes gens qui affrontaient une épreuve d'autant plus difficile qu'elle était publique.

Vu l'importance locale, politique, économique et de prestige, de ces exercices publics, pour le Collège et pour les Maîtres <sup>77</sup>, l'hypothèse que ces manifestations seraient purement festives et que certains élèves auraient tourné ces épreuves en plaisanteries plus ou moins parodiques, comme il était d'usage dans les collèges du moyen âge, n'est absolument pas envisageable.

Les remarques à leur sujet ne pourraient-elles pas être faites également sur nos exercices universitaires actuels. Sans parler des thèses de doctorat dans les Universités, jusqu'à une époque relativement récente, qui étaient purement formelles et que des « malins » fabriquaient « à la chaîne » pour les étudiants paresseux mais fortunés, combien de mémoires de maîtrise (ex DES) ne mériteraient-ils pas les mêmes critiques que les thèses de nos élèves nivernais ? En faisant ces recherches, nous avons été amené à étudier un mémoire de maîtrise récent,

<sup>75</sup> Membre de la SNLSA, professeur de philosophie, correspondance personnelle. M. De Loye a bien voulu relire nos traductions des thèses et nos commentaires pour leur apporter son point de vue d'enseignant et de philosophe.

<sup>76</sup> Voir chapitres qui suivent.

<sup>77</sup> Voir à ce sujet la présentation de la 1<sup>ère</sup> partie de cette étude : Déclamations et pièces de théâtre, in Bulletin 2003.

pourtant dirigé par un éminent médiéviste, qui l'avait accepté, malgré une moyenne d'une dizaine de fautes de syntaxe ou d'orthographe par page, et d'assez nombreuses erreurs historiques. Un lecteur de ce mémoire pourrait bien aussi se poser à son sujet les mêmes questions que ci-dessus.

### **Quelques caractéristiques générales.**

On constate par contre, des erreurs significatives qui se répètent dans plusieurs thèses. Par exemple, une regrettable confusion entre la *Prémotion physique* des Thomistes et la *Prédétermination* ou *Prédestination*, notamment dans le texte de De La Grange et Chatellain en 1726, celui de Caziot en 1727 et celui de Glault et Bureau en 1731 <sup>78</sup>.

De même, en Logique, presque partout, apparaît une confusion entre, d'une part l'analyse et la synthèse et d'autre part, les méthodes inductive et déductive ou la méthode analytique.

La première confusion pourrait être délibérée, de la part du professeur, de manière à englober dans la même condamnation les Thomistes et les Prédestinatiens. La deuxième dénote un défaut de précision dans le cours.

À partir de 1784, dans presque toutes les thèses de Logique, nous trouvons la volonté de réduire à une seule, toutes les règles de conversion des propositions et toutes les règles du syllogisme : en 1784 et 1786 : *Nous avons établi une règle unique de conversion des propositions ... les Modernes ont mis une seule règle à la place des règles des Anciens : qu'une prémisse englobe la conclusion, que l'autre montre qu'elle convient.* En 1788 et 1790 ils précisent : *Réduire toutes les règles à une seule, tous les modes à la première figure, tous ces syllogismes complexes ou composés à des syllogismes simples est un travail d'une remarquable adresse dans lequel nous ferons l'essai de notre habileté.*

Le modernisme de la pensée s'accompagne d'une critique générale des « anciens » : *La nature de l'opposition des propositions a échappé aux anciens* (thèses de 1784). Ce devait être à la mode à l'époque et c'était sans doute la marotte du professeur. Ses élèves avaient dû être impressionnés par son adresse à simplifier à l'extrême les deux cent cinquante six variétés du syllogisme simple sans parler des complexes et composés. Un siècle plus tard (1886), le Père F.-A. Jaffre de la Compagnie de Jésus, dans son cours de Philosophie <sup>79</sup>, mettait en garde contre cette simplification abusive : *Pendant longtemps, il a été de bon ton de plaisanter sur les modes et figures du syllogisme. Autant vaudrait se moquer des signes et des formules algébriques.*

Qu'aurait-il dit de la diatribe des élèves de 1784 à 1790 : *Des commentateurs bavards et bornés d'Aristote ont exposé en un calcul pénible le nombre possible des modes du syllogisme ... Les complications des règles d'équivalence : sornettes ... Sornettes : les lois d'équivalence : *Æquipolentiarum leges, nugæ.* (Nugæ : bagatelles, chansons, frivolités, sornettes, non-sens).*

Le jugement sévère de F.-A. Jaffre prouve que, depuis le XVIIIe siècle, et selon lui, en rapport avec les progrès des sciences expérimentales, l'utilité du raisonnement syllogistique avait suscité de nombreuses critiques. Ce devait être le cas du professeur de philosophie de Nevers.

### **La tonalité de l'expression.**

Reflets du cours ? ou expression de la pétulance des élèves ?, les expressions à l'emporte-pièce ne manquent pas.

<sup>78</sup>Ces deux notions étaient pourtant parfaitement définies à cette époque. À titre indicatif, voici ce qu'en disait un *Dictionnaire théologique* (Paris 1756, sans nom d'auteur, éd Jean-Luc Nyon libraire, quai des Augustins) (p. 493) *Prédestination : il s'applique ... aux Anges et aux Hommes, en tant qu'ils sont prédestinés au bonheur éternel ... C'est ... un acte de la Volonté de Dieu, par lequel il a résolu de toute éternité de conduire par sa grâce certaines Créatures à la vie éternelle ...*

(p. 501) *Prémotion physique : C'est (selon les Thomistes) une impulsion ou motion prévenante par laquelle Dieu, avant chaque action de la Créature, la pousse et la détermine à agir d'une manière conforme à sa nature ... c'est une motion qui nous détermine à penser, à vouloir telle ou telle action.*

<sup>79</sup> Le P. F.-A. Jaffre, de la Compagnie de Jésus, *Cours de Philosophie ... programme de 1885.* Delhomme et Briguët, Paris, Lyon, 1886, p. 68-69.

Les adversaires sont traités de fous ou d'impies ce qui devait être encore plus grave, comme le prouve cette critique de l'athéisme : *l'athéisme, peu répandu, plein de préjugés et de corruption cachée, mortel pour toutes les formes de société, désespérant et dangereux*, reprise presque mot pour mot en 1790 : *l'athéisme plein de dangers, qui n'apporte aucun espoir, bouleverse les fondements des mœurs, les soutiens les plus sûrs de la société*. De même (1788) le Scepticisme : *impossible, malsain et nuisible, ou les vains sophismes des Pyrrhoniens*. Le professeur avait-il employé les mêmes termes en faisant son cours ?.

Même accusation d'impiété *Personne sauf un impie ne peut mettre en doute l'existence d'une âme rationnelle*. Alixand, 1690. *Les impies prétendent mais faussement que...* Caziot 1727.

Il est vrai que, dans un manuel pour le baccalauréat ès lettres, tout à fait officiel et beaucoup plus récent <sup>80</sup> on trouve des formulations tout aussi péremptoires contre les *conséquences horribles de l'Athéisme [qui] jette les hommes sur une scène de tristesse et d'horreur, et détruit toute espérance [...] il n'y a plus de sécurité, plus de repos* et qui est qualifié de *déplorable système*.

Ce même manuel utilise presque les mêmes termes que les élèves de 1788 sur le scepticisme <sup>81</sup> : *Cette doctrine, défendue et professée chez les anciens, par Pyrrhon, Arcésilas, Carnéade, Sextus Empiricus, doit être regardée comme le résultat de l'erreur, et rejetée comme étant contraire à la nature de l'homme, comme renversant les fondemens de la morale et par conséquent de la société. Au reste ce système est si dégradant, si absurde, que véritablement il ne mérite pas qu'on lui réponde d'une manière sérieuse*.

Le fait que ce manuel (*Approuvé par l'Académie de Paris*) ait paru en 1831, au moment où commençait vraiment en France la réaction cléricale dans l'Université, explique son ton plus polémique que philosophique. Mais les cours de philosophie au Collège de Nevers à la fin du XVIIIe siècle, à la veille de la Révolution, participaient-ils à un semblable combat contre les idées modernes ?.

Nos élèves se débarrassent des adversaires par un rejet méprisant *Apage igitur* (loin d'ici, fais-moi grâce de, arrière) comme Merle, De La Planche-Saulet et Bezille en 1773. *Fais-moi grâce de la longue suite de dieux et de déesses si soumis aux sens que le polythéisme avait apportés. Fais-moi grâce aussi de l'hypothèse insensée des Manichéens <sup>82</sup>, de deux principes*. Ou bien *Procul* : (au loin, loin de moi, en arrière), cette fois-ci à propos de l'athéisme en août 1790.

<sup>80</sup> Edme Ponelle, *Nouveau manuel complet des aspirans au Baccalauréat ès lettres*. Paris, 1831, IIIe série, Métaphysique, N°) 35, p. 615.

<sup>81</sup> Op. cit. IIIe série. Logique, N°9, p. 551.

<sup>82</sup> Manès (ou Mani, Manichée ou Cubricus) (vers 240-274 environ), né en Perse, fondateur du Manichéisme. Selon les uns il aurait été prêtre chrétien, selon d'autres, médecin. Il séjourna en Inde. De retour en Perse, il tenta une synthèse entre le christianisme et la religion de Zoroastre restaurée par les rois sassanides, aurait été exécuté sur l'ordre de Varanès.

Manichéisme : Cette doctrine est une synthèse du christianisme, de la religion de Zoroastre et du bouddhisme. Il affirme le dualisme, la coexistence de deux principes, l'un bon *Le Prince de la lumière*, l'autre mauvais *Le Prince du monde, Satan*, et aussi *Matière*. Le conflit entre ces deux principes est né de l'aspiration de la matière à s'élever vers la lumière. Pour résister à ses efforts, le dieu bon créa *l'homme primitif* ou *spirituel*, mais celui-ci vaincu, fut emprisonné dans la matière. L'humanité née de lui, ne peut être délivrée que par la connaissance de la vraie science apportée par le *Paraclet*, qui est Manès lui-même. La diffusion de cette science constitue la *Rédemption* qui est figurée dans l'histoire de *Jésus-Christ* qui est un pur symbole. Les manichéens étaient répartis en deux catégories, les néophytes ou *auditeurs* et les *parfaits*, qui devaient renoncer au plaisir, au travail et au mariage. Ils étaient régis par douze *apôtres*, assistés de soixante douze *évêques*, des prêtres, des diacres et des missionnaires. Le culte était constitué de prières, de jeunes et de chants religieux. Le manichéisme se répandit partout et saint Augustin le professa pendant huit ans. On retrouve certains de ses aspects au XIIIe siècle avec les cathares.

Ou par un jugement définitif : *les philosophes antiques se sont très gravement trompés... Nous réfutons cette détestable erreur reprise au siècle dernier par Spinoza* Glault et Bureau 1731. *Les Immatérialistes* <sup>83</sup> en mettant les esprits éternels à la place des corps n'obtiennent rien (août 1790).

De même Merle, De La Planche Saulet et Bezille en 1773 : *Que s'inclinent donc Bayle* <sup>84</sup>, *Berkeley* <sup>85</sup>, *Pyrrhon* <sup>86</sup> et tous les autres qui détestent la vérité, qui ont fait en vain des efforts pour renverser ces divers fondements de la certitude.

La citation d'une théorie rejetée est précédée de : *On aurait tort de dire ... il ne serait pas moins inepte de dire que* (Merle, De La Planche-Saulet et Bezille, 1773) ou bien suivi d'un *Qui peut croire qu'on a tort de rejeter cette thèse. Surtout qu'elle est comme nous le démontrons tout à fait inutile* (De La Grange et Chatellain, 1726). Ou d'un *Qui en effet sinon un fou peut prétendre que ...* (Caziot 1727).

Nous trouvons aussi : *Donc la fable insensée d'Épicure* <sup>87</sup> *sur la Genèse du monde s'écroule de fond en comble ; Les principes embrouillés de Spinoza ne sont pas plus cohérents ; si tu examines sa doctrine , sous le masque du Géomètre, tu aperçois rapidement le misérable sophiste* : Merle, De La Planche-Saulet et Bezille (1773) ; *les vains sophismes de l'École des Pyrrhoniens* (1788) ; *Épicure rêve en faisant naître la construction du monde de la rencontre fortuite d'atomes* (1790) ; *les commentaires grossiers de Strabon sur l'éternité du monde* (1790) ; *il faut rire des divinités des païens honteusement abusés*. Ils s'essayent même au jeu de mots (août 1790) : *la substance unique de Spinoza est un amas non d'entités mais d'absurdités*.

Cette violence de l'expression des élèves est à mettre en comparaison avec celle des disputes philosophiques dans la réalité de la vie intellectuelle de l'époque. Les philosophes entre eux n'étaient pas avares de propos fielleux voire insultants. Par contre elle est en contraste violent avec les formulations convenues de la *disputatio* scholastique, pleines d'une courtoisie exagérée (voir plus haut).

Parfois ils prennent un ton doctoral, prédicateur, s'adressant à un auditeur générique, comme en 1773 (Merle, De La Planche-Saulet et Bezille) . *Prends garde toutefois de ne pas proclamer avec les anciens dogmatiques que tout est certain. Garde le milieu, si tu es avisé, et*

<sup>83</sup> Immatérialisme : Système de philosophie qui nie l'existence de la matière. Sans doute ici une allusion aux théories de Berkeley, voir note plus loin.

<sup>84</sup> Bayle, Pierre (1647-1706), *Ses Pensées diverses sur la comète de 1680*, où il attaquait les préjugés et la superstition le firent accuser d'athéisme. Il se fit l'avocat de la tolérance dans son *Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Évangile de saint Luc* : « *Contrains-les d'entrer !* » ce qui le fit condamner par le Consistoire.

<sup>85</sup> Berkeley Georges (1684-1753), évêque anglican, un des métaphysiciens les plus remarquables. En 1732, il fut nommé évêque de Cloyne, en Irlande. Sa préoccupation principale est religieuse, Ému des progrès du matérialisme et de l'incrédulité, il les combat en étudiant la nature. Son système se trouve exposé dans les *Trois Dialogues entre Hylas et Philomoiis* (1712). Sa philosophie prend comme point de départ la sensation mais celle-ci ne nous renseigne que sur nos perceptions. Le monde matériel n'est que phénoménal, il n'a ni substance, ni permanence, ni activité propre. Il n'y a que des esprits. L'*être des corps* est d'être perçu : *esse est percipi*. Les phénomènes que nous percevons viennent de l'esprit suprême, ils sont un langage par lequel Dieu nous parle et dirige notre volonté. Les effets sont l'objet des sciences naturelles ; les causes celui de la théosophie. On rapproche souvent l'immatérialisme de Berkeley de la philosophie de Malebranche.

<sup>86</sup> Pyrrhon : voir note à son sujet.

<sup>87</sup> Épicure (vers 341 – 270) ouvrit une école de philosophie à Athènes et eut une grande influence. Il écrivit plus de 300 œuvres, mais il ne reste que 4 lettres conservées grâce à Diogène Laërce Ses théories sont connues grâce aux œuvres de ses disciples et en particulier Diogène Laërce et Lucrèce. Selon sa *physique*, inspirée par Démocrite, le monde est constitué par les atomes qui s'agrègent ou se désagrègent en vertu du hasard absolu. Il évite ainsi la terrible nécessité de Démocrite ou la volonté des dieux qui, sans doute, existent mais ne s'occupent pas de l'humanité. La mort en, elle-même n'est pas un mal et l'âme, étant matérielle, se dissout avec le corps. L'homme est donc libre et sans effroi. La *logique* épicurienne est fondée sur une théorie de la connaissance dogmatique et sensualiste selon laquelle toute représentation due aux sens, en soi, est toujours vraie.

là où ne se montre aucun espoir d'atteindre la vérité, utilise les règles d'estimation de la probabilité [...] Tu cherches si les essences des choses peuvent changer. Demande d'abord ...

Le caractère alambiqué de leurs phrases les conduit parfois à des naïvetés cocasses comme Merle, De La Planche-Saulet et Bezille, à propos de l'art de penser : *peut-être n'est-il pas aussi utile à ceux à qui il n'est pas nécessaire.*

### **Les références aux auteurs.**

Contrairement à une opinion courante qui soutient que seuls Platon et surtout Aristote étaient connus dans les collèges, de nombreux philosophes sont cités, surtout après 1730, quand les textes, plus longs permettent davantage de références. La formulation laconique des propositions, dans le texte des affiches les plus anciennes, ne le permettait pas, mais cela ne prouve pas qu'on ne les citait pas dans les cours.

Les voici dans l'ordre d'apparition : Empédocle et Démocrite en 1680, les Scotistes, Aristote (1681) Platon et les Platoniciens, Pyrrhon et les Pyrrhoniens, les Nominalistes (1687), Saint Thomas appelé *le divin Thomas* et opposé aux Thomistes (1726), Lucain, Lucrèce, Spinoza, les Cartésiens, Malebranche (1731), Bayle, Leibniz, Épicure, les Manichéens, les Péripatéticiens, Hobbes (1773), Locke, Helvétius, Condillac (1786), Strabon, les Molinistes, les Stoïciens (1790).

Malebranche est même mis en avant en 1784 par rapport aux autres philosophes : *Ce travail réciproque de chacune des deux substances n'est expliqué ni par l'influx fictif de Tournemine<sup>88</sup> ni par l'harmonie préétablie de Leibniz<sup>89</sup>, ni par le médiateur modèleur de Leclerc<sup>90</sup> mais bien par l'assistance de Malebranche<sup>91</sup>, seulement toutefois, interprétée comme il convient.* Toutefois cette interprétation n'est pas précisée.

Descartes très souvent cité, et surtout les *cartésiens* sont attaqués de toutes parts, mais approuvé sur certaines questions : en 1727 à propos de la démonstration par Descartes de l'existence de Dieu *nous, nous l'admettons comme très évidente et géométrique*, affirme Antoine Caziot. Plus généralement, Frossard, Miron de Marigny, Haly et Trochault en 1788, reconnaissent que : *La méthode de Descartes est très utile et imaginée pour l'accroissement des connaissances. Avec son aide, le philosophe remédiera aisément à la précipitation, aux préjugés et aux autres causes d'erreur.*

Il faut rappeler qu'en 1671 les Jésuites avaient obtenu que la Sorbonne blâme les écrits de Descartes et ils n'adopteront, en partie, le cartésianisme que plus d'un siècle plus tard.

Berkeley, plusieurs fois cité, est désigné en 1788, (par Frossard, Miron de Marigny, Haly et Trochault) comme l'évêque des Cloynisiens (de Cloyne) ce qui fait plus érudit.

<sup>88</sup> Tournemine (René-Joseph de ), Littérateur et Jésuite français, né à Rennes en 1661, mort à Paris en 1739. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse qui descendait de l'illustre maison des Plantagenet. Elève des Jésuites, Tournemine entra dans cet ordre et professa la philosophie et la théologie. Au bout de quinze années d'enseignement, il se rendit à Paris (1701) et prit la place de Catrou et de Rouillé pour la direction des Mémoires de Trévoux. Il remplit sa tâche avec autant de talent et de goût que d'impartialité, et, tout Jésuite qu'il fût, il témoigna de l'estime à Voltaire et proclama Mérope un chef d'œuvre. En 1718, le Père Tournemine devint bibliothécaire de la maison professe, cessa de travailler aux Mémoires de Trévoux et se fit une bibliothèque d'environ 7 000 volumes. Il mourut d'un épanchement de bile à soixante-dix huit ans. Ses dissertations savantes, publiées dans le Journal de Trévoux, sont très nombreuses. Il est difficile de dire à quelle dissertation de Tournemine font allusion les élèves. Le *Journal de Trévoux*, publié par la Compagnie de Jésus avait abordé tous les sujets possibles de sciences et de philosophie et était très utilisé par tous les intellectuels du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>89</sup> Voir note à son sujet.

<sup>90</sup> Il existe plusieurs Leclerc ou Le Clerc ou Clerck. Ce nom est aussi cité sans autre précision dans des manuels de philosophie de l'époque. Ici il ne peut s'agir que de Leclerc Jean, théologien et critique protestant, né à Genève en 1657, mort à Amsterdam en 1736. Il séjourna aussi en France, à Saumur et à Paris, et en Angleterre, à Londres. A publié divers traités de philosophie et trois recueils de bibliophilie, considérés comme un des plus vastes monuments de l'érudition au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bayle soutint une polémique contre lui et publia *Entretiens de Maxime et de Thémiste ou Réponse à M. Leclerc.*

<sup>91</sup> Voir note à son sujet.

Apparaissent aussi des philosophes ou des courants de pensée, moins connus : Tournemine (théorie de l'influx fictif) ; Leclerc, appelé (en 1786) le Citoyen de Genève, ce qui pour nous, ferait confusion avec Rousseau ; Cudworth (et sa nature plasticienne) ; Durand (en 1773 et 1790 à propos du concours médiat de Dieu).

Marandat, Doin et Bernet citent en 1786 l'opinion de Dagoumer <sup>92</sup> sur la formation du jugement.

D'autres courants de pensée sont évoqués : en 1790 et sans le nommer, le *Traducianisme* (transmission séminale de l'âme par le père et la mère) et l'*Hylozoïsme* (théorie très générale qui affirme que la matière est douée de vie). Mais les élèves de 1784, Dubois de Marzy, Imbert, Mahieu, Marandat et Frébault, qui avaient sans doute mal noté ce dernier mot et n'en comprenaient pas les racines grecques, l'ont écrit : Hilosoïsme, ce qui ne veut rien dire, erreur reproduite, telle quelle, le 24 août 1786 par Marandat, Doin et Bernet.

Signalons une référence plus curieuse : S'Gravesande, dans une thèse du 23 août 1773 (Merle, De La Planche-Saulet et Bezille). Ce savant, bien connu des physiciens par l'anneau qui porte son nom, (pour démontrer que les diamètres, intérieur et extérieur, se dilatent dans la même proportion) a aussi écrit des ouvrages de philosophie qui n'ont été intégralement publiés qu'en 1774, soit un an après la soutenance. On peut supposer que le professeur s'était intéressé à ce contemporain et en avait parlé à ses élèves.

Inutile de préciser que ceux-ci n'avaient certainement pas lu les ouvrages de ces philosophes ni même des extraits. Le professeur selon l'usage même des manuels, expliquait les notions essentielles, citait à l'appui de ses propositions, les idées des principaux auteurs en les approuvant ou les rejetant. Les élèves prenaient en note ce qu'ils pouvaient, ce qui explique que certaines références fussent inexactes ou douteuses ou mal attribuées, et que les arguments fussent simplifiés parfois jusqu'à la caricature. C'est pourquoi elles sont toujours très laconiques. Les élèves évoquent telle ou telle idée d'un philosophe à propos d'une question, soit pour l'approuver, soit pour la condamner, mais citent rarement des textes à l'appui.

## **Rapports entre ces thèses et le contenu du cours de philosophie.**

Il serait abusif, comme on l'a vu précédemment, de déduire de l'analyse des thèses des élèves, le contenu exact du cours professé, mais seulement ce qu'ils en ont retenu. Nos documents couvrant plus d'un siècle, ce contenu a évidemment évolué. Pour éclairer ce propos, nous prendrons les différentes parties du cours et relèverons les principales propositions dans l'ordre où elles apparaissent chronologiquement.

### **Prolégomènes.**

Cette partie ou introduction générale à la philosophie se contente le plus souvent de la définir comme *l'amie de la sagesse* » ou la *sagesse* et d'en donner les principales divisions : Logique, Morale, Métaphysique et Physique. Les quatre candidats de 1788 les reclassent ainsi : *Elle est double, spéculative certes et pratique [...] la première comprend la Métaphysique et la Physique, la dernière, la Logique et la Morale*. Il est intéressant de noter qu'à la fin du XVIIIe siècle, si la morale et la logique apparaissent comme des sciences pratiques, la physique reste une science spéculative au même titre que la métaphysique.

Cependant, les candidats de 1786 posent un problème fondamental celui de la possibilité de la connaissance et donc de la philosophie elle-même, considérée comme la Science par excellence. Ce problème est souvent éludé par une condamnation méprisante du scepticisme, comme on l'a vu plus haut. En 1786, ils commencent en insistant sur la quasi-impossibilité

<sup>92</sup> Il doit s'agir de Guillaume Dagoumer qui fut recteur de l'Université de Paris. Il avait publié en 1702 un manuel de philosophie: *Philosophia ad usum scholae accomodata* plusieurs fois réédité, notamment en 1746 et 1757. On connaît également de lui un *Traité du célèbre Dagoumer sur l'âme des bêtes. Traduit du latin en françois, par le R.P. Grégoire Martin (1758)* et un *Premier Avertissement* suivi de *Lettres d'un philosophe G. Dagoumer à M. L'évêque de Soissons, 1 septembre 1718 – 2 janvier 1719*, puis d'un *Supplément aux lettres*, réédités également en 1759. Le manuel de Dagoumer devait donc être encore en usage ou servir de référence en 1786.

d'atteindre la certitude : *La faiblesse (imbecillitas) de l'esprit humain est bornée par des limites décrétées. Pour si grand qu'il [l'esprit humain] soit proclamé, il ne l'est pas tant qu'il ne voie trouble même dans les choses les plus connues. Dans les choses évidentes, incertain, il ne tient pas solidement, et par des recherches répétées, il peut acquérir une certaine connaissance des choses embrouillées.* Cependant ces prémices les amènent à une conclusion opposée : *L'irrésolution du scepticisme ne peut envahir les âmes oisives et celles qui détestent la lumière. La Philosophie existe donc.*

Ce problème de la certitude est souvent abordé dans la partie Logique. Il est tout à fait caractéristique de cette époque que parmi les éléments permettant de l'atteindre, figure toujours en bonne place, même si elle n'arrive pas en tête, la révélation divine (1786, Marandat Doin et Bernet) : *la sensation intime, l'évidence, la révélation divine, le rapport des sens et des hommes, la mémoire*, mais sa valeur est soulignée : *On doit l'assentiment aux choses révélées même non compréhensibles par la réflexion.* Thèse reprise presque mot par mot par leurs quatre camarades de 1788 : *on doit un assentiment ferme aux choses révélées même incompréhensibles par l'intelligence.*

Ces élèves de 1788 mettent ainsi sur le même plan de la certitude scientifique le naturel et le surnaturel : *Les faits historiques naturels ou miraculeux, nouveaux et anciens, rapportés par le témoignage des hommes entourés des conditions nécessaires, sont riches d'une certitude morale qui doit être mise au niveau de la métaphysique. Ils battent donc l'air (ils font des efforts inutiles), le Citoyen de Genève<sup>93</sup> et d'autres incrédules plus modernes quand ils attaquent la vérité des faits évangéliques.* On peut se demander s'il y avait une raison historique particulière pour que la véracité des miracles (et par extension, des faits rapportés par les Évangiles) soit ainsi défendue.

## Logique.

Elle est presque toujours définie dans les mêmes termes : *La Logique n'est pas une Science ni un Art mais une qualité de l'esprit. Elle envisage trois opérations de l'esprit.* Mais les élèves n'en citent généralement qu'une ou deux sauf Bonneau et Brune, en 1726 : *On admet couramment trois opérations de l'esprit, l'Idée ou Appréhension, le Jugement et le Raisonnement.*

Parmi ses principes, celui de non-contradiction est le plus souvent cité : *De deux propositions contradictoires, l'une est assurément vraie, l'autre est assurément fausse* (Bernardot, 1680). Bourdeaux, en 1687 complète cette proposition : *Cependant toute proposition est toujours vraie ou fausse c'est-à-dire conforme à l'objet ou non conforme. Et cette proposition a un objet nécessaire dit de vérité éternelle. Le syllogisme démonstratif pour produire une conclusion scientifique doit avoir des prémisses vraies, évidentes, notoires, premières, immédiates et causes de la conclusion.* Bonneau et Brune, en 1726, citent les quatre qualités du Jugement : *la Vérité, la Probabilité, l'Évidence et la Certitude*, d'où ils déduisent *la Règle de la vérité. Une telle Règle est jugée quadruple par les philosophes, l'Évidence bien entendu, le témoignage de la conscience, des sens, des hommes. À chaque Règle correspond sa certitude.*

Plus tard, les élèves semblent s'intéresser davantage à une réflexion sur le raisonnement logique et sur le syllogisme. C'est le cas pour les six candidats de 1784. *Toute proposition logique soit conditionnelle, soit agissante, soit négative, soit hypothétique est résolument vraie ou résolument fausse. Nous avons établi une règle unique de conversion des propositions : qu'aucun terme n'ait une extension plus grande dans la proposition à transformer que dans celle qui est transformée. La nature de l'opposition des propositions a échappé aux anciens. Elle repose totalement dans l'affirmation et la négation de la même chose, au sujet de la même chose, sous la même considération.* Outre la revendication d'une découverte dans ce domaine *Nous avons établi ...* dont on ne sait pas très bien si la paternité en revient aux logiciens modernes en général ou à ceux du Collège de Nevers en particulier, cette affirmation contient une critique générale de la philosophie ancienne. Nous avons fait des remarques à ce sujet plus haut. Les élèves de 1786 font une distinction pour mettre à part le syllogisme : *On compte sept formes d'argumentation parmi lesquelles se remarque le syllogisme.*

<sup>93</sup> Il ne s'agit sans doute pas de J-J Rousseau mais plutôt de Leclerc ainsi désigné dans les thèses de 1786.

Il semble que les élèves de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aient eu une présentation de certaines des idées des grammairiens de Port-Royal, comme en 1786, Marandat Doin et Bernet, qui affirment : *La proposition qui traduit le jugement comprend trois éléments : le sujet, l'attribut et la copule.*

Les notions d'analyse et de synthèse, comme nous l'avons vu plus haut sont souvent confuses, les élèves de 1788 donnent une définition de ces méthodes, dans la partie : *raisonnement logique, tout aussi confuse : La méthode est double ; analytique ou de l'invention et synthétique ou de la doctrine (doctrina). La première va des choses particulières aux générales, des conclusions aux principes. La deuxième va des principes aux conclusions, des généralités aux particulières. L'Analyse est plus utilisée en Mathématiques ; mais la Synthèse en Métaphysique. Cette dernière est plus familière à celui qui enseigne, la première à celui qui apprend.*

La plupart des thèses de Logique développent ces mêmes points.

Certaines cependant évoquent d'autres questions comme la nature et la provenance des idées. Nous avons signalé plus haut que la plupart soutenaient leur origine sensible. En 1786, Marandat Doin et Bernet affirment cette position : *L'esprit ne se trompe pas en rapportant les passions aux différentes parties du corps et les sensations aux objets extérieurs et rejettent clairement l'innéisme : Que certaines soient données à l'esprit dès la naissance, et qu'endormies, elles revivent quand on leur accorde attention, Descartes ne l'a pas démontré.*

## Morale.

Les principes mêmes de la morale sont souvent le sujet essentiel des thèses. La référence à Dieu est omni présente, mais la préoccupation de fonder la loi sur une morale liée à la nature humaine semble prédominante.

*Toute chose recherche le bien. La volonté ne peut aimer le mal pour le mal. La possibilité d'un état de nature pure est prouvée par les Catholiques. Ce qui est le fait d'une ignorance invincible est exempté du péché. Nous plaçons la méchanceté essentielle dans le fait de commettre positivement le péché.* Bernardot 1680.

Le rejet de la possibilité de la perversité *La volonté ne peut aimer le mal pour le mal* est repris dans la plupart des thèses de Morale. Ce sujet paraît important. Malgré les nuances d'expression, on se rend compte, qu'admettre le désir ou la volonté du mal chez un homme (id est la perversité), aurait dans la logique de la philosophie enseignée au collège, (la morale étant considérée comme *naturelle*), des conséquences catastrophiques. C'est ce qu'affirment avec force en 1773, Merle, De La Planche-Saulet et Bezille : *Comment la volonté pourrait-elle rechercher les choses mauvaises justement parce qu'elles sont mauvaises alors qu'embrasée par un ardent désir de félicité, elle aspire constamment au bonheur.*

Un autre point important c'est le rejet de toute relativité historique ou sociale de la morale : *Ce qui est permis et ce qui n'est pas permis ne diffère pas uniquement à cause d'un décret arbitraire de Dieu ou bien d'une législation des hommes, comme l'a imaginé Hobbes<sup>94</sup> ; les frontières du bien et du mal demeurent inébranlables et fixées par la nature.* (1773 Merle, De La Planche-Saulet et Bezille ).

Les six candidats de 1784 précisent ce point : *La loi naturelle vit dans les hommes, loi par laquelle on distingue le juste de l'injuste et ce ne sont pas les conventions des hommes qui ont*

---

<sup>94</sup> Hobbes, Thomas, philosophe anglais, (1588-1679). A surtout, élaboré des ouvrages de philosophie politique, où il défend le pouvoir absolu fondé sur le succès et la force. On a pu dire qu'on n'a jamais donné une théorie plus logique du despotisme. Successeur de Bacon, il professe comme lui, le sensualisme mais aussi subit l'influence de Descartes. Selon lui, toute substance est corporelle, tous les phénomènes se réduisent à des mouvements. Hobbes s'affirme nominaliste. Sa morale est utilitariste : il n'y a que deux motifs d'action : la recherche du plaisir, la fuite devant la douleur. À l'état de nature tout homme a droit à tout, c'est la guerre de tous contre tous. Les hommes ne pouvant ainsi jouir de rien et concevant que le plus grand bien est la paix, confèrent, par un contrat, tous les droits à un seul homme, à la seule condition qu'il maintienne la paix. Dès lors le bien et le mal dépendent uniquement des décisions du souverain ; la vraie religion est celle qu'il reconnaît ; l'Église doit être entièrement subordonnée à l'État. C'est à cette définition du bien et du mal que font allusion les élèves.

*institué les frontières entre les deux, pas plus que celles entre le vrai et le faux. Tout comme ceux d'août 1790 Donc la loi naturelle vit chez tous les hommes ; elle est immuable, ineffaçable et même confirmée par Dieu avec la sanction des châtements et des récompenses. Même si curieusement, ceux-ci venaient d'affirmer une double origine de la loi morale : La loi se divise en loi naturelle et loi établie.*

On trouve une curieuse définition de l'Éthique : *On divise l'Éthique en Monastique (Monasticam), Économique et Politique. Le bien agréable et honnête est la même chose que la fin.* Bourdeaux 1687.

À propos de cette fin, il déclare : *En ce qui concerne les agents il y en a cinq classes. Il les définit ainsi : le premier agent non créé qui est Dieu, le second agent qui est l'Ange de même que le troisième qui est l'homme, le quatrième agent qui est la bête, enfin le cinquième agent, dépourvu même de connaissance et de vie, agit en vue d'une fin.* Bourdeaux se présente comme *clericus*, il avait dû recevoir les ordres mineurs. Ceci n'explique pas sa curieuse division de l'Éthique.

Le lien entre la morale et la religion en découle (1784) : *Dieu est la béatitude objective de l'homme et la fin dernière de tous ses actes.* De cette conception de la morale, on dérive sur la pratique publique du culte : *La puissance suprême doit être honorée d'un culte interne et externe.* On en arrive à un certain rigorisme : le refus de fonder l'adhésion à la religion sur le sentiment religieux : *L'impiété [...] a inventé qu'il soit permis [...] d'adhérer à la religion en passant de l'amour au principe même de la religion.* Ce culte public doit s'inscrire dans la loi (août 1790) : *À la puissance suprême est dû un culte interne et externe dont la forme dans toute société doit être réglée. Il doit même devenir obligatoire Donc l'indifférence des cultes doit être rejeté comme ennemie de toute religion.* Très curieusement, dans leur expression un peu floue, on trouve comme une annonce du culte de l'Être Suprême instauré par la Révolution.

En ce qui concerne le rapport entre la morale et la vie sociale, le point le plus abordé est celui du suicide (1784) : *D'une main criminelle ils se donnent la mort, même ceux qui, poussés par une douleur incurable, abandonnent la vie.* Et en 1790, la même condamnation vise le duel : *le suicide est toujours un crime ; le duel est interdit.*

Vis-à-vis du corps, rarement évoqué, une certaine défiance apparaît, très caractéristique de toute cette époque (1784) : *Le corps ne doit pas être soigné trop orgueilleusement, de crainte qu'il n'influe trop insolemment sur l'esprit qui doit commander, ni avec trop de douceur, de crainte qu'on ne fasse le silence sur ces deux choses, la mort et la vie oisive.*

Sur la société elle-même, et son organisation politique, les thèses sont peu nombreuses. En 1784, les six candidats ont choisi de débattre deux points : *Dès le début les hommes n'ont pas avancé à la façon des quadrupèdes et ils n'ont pas été formés par la nature à mener une vie isolée. Principe de la société civile, l'autorité des rois est inattaquable et il n'est pas permis de se révolter contre les princes, mêmes à ceux qui sont opprimés.*

Le premier point rejette toute forme d'évolution historique de l'espèce humaine en posant le caractère *humain* comme existant *Dès le début*. C'est surtout un rejet de la théorie de Rousseau sur l'origine des sociétés, mais peut-être aussi une allusion au transformisme de Lamarck et Saint-Hilaire dont on commençait à disputer avant la Révolution.

S'il leur semble essentiel d'affirmer le lien entre la morale et la nature humaine, ils tiennent à l'affirmer aussi pour l'organisation sociale. Nous voyons de plus, que cinq ans avant le début de la Révolution, la monarchie de droit divin paraît liée au principe de la société civile. Il semble que l'opinion générale en France était de cet avis. Mais peut-être le fait de soutenir cette affirmation dénote-t-il un malaise.

En août 1790, le point de vue a changé, le régime politique a deux sources : *la puissance publique est de droit naturel et divin* et la monarchie n'apparaît plus comme le *Principe de la société civile* mais seulement comme une des formes de l'organisation sociale, même si les élèves nivernais la jugent préférable : *Il y a trois formes de régimes politiques. La Monarchie, surtout héréditaire, est supérieure à tous les autres.* En 1790 la Révolution était en marche, mais s'inscrivait encore dans le système monarchique et se présentait plutôt comme une réforme de ce système. Au Collège comme il a été dit ailleurs, les prêtres enseignants et leurs élèves avaient participé avec enthousiasme à la célébration du 14 juillet 1790. La rupture ne se fera qu'au moment de l'application de la Constitution civile du clergé, les prêtres enseignants du Collège démissionneront alors.

## Métaphysique.

Presque toutes les thèses, même si elles ne comportent pas une partie sur la métaphysique, tiennent à affirmer fortement l'existence de Dieu ou se réfèrent explicitement à l'autorité religieuse : *La foi enseigne que ; L'Église établit définitivement que ; Les textes sacrés attestent que ; L'Église tient que* (Bernardot 1680) ; *Et nous disons avec la Sainte Ecriture ...* De La Grange et Chatellain, 1726

La question de Dieu est même présentée comme constituant l'essence même de la métaphysique : *L'objet principal de cette science sublime est Dieu, être suprême fondateur et organisateur de ce monde* (Les sept élèves de 1790)

L'argument le plus souvent mis en avant est celui du consentement universel. *Tous les témoignages de tous ordres clament que Dieu existe.* Bernardot 1680.

Sa définition est en général la plus classique : *La théologie le définit comme un être venant de lui-même (ens a se).* Bernardot 1680. Les élèves de 1790 tiennent à affirmer très fermement leur foi : *Dieu est unique ou n'est pas (nullius) [...] L'essence (gradus) de Dieu, constitutive de son existence est une nécessité.*

Glault et Bureau, 1731, présentent les trois arguments principaux : *L'argument métaphysique de l'existence de Dieu s'appuie sur ce principe : "L'être existe par lui-même et il est nécessaire". L'argument physique se déduit de la structure, l'agencement et la conservation, admirable de ce monde. Et l'argument moral de l'opinion concordante et générale de tous les peuples qui certes en tous temps et en tous lieux ont toujours cru et croient encore qu'existe une puissance suprême.* Les sept élèves d'août 1790 détaillent ces arguments avec des expressions parfois curieuses comme *l'équilibre discontinu entre les différentes parties du monde terrestre.*

Bernardot, 1680, évoque la querelle des *Universaux*, concept fondamental de la philosophie scholastique qui distinguait 5 universaux : *le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident*, sans doute ceux qu'il qualifie de *logiques*. Il fait aussi allusion à deux *universaux métaphysiques* (?). La scholastique quant à elle, distinguait six variétés d'universaux<sup>95</sup>. S'agissait-il de cela ?

L'année suivante, un de ses camarades ne parlait que *d'un universel métaphysique* et *d'un universel logique* et il en contestait l'universalité. Il se référait cependant aux *scotistes* et à la notion de la nature comme un universel. Cette querelle qui a duré plus de trois siècles recouvre en fait une opposition fondamentale entre les Scotistes et les Thomistes et débouchera sur le grand débat sur la grâce et la prédestination<sup>96</sup>.

Le débat sur l'existence ou la définition de Dieu reparait très souvent au point de faire l'unique objet de certaines thèses de métaphysique. En 1727, Caziot consacre les siennes à la *pneumatologie* en utilisant ce terme pour désigner les rapports entre Dieu et l'Homme. *Cette partie de la métaphysique que l'on appelle pneumatologie<sup>97</sup>, traite de Dieu et de l'esprit humain.*

<sup>95</sup> *Universel a parte rei* : sous le rapport de la matière ; *a parte mentis* : sous le rapport de l'esprit ; *in essendo increé* : d'une manière indivisible ; *in essendo créé* : d'une manière divisible ; *in prædicando increé* : de plusieurs dans un sens équivoque, d'une manière divisible ; *in prædicando créé* : de plusieurs, d'une manière divisible, dans un sens univoque. Cette terminologie scolastique est un peu archaïque pour le lecteur actuel.

<sup>96</sup> . Scotiste : les scotistes (disciples de Duns Scot), presque tous franciscains, s'opposèrent pendant plus de trois siècles aux Thomistes (disciples de saint Thomas) essentiellement dominicains. Les scotistes étaient *réalistes*. L'existence des êtres matériels s'expliquait par l'union de la *matière* et de la *forme* et l'action d'un troisième principe ou élément, cause de l'une et de l'autre et résidant éternellement dans l'intelligence divine. Les Thomistes tendaient à faire prédominer partout (en Dieu comme dans l'homme et la nature) l'intelligence divine, les Scotistes s'efforçaient d'étendre, en Dieu comme dans l'homme, le domaine de la liberté et de la volonté.

Duns Scot (Jean) surnommé *le Docteur subtil* (1274-1308), philosophe et théologien anglais. Ses œuvres complètes furent publiées en 1639.

<sup>97</sup> Pneumatologie, du grec *pneuma* (esprit) : science ou traité des esprits, des êtres intermédiaires, servant entre les hommes et Dieu. Ce terme est ici utilisé dans un sens plus particulier, celui des rapports entre Dieu et

En 1790 les élèves incluent dans la *pneumatologie*, la psychologie : *La Psychologie est la deuxième partie de la Pneumatologie*<sup>98</sup> ; elle traite de l'esprit humain.

Caziot en 1727 lie clairement ce problème à celui de Dieu et de la prédestination : *Sur Dieu on peut se poser trois questions : existe-t-il ? ; quelle est sa nature ? ; quelle est son action sur les créatures ?*. Sur la première, il s'appuie sur celle que Descartes a mise en lumière, tirée de l'idée claire et nette de Dieu qui est en nous.

L'autre problème prégnant à cette époque est celui de la prédestination. Les élèves s'embrouillent dans les subtilités du débat et confondent, comme on l'a déjà signalé, certaines notions : la *Prémotion physique des Thomistes ou Prédétermination (physica Thomistarum præmotio, sive prædeterminatio)* 1727, Caziot. Les éléments de ce débat seront explicités à propos de la thèse de théologie de 1730 étudiée séparément, mais ils sont énumérés dans celle d'août 1790 à propos de l'intervention de Dieu dans les actes humains : *omniscient, il connaît d'avance, de toute éternité, les libres actions des créatures sans que leur liberté en soit atteinte [...] sa Providence [...] exerce une domination suprême sur les volontés mêmes des créatures. Mais avec quelle influence ?*. Durand<sup>99</sup> affirme qu'elle est "médiante". Les Thomistes<sup>100</sup> soutiennent qu'elle est "immédiate prévenante et physique" (prémotion physique). Les Molinistes font venir l'efficacité des aides de Dieu du consentement préalable des créatures. Malebranche<sup>101</sup> semble expliquer les choses plus heureusement. La violence des prises de position du début du siècle a disparu et les élèves se contentent d'énumérer les différentes doctrines sans prendre résolument parti.

Sur d'autres points, certains écartent prudemment certains sujets délicats : *Nous laissons de côté en ce qui concerne l'Ange tout ce qui est trop obscur et pas assez philosophique* (Glault et Bureau, 1731).

Un autre point souvent retenu est celui de l'union de l'âme et du corps. Ici encore, la référence divine arrive en premier (1784) : *Dieu est la seule cause efficiente de cette union admirable*. Mais le débat ouvert par *Ce travail réciproque de chacune des deux substances* permet d'opposer les opinions diverses des métaphysiciens. En 1784, les six élèves préfèrent celle de Malebranche, mais sur la question de l'âme, ceux de 1790 se contentent d'affirmations doctrinales : *L'âme est intrinsèquement immortelle ; on doit la dire [...] substantielle* (à propos de l'union de l'âme et du corps).

Cette discussion sur Dieu aboutit souvent, d'une part, à la condamnation de l'athéisme accusé de toutes sortes de conséquences dangereuses sur le plan individuel, social ou moral : *l'athéisme, plein de dangers, qui n'apporte aucun espoir, bouleverse les fondements des mœurs, les soutiens les plus surs de la société* ou rejeté comme sans valeur : *Au loin (procul) donc la doctrine athéiste qui, de quelque couleur qu'elle soit parée, triomphe mal même du polythéisme*. (août 1790) et d'autre part à des affirmations aussi catégoriques sur l'univers et son histoire et surtout sa création : *Les commentaires grossiers de Strabon<sup>102</sup> sur l'éternité du monde s'écroulent. La tradition des peuples, les monuments de l'histoire, les traces de toutes les sciences, de tous les arts rassemblés jusqu'à l'origine première du monde, montrent que ce dernier a été créé récemment (recente)* (août 1790).

---

l'esprit humain.

<sup>98</sup> Cet emploi ici est assez curieux. L'élève doit l'employer dans un sens plus général, celui de science de l'esprit.

<sup>99</sup> Durand : voir note plus loin.

<sup>100</sup> Pour le Thomisme et le Molinisme voir explications in fine sur les doctrines en présence sur la Grâce.

<sup>101</sup> Malebranche : voir note 90.

<sup>102</sup> Strabon, géographe grec (né vers 58- mort entre 21 et 25), il composa des *Mémoires historiques* aujourd'hui perdus et une *Géographie* dont subsiste la plus grande partie. Peu connu au moyen âge il n'a été apprécié qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Bien supérieure à celle de Ptolémée sa géographie s'attache à dégager les relations de l'homme, des peuples, des empires avec le monde physique. On voit mal le rapport entre cette œuvre et la controverse métaphysique soulevée ici.

## Physique.

Nous avons vu que la Physique constituait traditionnellement une partie de la Philosophie. Elle était toute imprégnée de Métaphysique et de Théologie. Il ne fallait surtout pas que ses découvertes remettent en cause les assertions de ces deux dernières. Dans les thèses de nos élèves, ce double caractère apparaît nettement, bien que nous n'en ayons qu'une seule qui lui soit entièrement consacrée. D'autres en parlent, dans la partie métaphysique comme on l'a vu ci-dessus.

En 1726 soit un an après la création de la deuxième chaire de philosophie, spécialisée dans la physique, Bernard De La Grange et Pierre Chatellain soutiennent le vendredi 7 juin six thèses qui doivent représenter le cours inaugural du nouveau régent.

La première est consacrée à la distinction entre la *cause* et le *principe d'origine* et à sa définition *La cause en effet aboutit à autre chose (influit esse in aliud). Le principe véritablement est indistinct par nature de son effet.*

La deuxième à sa division en : *cause efficiente, matérielle, formelle et finale.*

La troisième à la question de *la participation de Dieu aux actions de la créature libre*. Il s'agit d'affirmer *La domination suprême de Dieu sur les créatures* mais *en sauvegardant sa liberté* ce qui se ramène au problème de la grâce et de la prédestination.

La quatrième condamne la thèse thomiste : *Une telle prédétermination semble rédimmer la liberté humaine et faire de Dieu l'auteur du péché.*

La cinquième prend position pour l'opinion du *divin Thomas*<sup>103</sup>, *naturellement parce qu'il n'y a aucune force agissante dans les causes secondes et que tout est fait par Dieu par le truchement des créatures.*

La dernière se demande : *La question est de savoir si le pouvoir de créer peut être communiqué divinement ? Nous pensons qu'aucune créature ne peut probablement être élevée au pouvoir de créer.*

Cette conception de la physique n'a évidemment rien à voir avec la science moderne. Par contre ces questions de 1726 constituent le point de départ de la thèse de théologie de 1730 portant sur la question de la grâce et que nous étudions à part. Ceci montre bien la confusion dans les esprits du XVIIe et XVIIIe siècle entre la physique et la théologie.

Plus éclairante encore à ce sujet, est la prestation de Jean Bernardot en 1680. Sur les trente-deux thèses présentées en huit parties, seize, soit quatre parties, concernent la physique, telle qu'on l'entendait alors.

Dans la *Physique Universelle*, il commence par affirmer que *la Physique Naturelle est une autre science [par rapport à la Logique], du moins en une de ses parties*. Remarquons qu'à l'époque de Taine (1852), lorsque les universitaires parlaient de *la Science*, ils entendaient par là, la philosophie.

Le débat fondamental porte sur les notions de matière et de forme et la possibilité ou non de concevoir un troisième principe que Bernardot rejette par un : *Prends garde cependant de sans appel*. Pour lui il est impossible d'envisager que *d'autres principes peuvent exister en dehors de la matière et de la forme*. Il se réfère à l'autorité religieuse : *La foi enseigne que pour affirmer qu'une sorte de forme substantielle (principe abstrait s'ajoutant à la matière, voir Leibniz) est possible pour 3 des 4 règnes (de l'époque) : humain, animal et minéral (corps*

---

<sup>103</sup> Thomas d'Aquin surnommé *le Docteur angélique*, considéré comme le plus grand théologien de l'Église, né en 1226, mort en 1274. Fut le disciple d'Albert le Grand, enseigna la théologie à Paris, fut très lié à Saint-Louis. Ses écrits très nombreux sont d'ordre *apologétique* contre les païens, les hérétiques et schismatiques ; *polémique* pour défendre la vie monastique et les ordres mendiants ; *exégétique* sur les évangiles et les épîtres et *poétique* comme l'*Office du saint sacrement*. Parmi ses œuvres *philosophiques*, il faut citer ses *Commentaires sur Aristote*, des ouvrages de métaphysique, morale logique, politique. Il a aussi composé des œuvres *ascétiques et mystiques* ainsi que de nombreux ouvrages de *théologie*. Mais son œuvre capitale est la *Somme théologique*, exposition scientifique du christianisme. Saint Thomas représente la scolastique dans sa pureté, en théologie et en philosophie. Son influence a été prépondérante. Léon XIII, dans son encyclique *Æterni Patris*, l'a proposé comme le maître par excellence à toutes les écoles de théologie et de philosophie.

Nous voyons que les élèves du collège de Nevers étaient habitués à lui donner une place encore plus importante en lui attribuant l'épithète de *divin*.

*inanimés*), mais peut-être classait-il le quatrième, le règne végétal dans cette dernière catégorie. D'où, son rejet du concept cartésien de *l'animal, automate inanimé*. Il rejette tout aussi catégoriquement les thèses atomiques de Démocrite et celles d'Empédocle.

Dans la thèse 4 de la première partie, il se demande quelle force peut unir les parties pour former le tout et rejette la prédétermination physique de Dieu sur les actes humains tout en affirmant que *Le concours immédiat de la cause première doit être donné aux actes de la créature*.

Dans la deuxième partie intitulée : *Les états du corps naturel*, il distingue la matière de la quantité dans une affirmation ambiguë : *Si tu confonds quantité et matière, tu es mal vu chez les catholiques* et pose le problème de la divisibilité de celle-ci. Il affirme que *le lieu est immobile* et que *si un seul corps admet naturellement un seul lieu [...] L'Église établit définitivement qu'un même corps peut être en plusieurs lieux*.

Il déclare que *le vide peut être induit par la seule vertu divine*. Ce qui semble rejeter le principe scolastique de : *la nature a horreur du vide*, mais il marque une concession : *le mouvement progressif ne pourrait exister dans un vide total cependant que le mouvement des choses légères et lourdes pourrait l'être*.

À propos de la notion de temps, il affirme : *composer le temps de purs instants serait chimérique*.

Il pose, ainsi, assez confusément, les problèmes de la quantité, de l'infini, de l'espace, du temps et du vide.

La partie intitulée : *Le Monde et ses éléments* est particulièrement intéressante. Elle reprend les principaux dogmes de l'époque : la création divine : *le monde fut créé par Dieu dans le temps* donc à un moment précis de l'histoire divine. En 1790 les élèves précisaient : *récemment*, ce qui rejetait les tentatives d'allongement du temps biblique pour y inclure les civilisations égyptiennes, chinoises etc qui ne pouvaient entrer dans cette chronologie. Cependant Bernardot admettait que l'éternité de ses éléments soit donnée comme possible : *il a pu être établi depuis l'éternité selon des entités permanentes*. Il développe une cosmographie curieuse concernant le nombre et la matière des cieux : *les cieux ont leur propre matière et forme, et sont exempts de corruption bien que leur matière soit de même nature que la sublunaire. Il y a trois cieux, le planétaire liquide, le firmament solide et l'empyrée immobile*. Il affirme le caractère définitif des connaissances de l'époque à ce sujet : *Nous connaissons les forces intelligentes qui mettent le ciel en mouvement ; ainsi que sur la nature du Soleil : le soleil est un feu semblable à ceux de chez nous, mais : n'a pas besoin d'être alimenté*.

Il reprend, avec force, le dogme de l'immobilité de la Terre dans l'espace : *Celui qui a enlevé sa stabilité à la terre a exposé une erreur sans fondement sensible et s'est moqué des livres sacrés*. En 1680, on enseignait donc toujours le géocentrisme et l'on condamnait Copernic et Galilée. Pourtant cette date est importante, car cette année-là, à Rome, le Tribunal du Saint-Office, avec à sa tête un Jésuite, le R. P. Fabri, grand pénitencier, eut à réexaminer le cas Copernic. Il jugea encore insuffisantes les preuves de l'Héliocentrisme, mais reconnut que l'Église était prête à admettre que *l'on peut entendre dans un sens figuré les passages des Écritures relatifs aux mouvements des planètes*. L'anathème jeté contre Copernic en 1606 ne sera levé qu'en 1822. Galilée, condamné en 1633, ne sera réhabilité qu'à notre époque, par le Concile Vatican II.

Le régent de physique du collège avait fait fabriquer des appareils et mécanismes expérimentaux pour son cours<sup>104</sup>. Il faisait donc des expériences devant ses élèves. Est-ce à cela que fait allusion la thèse quatre ? : *beaucoup d'expériences établissent que les éléments lourds gravitent même dans leur propre lieu par la gravitation de la compression*. Et il affirme que *La pesanteur et la légèreté sont des qualités réellement distinctes de la substance*.

*La naissance et la mort* sont présentées comme des problèmes de quantité et de transformation *Dans la reproduction de substance, le changement de tout en tout se fait de manière qu'il n'y ait pas en elle désagrégation jusqu'à la matière première* où les notions d'accidentel et d'éternel sont primordiales : *Une chose accidentelle ne peut être la cause principale d'une reproduction de substance*.

. Le changement ne peut être nié, mais *l'Église tient que soient donnés quelques éléments accidentels absolument universels*.

<sup>104</sup> Voir chapitre correspondant.

La partie intitulée : *L'âme* fait bien partie de la Physique. Bernardot montre quels étaient les points de débat : son unicité *Une seule âme suffit chez un homme pour s'acquitter de toutes les fonctions de la vie*, sa multiplicité suivant le stade de vie, (l'âme du fœtus est-elle autre que celle de l'adulte ?, est-elle plurielle ?), son éternité.

Il traite aussi de l'intelligence et du langage d'une manière un peu curieuse : *lorsque se produit l'intellection, il y a production d'un mot mental distinct de l'intelligence et de l'intellection*. On ne sait à quelle théorie se réfère cette genèse du vocabulaire.

Mais, curieusement, cette partie contient une dernière thèse (V) qui concerne la physique de la lumière et des couleurs et la physiologie de la vision. Les diverses propositions montrent le mélange des connaissances empiriques et physiologiques sur la rétine : *La vision s'exerce dans la rétine et n'est pas produite par une émission de rayons s'éloignant de l'œil vers l'objet* et des spéculations scolastiques sur les qualités de la matière : *la couleur n'est pas une qualité distincte physiquement de la lumière et de l'ombre*.

Tout ceci montre que dans les conceptions courantes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la distinction entre l'étude scientifique des phénomènes naturels, et la spéculation métaphysique sur des concepts intellectuels ou spirituels, était loin d'être évidente. La confusion de ces deux domaines, gênera beaucoup le développement des disciplines scientifiques.

### Positions par rapport aux courants philosophiques .

Sur différents points, les élèves font état de querelles entre philosophes sans prendre parti, comme si leur professeur lui-même ne leur avait pas dit ce qu'il fallait en penser. Ils semblent avides de certitudes. L'absence de directive semble les gêner. *Les philosophes divisent habituellement toutes les choses en dix catégories. Cela est disputé entre eux assez, sinon vigoureusement*. 1681.

Ou en 1731 ((Glault et Bureau) : *Au sujet de l'origine des idées, il y a un grand débat entre les philosophes modernes*. Mais ici, ces élèves prennent résolument position après avoir énuméré les différentes thèses : *Nous pensons que ces opinions (sententias) ne doivent pas du tout être admises et nous estimons que nos idées naissent de nos sens de manière immédiate ou médiate*.

Sur d'autres points, ils constatent seulement l'ignorance ou l'impossibilité de conclure comme sur *l'essence de la pensée : quelle est-elle enfin, on se le demande encore* ou sur *l'âme : Grand mystère est son union avec le corps*. (1773, Merle, De La Planche-Saulet et Bezille).

Certains, comme les quatre candidats de 1788, évoquent en les regroupant en deux clans les positions des différentes écoles sur l'origine des idées : *Les philosophes ont abondamment écrit en tous temps en exposant l'origine des idées. Pour résoudre ce problème, les Cartésiens ont recours en vain aux idées innées. Elle n'est pas plus vraisemblable, la théorie de Locke <sup>105</sup> sur leur origine, qui attribue les idées à la réflexion sur les sensations pour les rejeter toutes et conclure avec un certain ton désabusé : Donc il faut dire que certaines idées ont été imprimées dans l'esprit par Dieu au cours du temps, avec l'aide desquelles, l'esprit lui-même en forge d'autres ; ou bien il faut avouer franchement notre ignorance dans ce domaine*.

Ils semblent excédés par ce qu'ils jugent des querelles mineures entre philosophes, comme au sujet de la définition même de la philosophie : *Chez les Anciens sont surtout répandues les définitions des Platoniciens et des Péripatéticiens. Les deux sont peu exactes. On a tenté en vain de rapprocher les opinions divergentes à ce sujet, des modernes. Cette discussion inutile laissée de côté ...*

Le sujet qui suscite le plus d'inquiétudes est, bien entendu, celui de la prédestination, fondement des querelles religieuses autour de la Réforme et surtout du Jansénisme. *Il y a une grande controverse parmi les philosophes pour savoir si Dieu impulse physiquement les causes secondes pour l'action*. Caziot, 1727.

Inversement, ils se réjouissent de leur unanimité sur d'autres questions : *Et désormais tous les philosophes sont d'accord sur ce point* Bourdeaux 1687.

Les références aux auteurs sont toujours très laconiques. Manifestement, ils n'ont rien lu de leurs œuvres. Les élèves évoquent telle ou telle idée d'un philosophe à propos d'une

<sup>105</sup> Voir note à son sujet.

question, soit pour l'approuver, soit pour la condamner, mais citent rarement des textes à l'appui. C'était ainsi que faisaient les manuels et sans doute les professeurs. Très souvent, la thèse évoquée est schématisée à l'extrême voire déformée ou caricaturée.

*Les Pyrrhoniens et Platoniciens ont nié d'ailleurs que la connaissance soit possible mais tout le monde voit combien témérairement et à tort* <sup>106</sup>. *Et en ce qui concerne la façon d'acquérir la connaissance, la réminiscence de Platon est rejetée partout* <sup>107</sup>. *De même que la volonté ne peut haïr le bien en tant que bien, de même elle ne peut rechercher le mal en tant que mal, quoi que disent les Nominalistes qui disent considérer qu'aimer le mal en tant que mal est agréable et que donc la volonté peut le rechercher* <sup>108</sup>. On se demande ici dans quel sens Aristote a dit que le bien et la fin sont une seule chose. Bourdeaux 1687.

*Les Thomistes veulent que Dieu non seulement participe aux causes secondes libres, mais de plus qu'il les mette en mouvement (præmovere : notion de prémotion) et les prédétermine physiquement (prædeterminare physice) en vue de l'action* <sup>109</sup>. De La Grange et Chatellain, 1726.

Glault et Bureau en 1731 citent Lucain "*Jupiter est tout ce que tu vois, tout ce qui bouge*" (au lieu de : *Jupiter est tout ce que tu vois, tout ce que tu sens en toi-même*)

Ceci explique peut-être aussi certaines références étonnantes comme celle de Glault et Bureau, 1731, à Lucrèce à propos du *panthéisme*.

### Questions marginales.

*Souvent à propos d'une question de Logique, de Morale, voire de Métaphysique, les élèves avancent des propositions, sur des sujets sans doute d'actualité, mais qui apparemment ne sont qu'indirectement liés aux questions traitées.*

*Ces passages « du coq à l'âne » surprennent parfois comme cette prise de position à propos de l'intelligence des animaux : Il accorde trop aux bêtes brutes celui qui leur reconnaît le raisonnement. Bernardot 1680 ; ou cette affirmation au milieu d'une thèse de 1784 sur l'union de l'âme et du corps : La végétation des planètes est entièrement matérielle.*

---

<sup>106</sup> Pyrrhon philosophe grec (365-275 av JC), premier des grands sceptiques grecs, il niait que l'homme pût atteindre à la vérité. Il proposait de suivre les apparences sans les proclamer vraies et en morale, d'atteindre à un bonheur négatif, *l'ataraxie*.

Platon, philosophe grec (428-348 av JC), disciple de Socrate et maître d'Aristote. Dans ses *Dialogues*, il expose les idées de Socrate. Sa méthode est la *dialectique* et sa philosophie est la *théorie des idées*. La vérité, objet de la science n'est pas dans les phénomènes particuliers et passagers mais dans les *idées*, types purs de chaque groupe d'êtres : au sommet est *l'idée du bien*. La confusion entre ces deux écoles de philosophie est assez étonnante.

<sup>107</sup> Interprétation très vague de la théorie des idées de Platon et de son innéisme.

<sup>108</sup> Nominalisme : philosophie opposée à l'idéalisme de Platon, elle refuse toute réalité aux universaux, qui ne sont que des mots, la seule réalité, ce sont les faits concrets. Au Moyen-âge, Roscelin et Abélard furent des nominalistes comme plus tard les empiristes tels Locke, Hume etc. ... On ne voit pas le rapport entre cette philosophie et les notions de morale développées ici.

<sup>109</sup> Bel exemple de confusion (voulue?) entre la *prémotion* des thomistes (*præmovere*) et la *prédétermination* (*prædeterminare physice*)

## DE 1599 À 1790.

# LES EXERCICES PUBLICS AU COLLÈGE DE NEVERS. Troisième partie

### UNE THÈSE DE THÉOLOGIE.

#### Document numéro 8 – après 1730.

#### François CRÉTIN – Question Théologique.

**Introduction.** Ce document se réfère à un grave problème politico-religieux du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi, il nous a paru important de faire à son sujet, une série de commentaires portant, d'une part sur la polémique, locale ou nationale, et d'autre part, sur ses références historiques et théologiques. Bien entendu nous avons essayé de rendre ces commentaires aussi simples et clairs que possible, malgré la complexité du sujet. Il ne s'agit pas d'une étude complète du problème, seulement d'une série d'explications, pour permettre de comprendre la thèse de François Crétin.

**La question de la datation et de l'auteur.** Cette affiche ne porte aucune date. Comme on le verra plus loin, les dernières références de ces thèses sont des encycliques parues juste avant 1730. Aucun autre détail ne fait allusion à un événement postérieur. C'est pourquoi nous la situons peu de temps après.

Cependant le nom de l'élève pose un problème. Il y a eu dans le Nivernais plusieurs familles et plusieurs membres du clergé qui portaient ce nom. À Nevers même, un Jean-François Crétin a laissé un important souvenir. Pourrait-il s'agir de lui ? Il décéda à Nevers le 16 mars 1809, âgé de 61 ans, selon l'acte de décès. Il serait donc né vers 1748, à Belmont (département du Doubs), fils de Claude Crétin et Marie André. Il vécut comme prêtre à Nevers, enseigna au collège comme régent et fut même supérieur du séminaire. La bibliothèque de Nevers possède de lui un recueil manuscrit de sermons et de poésies et deux textes le concernant : *Relation édifiante de la mort d'un saint prêtre, J. F. Crétin* (Nevers, 1809) et *Notice nécrologique sur l'abbé J. F. Crétin*, publiée en 1842 par l'abbé Lebrun, qui fut aumônier puis principal du Collège et même proviseur du Lycée de 1862 à 1870. Aucun de ces textes ne fait allusion à ses études. Malgré la similitude des noms et prénoms, il nous paraît peu vraisemblable que, né dans le Doubs, il fût venu faire ses études au collège de Nevers. Si ces thèses étaient les siennes, elles dateraient au plus tôt de 1766 –1768, soit après l'expulsion des Jésuites. Ce qui paraît impossible.

C'est pourquoi nous maintenons notre datation.

### Présentation

L'affiche est en mauvais état, il reste la moitié inférieure (format : 28,5 x 40) et il manque la partie où figurait habituellement la date de la soutenance.

Dans la partie supérieure devait figurer une décoration et un titre assez long dont on devine le bas des lettres. La deuxième ligne du titre reste : *Quæstio Theologica*. Le bas de l'affiche a été rogné. Restent lisibles : *Has Theses, Deo Duce, Auspice Dei Parâ, et A ... ANNE – FRANCISCO CRÉTIN Sacræ Theologiæ ...* Et au dessous de cette ligne incomplète : *n ... re, tueri conabuntur*. Ce pluriel : *conabuntur* laisse supposer qu'il devait y avoir au moins deux élèves en lice <sup>110</sup>. Aucune indication concernant le collège ou l'imprimeur. Au dos, une inscription : *depuis*

---

<sup>110</sup> Faute de ces indications, nous attribuons la seule paternité des thèses à F. Crétin par commodité de rédaction.

le 15 novembre 1614 jusqu'au 22 janvier 1619 . *St Étienne de Nevers*. Ce morceau d'affiche avait dû servir à classer des archives anciennes.

Le mot Thèses est au pluriel, il s'agit en effet de six thèses ou affirmations ainsi numérotées. Chacune d'elles devrait constituer l'exposé précis d'une opinion sur une question limitée, afin d'en permettre la discussion. Or certaines sont des exposés historiques rappelant des événements dans leur ordre chronologique, le seul débat possible portant sur l'authenticité des faits, leur ordre ou leur signification.

Le moins qu'on puisse dire c'est que le texte de Crétin manque de clarté et de précision, volontairement peut-être, pour permettre toute échappatoire en cas de réaction violente des uns ou des autres et aussi parce que le latin scolastique de l'élève n'était pas très bon. Il prouve, en tout cas, qu'il avait entendu un cours assez complet d'histoire de l'Église, avec pas mal de détails sur l'histoire des hérésies, même si certains sont anachroniques ou douteux, mais ces erreurs viennent-elles du cours lui-même ou d'une mauvaise prise de notes ?.

### **Cadre historique : en France.**

Après la mort de Louis XV (1er septembre 1715), il y eut une nouvelle révolte janséniste. En 1717 vingt évêques (sur 133) et 3000 ecclésiastiques (sur 100 000) *appelèrent* de la bulle de 1643 (*In eminenti*) à un futur concile général. (d'où le nom d'*appelants* ou *opposants* ). Clément XI par la bulle *Pastoralis officii* de 1718 les *sépara* de l'Église. Malgré la soumission de la plupart des appelants, la polémique reprit à propos du *refus de sacrements* à ceux qui étaient soupçonnés de ne point adhérer entièrement au *Formulaire* de 1656 et ne pouvaient produire un *billet de confession*. Sur ce point, les Jansénistes furent soutenus par le Parlement qui s'attaqua à l'Évêque de Paris, au Roi et au Pape, les hostilités durèrent jusqu'en 1765 au moins. C'est de cette époque, (1730 - 1765 ), que l'on peut dater la soutenance de thèses de François Crétin.

### **Cadre historique : Nevers.**

Le clergé était divisé en deux camps. Étaient favorables au Jansénisme, les curés de Nevers qui refusèrent la bulle *Unigenitus* (ou appelèrent de cette bulle d'où le nom d'*appelants*) et furent obligés d'aller en Sorbonne pour se rétracter, (mais à leur retour, ils se rétractèrent de leur rétractation), et la moitié des congrégations religieuses (alors très nombreuses) avec à leur tête les Oratoriens (à qui les Jésuites avaient enlevé le Séminaire) Avec eux il y avait une partie du chapitre de la cathédrale, les chanoines réguliers ou Génovéfains et les Dominicains (ou Jacobins). Contre eux, les Récollets, les Minimes, les Capucins, conduits par les Jésuites du Collège et du Séminaire.

Le malheur voulut que les quatre évêques qui se succédèrent à Nevers pendant cette époque furent, tour à tour, partisans ou adversaires des Jansénistes. Au gré de ces fluctuations, les Jésuites triomphaient ou étaient vilipendés, perdaient ou regagnaient la direction du séminaire, et les effectifs du collège croissaient ou décroissaient. La lutte fut féroce, on s'insultait, se traitait d'hérétiques, s'excommuniait réciproquement.

Dans la partie 1567-1762 de nos études sur l'histoire des collèges et du lycée de Nevers, un chapitre a été consacré à leur conflit à Nevers avec les Jansénistes, reprenant en partie l'étude de J. Charrier <sup>111</sup>.

Si la soutenance a eu lieu peu après 1730, c'était donc au moment le plus virulent de cet antagonisme, sous un évêque, Mgr Charles Fontaine des Montées (1719-1740) soupçonné de bienveillance à l'égard des Jansénistes et qui fut amené à prendre des sanctions graves contre le recteur et divers professeurs du collège.

Ce fut le cas, notamment en 1730, contre le P. Petit (le 16 juillet), après son sermon au Carmel de Nevers, puis en 1733, contre le P. Lau, préfet des études et cette fois l'affaire monta jusqu'au Garde des Sceaux. À la suite de quoi, le régent de 3e fit traduire, en guise de version, un texte où il était question d'un hérétique censurant un théologien. Un élève demanda (malignement ?) qui était cet hérétique et le régent répondit : *Episcopus Nivernensis*. D'où un énorme scandale et des sanctions contre le *petit régent*.

<sup>111</sup> Charrier J. (Abbé), *Histoire du Jansénisme dans le diocèse de Nevers*, in BSN 1920.

La même année, les Jésuites du collège se virent interdire de prêcher et confesser dans le diocèse. En 1736, violente altercation en pleine cathédrale entre un prédicateur jacobin et le P. Quin, professeur de philosophie (était-ce le professeur de Jean-François Crétin ?). Le P. Quin dut quitter Nevers. Le 6 janvier 1737 (fête de l'Épiphanie) ce fut un allié des Jésuites, un Récollet qui, prononçant le sermon solennel, attaqua violemment un Dominicain, présent au premier rang, qui lui, avait prêché l'Avent. Le Récollet fut aussi interdit de prêcher et de confession dans le diocèse. Bien entendu la moindre des injures échangées, était celle d'hérétique.

Après le décès de Mgr Fontaine, en 1740, son successeur, Mgr Guillaume d'Hugues (1741-1751), écrasa les Jansénistes nivernais et leurs partisans. Les Jésuites recouvrèrent au début de 1742, la plénitude de leurs pouvoirs sacerdotaux ainsi que le monopole des cours au Grand Séminaire. Si les thèses de Jean-François Crétin ont été soutenues après cette date, cela expliquerait le ton plus apaisé de la conclusion.

Bien entendu, tout le monde à Nevers était au courant des moindres épisodes de cette bataille, les parents des élèves du collège étaient soumis à des pressions contradictoires pour qu'ils retirent ou maintiennent leurs enfants chez les Jésuites et les élèves eux-mêmes se passionnaient pour cette guérilla où leurs professeurs étaient, ô combien, engagés. Ils en connaissaient aussi les enjeux locaux,

### **Le contenu général des thèses de François Crétin.**

Toutes les thèses de métaphysique comportent au moins une proposition sur la question de la grâce ou du concours de Dieu à l'action humaine, leur expression restant prudemment (?) approximative. Mais déjà le 8 janvier 1727, Antoine Caziot faisait état d'une grande controverse pour savoir si Dieu impulse physiquement les causes secondes pour l'action.

Admirons donc le courage ou la témérité du jeune Jean-François Crétin qui "monta en chaire" pour soutenir ses thèses sur ce sujet combien brûlant. Rappelons en effet que l'usage voulait que les membres du jury ou n'importe qui dans l'assistance pût ouvrir une controverse avec le candidat. Or il pouvait y avoir parmi eux quelque adversaire des Jésuites. L'usage voulait aussi qu'en cas de défaillance de l'élève dans la dispute, son professeur fût obligé de prendre sa place pour soutenir les thèses tirées de son cours. Si lui-même ne pouvait l'emporter dans le débat, son adversaire avait le droit de déchirer les thèses. Belle occasion pour un nouveau scandale nivernais.

C'est une véritable dissertation qui commence et finit par une citation de l'apôtre saint Jacques : "*Ce don parfait ... descendant du père des lumières* " <sup>112</sup> .et fait l'historique des deux courants hérétiques découlant des thèses de Pelage et de saint Augustin ou plutôt de l'interprétation de certaines de leurs œuvres. D'un côté l'affirmation que Dieu ne concourt en rien aux actions des hommes, de l'autre, qu'ils sont totalement prédestinés au salut ou à la damnation, ce dernier courant sous-tend d'une part le *Calvinisme* et le *Luthéranisme* et d'autre part, le *Jansénisme*.

L'historique comporte pas mal d'erreurs et des interprétations discutables. Quant à l'exposé de la question théologique, déjà bien compliquée, le jeune théologien a eu beaucoup de mal à le rédiger sans risquer de tomber sous une accusation soit de *Pélagianisme* soit de *Prédestinatianisme* <sup>113</sup>. D'où sans doute la lourdeur de ses phrases et la pesanteur de son vocabulaire. Peut-être aussi ne voulait-il pas être trop précis pour ne pas s'attirer une contre-attaque violente, ou bien avait-il du mal à bien exprimer la thèse de ses maîtres jésuites.

<sup>112</sup> Il s'agit d'un extrait de l'Épître de l'apôtre S. Jacques : *Tout don excellent, toute grâce parfaite, descend d'en haut, du Père des lumières, en qui n'existe aucune vicissitude, ni ombre de changement.* Trad. abbé Crampon (éd.1923). Louis Segond (éd.1957) propose la variante. : *toute grâce excellente et tout don parfait ...* Le Maître de Sacy proposait : *Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières qui ne peut recevoir ni de changement ni d'ombre par aucune révolution* (éd. Paris 1844). Notre élève résume brillamment ce verset.

<sup>113</sup> Certains ouvrages modernes écrivent prédestinationisme, mais le terme employé classiquement est bien prédestinatianisme (Grand Larousse en 7 volumes)

Leur position officielle, théoriquement mise au point par Molina en 1589 dans son œuvre "*Concordia*", affirme l'équilibre entre les dons de la Grâce Divine et le rôle du Libre Arbitre de l'homme.

Cette dialectique est en effet difficile à exposer clairement et notre jeune théologien n'en avait que plus de mérite à le tenter. Ici encore, on peut se rendre compte qu'il ne disposait pas d'une Histoire de l'Église, mais seulement de ses notes de cours, car il se trompe dans les dates, mélange les événements, notamment au sujet des épisodes de condamnation des thèses de Jansenius et des bulles correspondantes, et cite des synodes introuvables. Il fait par exemple d'un personnage sans aucune importance, Lucidus Presbyter, le véritable fondateur du prédestinatianisme.

Nous ignorons évidemment si sa diatribe eut un effet sur les pro-jansénistes nivernais ou si elle suscita une nouvelle controverse. C'est dommage, car voilà bien un exemple d'ouverture de l'école sur la réalité locale et nationale.

### **Étude des thèses de J.F. Crétin.**

La méthode choisie ici, va consister à publier intégralement la traduction de ce texte, tel que nous avons pu le lire et l'interpréter <sup>114</sup> et à mettre en notes les remarques et commentaires permettant d'en comprendre les références et allusions et donnant pour chaque personnage ou fait historique important, quelques informations.

Ensuite nous donnerons différentes explications historiques et idéologiques, permettant de mieux situer ce discours et de prendre la mesure de sa portée théologique, suivies, en annexes, de mémentos historiques sur cette question qui éviteront des recherches fastidieuses.

### **TEXTE DES THÈSES.**

*Ce don parfait ... descendant du père des lumières ?* Jacob I. V. 17

1. La grâce comme la béatitude à laquelle elle conduit, par quelque point qu'on l'examine, n'est pas due <sup>115</sup> : ni les attributs de Dieu ni les droits de la créature n'interdisaient que l'homme soit établi dans cet état qu'on dit de pure nature. Donc Adam a été élevé au-dessus de la condition de la nature humaine <sup>116</sup> ; lui qui était destiné à la vision intuitive de Dieu, la bonté du Créateur non seulement l'a pourvu de la sainteté, mais l'a aussi soustrait aux luttes de la concupiscence, aux ténèbres de l'ignorance et à la terreur de la mort. La nature saine de la volonté de notre premier père semblait garantir la pérennité d'une aussi grande gloire ; mais le contempteur de la loi juste et facile, précipita pour lui et pour nous la destruction de la justice et du bonheur du premier âge, que l'on ne saurait déplorer suffisamment nulle part si la grâce ne surabondait là même où abondait la faute. Mais de la source du Sauveur, coulent des secours abondants par lesquels l'homme tombé est relevé et bien qu'ayant perdu tous ses droits, rendu à une béatitude surnaturelle.

2. Pour détruire le dogme ancien de l'Eglise sur la grâce, que n'ont-ils pas inventé, les fabricants d'erreurs <sup>117</sup>, ne reconnaissant pas le céleste don. Pélagé <sup>118</sup> exaltant outre mesure les forces naturelles du libre arbitre, a constamment rejeté la conception de la grâce qui non

<sup>114</sup>. Avec l'aide d'une collègue, Claude Boyé, professeur honoraire de lettres classiques au Lycée Jules-Renard que nous remercions ici.

<sup>115</sup>. Cette affirmation introduit immédiatement la thèse augustinienne selon laquelle la grâce n'est pas donnée par Dieu à l'homme en fonction de ses mérites, contrairement aux thèses des pélagiens et semi-pélagiens (voir plus loin)

<sup>116</sup>. Autre affirmation dans le droit fil des thèses augustinienes : selon saint Augustin, la nature humaine ne peut pas être bonne par elle-même, elle doit être "accomplie" par la *surnature*. L'homme dans l'état de "pure nature" (*in puris naturalibus*) est en butte à des dangers si grands qu'il est inévitable qu'il pêche si la *surnature* ne vient pas à son secours. Cette surnature lui est donnée par l'*adjudatorium gratiae* : le pouvoir secourable de la grâce divine. C'est cet *adjudatorium gratiae* qui avait été donné à Adam avant la chute : il ne se trouvait donc pas dans un état de pure nature. (Par opposition, les réformateurs insisteront tellement sur la nature humaine qu'ils rejeteront cette idée d'un *donum superadditum*, don de la grâce qui viendrait se superposer à la nature humaine.)

seulement éclairerait l'esprit intérieurement, mais encore animerait et aiderait une volonté endormie et faible <sup>119</sup>. Julien modère en quelque sorte la doctrine de son maître, mais il reste plongé toujours dans la fange de l'erreur. Il supprime la gratuité de la grâce volontaire, qu'il semble admettre pour atteindre plus facilement la perfection, en la faisant dépendre des mérites humains ; divers Conciles détruisent la force de cette hérésie à peine naissante ; Innocent et Zozyne, souverains pontifes renforcent par leurs décrets la décision des conciles ; et ceux-ci sont approuvés par l'accord tacite de l'Eglise ; Augustin formule la position définitive. En vain un petit nombre de rebelles font valoir que les Pères Diospolitains <sup>120</sup> et parfois Zozyne lui-même se sont rangés de leur côté, en vain ils provoquent un synode œcuménique; ils n'évitent pas, par leurs subterfuges, la condamnation et le châtement de cette hérésie. Du tronc malheureusement fécond naît un autre rejeton, refusant le fondement de la foi et le don de la grâce persévérante, mais la vigilance infatigable de la grâce protectrice n'empêche pas la partie restante de l'erreur déjà abattue de ramper plus loin <sup>121</sup>. La démangeaison d'innover, accouche à la fin du cinquième siècle du *prédestinatianisme* <sup>122</sup>, diamétralement opposé à l'erreur pélagienne. Son auteur (fut) Lucidus Presbiter <sup>123</sup>, qui abjura les dogmes miraculeux condamnés

<sup>117</sup>. La deuxième question est une sorte d'historique de la controverse sur la grâce et la prédestination remontant à la "première hérésie", celle de Pélage, mais l'auteur de ces thèses semble assez mal informé, au moins dans les détails et mélange un peu les époques. Voir dans les notes suivantes les mises au point et rectifications.

<sup>118</sup>. PELAGE : auteur de l'hérésie contre la grâce, qui s'appelle de son nom *pélagianisme*, né en Grande-Bretagne ou peut-être en Irlande vers 360, mort en Palestine vers 430. On croit qu'il s'appelait *Morgan* mot qui en celtique signifie : *maritime*, et qu'il changea son nom en celui de *Pelagios*, Pélage, qui en grec a le même sens. Il menait la vie ascétique sans avoir reçu les ordres. Après avoir visité les églises d'Orient, il séjourna à Rome de 401 à 410 et y exposa ses opinions personnelles sur la grâce qu'il opposait à la doctrine de saint Augustin. Il eut avec ce dernier une entrevue en Afrique (411) et se rendit à Jérusalem, tandis que son disciple, Celestius (ou Cælestius) donnait une grande publicité à la doctrine de son maître en Afrique, où elle fut combattue par saint Augustin qui envoya Paul Orose l'attaquer en Orient où se trouvait Pélage lui-même.

Première condamnation au Concile de Carthage en 411. Pélage se désolidarisa de Celestius et fut alors absous par le Concile de Diospolis (415) (certains théologiens affirment au contraire qu'il fut condamné : voir historique des Conciles). Saint Augustin et les évêques africains menèrent une nouvelle campagne contre lui et obtinrent la condamnation de Pélage et de Celestius aux conciles de Jérusalem, d'Antioche et de Milève (416) en Numidie et par le pape Innocent I, le 27 janvier 417, mais Pélage fut réhabilité par Zozyne le successeur d'Innocent I en septembre 417. Celestius à son tour fit une démarche à Rome auprès de Zozyne pour obtenir son pardon mais celui-ci hésita et demanda un supplément d'enquête. Nouvelle campagne d'Augustin et des évêques africains. L'Empereur Honorius proscrivit Pélage et Celestius le 30 avril 418 et dès le lendemain, le Concile de Carthage les condamna, condamnation confirmée par le pape Zozyne et sanctionnée par les empereurs Honorius, Théodose I et Valentinien III, ses successeurs. Dès 418, un groupe d'évêques italiens s'élevèrent contre cette condamnation en accusant les évêques africains d'avoir "acheté" la décision de l'empereur grâce à des cadeaux somptueux. À leur tête se trouvait Julien, évêque d'Eclane en Campanie. Contre lui Augustin commença à écrire son second traité : *Contre Julien*, qu'il n'acheva pas (il mourut à Hippone en 430). Ils échouèrent et Julien fut banni à son tour et condamné en 431 par le Concile d'Ephèse qui reprit aussi la condamnation des thèses de Pélage et Celestius. Pélage avait terminé sa vie en Palestine vers 430 après avoir été chassé en 424, de Jérusalem par l'évêque Prayle. Il avait composé en latin un *Traité sur la divinité*, un recueil de textes de l'Écriture intitulé *Livre des Témoignages*, une *Exposition des Épîtres de saint Paul* et une *Lettre à Démétride*.

<sup>119</sup>. Pour mieux comprendre le contenu de ces thèses voir plus loin un historique de la question.

<sup>120</sup>. Les prélats participant à un Concile portent le titre de Pères : ici allusion au Concile de Diospolis qui absolvit Pélage.

<sup>121</sup>. Allusion sans doute au *semi-pélagianisme*, voir définition plus loin.

<sup>122</sup>. PREDESTINATIANISME : *Encycl* : doctrine des *prédestinatiens* ou *prédestinariens*. Voir définitions plus loin.

<sup>123</sup>. LUCIDUS PRESBITER : Prêtre, auteur de quelques lettres qui lui valurent d'être condamné par le 4<sup>e</sup> Concile D'Arles en 475, présidé par Léonce archevêque d'Arles. Lucidus fit amende honorable immédiatement

par les Conciles d'Arles et de Lyon qui ne sont ni supposés ni semi-pélagiens. Gothescalc <sup>124</sup> admonesté sans résultat par Raban de Mayence <sup>125</sup> et Hincmar de Reims <sup>126</sup>, réveille une erreur longtemps endormie et est condamné par une sentence du synode. Plusieurs ont semblé favoriser ceux qui étaient dans l'erreur et non l'erreur elle-même, l'Eglise de Lyon et le synode de Valence <sup>127</sup> : c'est pourquoi a été réuni un concile plénier de toute la Gaule à Toul <sup>128</sup> où la doctrine des Chapitres Carisiaques <sup>129</sup> ayant été approuvée à l'unanimité, les Evêques autrefois divisés par tant de cris revinrent à la paix et à la concorde.

3. Wycliff <sup>130</sup>, Luther <sup>131</sup> et Calvin <sup>132</sup> saisirent avidement l'impiété renversée par des coups redoublés. Et ils ne manquèrent pas ceux qui, immédiatement, en méprisant les anathèmes que les conciles de Constance <sup>133</sup> et de Trente <sup>134</sup> avaient lancés contre les hérésiarques, affirmèrent que seule la violence et non pas la nécessité faisait obstacle à la liberté naturelle de l'homme ;

---

et renonça à toutes les thèses condamnées. Il avait été dénoncé par Faust de Riez dans un ouvrage sur le libre-arbitre et dans une *Lettre à Lucidus*, voir aussi sur ce point la *Lettre de Canisius*. Ce personnage n'a historiquement aucune importance, il est étonnant qu'il figure ici parmi les grands hérésiarques et encore plus comme l'auteur de cette hérésie.

<sup>124</sup>. ou GODESCALC ou GOTTSCHALK ou GOTTESCALC, dit d'Orbais, (mort entre 866 et 870), entra tout jeune à l'abbaye de Fulda en 822, en sortit en 829, voyagea beaucoup : Corbie, Orbais (près de Soissons), Rome, Italie du nord, Balkans. En 848 et 849 il fut condamné et fouetté pour ses thèses sur la prédestination. En 849, il fut emprisonné au monastère d'Hautvillers (près d'Épernay à quelques kilomètres de Reims) où il mourut.

Il avait élaboré vers 840, contre Hincmar, une théorie de la double prédestination, poussant à l'extrême les théories d'Augustin : les méchants sont prédestinés à la mort à cause de la prévisibilité de leurs fautes, comme les bons à la vie avant la prévisibilité de leurs mérites ; Dieu n'a pas voulu sauver tous les hommes mais rien que les élus pour lesquels seuls, le Christ est mort.

Un certain nombre de Théologiens prirent parti pour lui comme Ratramne de Corbie, Loup de Ferrières et Florus de Lyon. Ses adversaires principaux furent Raban Maur, Hincmar de Reims et Jean Scot dit Erigène qui en 851 écrivit contre Godescalc : *De Prædestinatione* à la demande d'Hincmar de Reims qui d'ailleurs trouva cette réfutation trop modérée.

Ses thèses furent finalement condamnées aux conciles de Quierzy en 849 ou 853 (?) et d'Orange en 855. Les actes de ce concile (Capitula) affirment une doctrine augustinienne modérée : le libre arbitre ne peut absolument rien sans la grâce, puisque c'est Dieu qui œuvre dans le cœur de l'homme à travers son libre arbitre. C'est la grâce qui est la source du mérite et non l'inverse car sans elle la volonté blessée de l'homme ne peut rien, tandis qu'avec elle, la volonté acquiert la liberté de n'être plus esclave du vice et du péché. Cette doctrine ménage à la fois la grâce et le libre arbitre.

<sup>125</sup> Raban Maur (en latin *Rabanus Maurus* ou *Hrabanus*) savant bénédictin et prélat allemand né à Mayence vers 776, mort à Winkel, près de Mayence en 856. Il fut élevé à l'abbaye bénédictine de Fulda et envoyé en 802 à Tours, auprès d'Alcuin. Il retourna en 804 à Fulda dont il devint abbé (822), quitta la dignité abbatiale (842) pour se retirer au prieuré de Saint-Pierre et devint enfin (847) archevêque de Mayence. Il avait fait de Fulda la plus célèbre des écoles d'Allemagne et mérita le surnom de *Præceptor Germaniæ*. Comme philosophe, il appartient à l'école nominaliste. Parmi ses œuvres : une sorte d'encyclopédie, *De Universo libri XXII sive Etymologiarum opus* ; et un précieux *Glossaire* de l'Écriture sainte, latin-allemand.

<sup>126</sup> Hincmar, archevêque de Reims, né en 806, mort à Epernay en 882. Moine de l'abbaye de Saint-denis, il fut nommé archevêque de Reims par le concile de Verneuil (844), après la déposition d'Elbon, son prédécesseur. Il termina et consacra la cathédrale de Reims, remplacée au XIIIe siècle par l'édifice actuel. Il travailla à libérer le roi de France de toute suprématie impériale et demeura toujours fidèle aux carolingiens. Il fut le premier à formuler sur la Lorraine les prétentions de la France. En 882, il fut obligé de quitter Reims que menaçaient les Normands, et se réfugia à Epernay. Principaux ouvrages : *Traité de la prédestination contre Gottschalk ; Capitulaires, Lettres*, et divers traités politiques *Sur la Personne royale ; le Ministère du Roi ; la répression des rapines militaires ; le règlement du Palais*. Ne pas confondre avec son neveu Hincmar évêque de Laon (830-882).

<sup>127</sup>. Référence non trouvée.

<sup>128</sup>. Concile de Toul en 859, il tenta de ménager un accord avec Gottescalc.

<sup>129</sup>. Il s'agit sans doute des *Capitula* de Quierzy (853) et d'Orange (voir note ci-dessus).

que la volonté était nécessairement détournée de la toute puissance alternante de la grâce et du désir; niant ainsi la chose elle-même en occultant le mot de libre arbitre. Mais le serpent venimeux de l'hérésie ne put échapper à l'autorité de l'Eglise vigilante ou la tromper ni éviter ses traits ; Pie V <sup>135</sup> le vit ramper et le transperça en condamnant soixante dix neuf propositions<sup>136</sup> dont plusieurs exposaient qu'arrivait librement ce qui arrive nécessairement<sup>137</sup>. Urbain VIII <sup>138</sup> confirma par la bulle *In eminenti* la censure de ce saint Pontife, renouvelée par Grégoire XIII <sup>139</sup>. Les réclamations <sup>140</sup> fondées soit sur un déplacement prétendu de virgule, soit sur une condamnation en bloc des propositions, soit sur autre chose, n'enlèvent rien à l'autorité des bulles. Innocent X <sup>141</sup> transperça une à une cinq autres fameuses propositions complétant l'Analyse de la nouvelle doctrine <sup>142</sup>, propositions que doivent rejeter tous les fidèles du Christ et les fils de son épouse, selon le formulaire d'Alexandre VII <sup>143</sup> et selon le sens de la bulle de

<sup>130</sup>. WYCLIF ou WYCLIFFE John (v.1320/1384) : théologien et réformateur anglais; son œuvre fit de lui un précurseur de la Réforme; sa doctrine contribua à la pensée de Jean Hus et fut condamnée au Concile de Constance (1414/1415).

<sup>131</sup>. LUTHER Martin (1483/1546) : réformateur allemand. En 1517, il afficha à Wittenberg ses "95 thèses". Il fut excommunié et mis au ban de l'Empire par la diète de Worms (1521).

<sup>132</sup>. CALVIN (Jean CAUVIN dit) : réformateur français (1509/1564), adhéra à la Réforme en 1533.

<sup>133</sup>. Concile de Constance : 16<sup>e</sup> concile œcuménique, convoqué par Jean XXIII (considéré depuis comme un anti-pape) à la demande de Sigismond de Luxembourg. Siégeant de 1414 à 1418, il mit fin au grand schisme d'Occident par l'élection du pape Martin V en 1417. En 1415, il avait condamné Jean Hus. Ce concile ne semble avoir pris aucun décret concernant le protestantisme. (Voir *Histoire des Conciles*)

<sup>134</sup>. Concile de Trente : 19<sup>e</sup> concile œcuménique convoqué par le pape Paul III à la demande de Charles Quint pour faire face aux progrès de la Réforme Protestante. L'assemblée se réunit en trois périodes : 1545/1549 ; 1551/1552 ; 1562/1563. Voir plus loin : *Historique sommaire des conciles*.

<sup>135</sup>. PIE V (saint) pape de 1566 à 1572 : dominicain, grand inquisiteur, il continua la contre-réforme catholique et publia le *Catéchisme Romain* issu du Concile de Trente. C'est lui qui excommunia Elisabeth d'Angleterre en 1570 et lutta contre les Turcs (Lépante : 1571)

<sup>136</sup>. En 1567 Pie V censura soixante-seize ou soixante-dix neuf (les histoires des conciles varient sur le nombre) propositions de Baïus, (*ex omnibus*) (voir note suivante) mais alors commença une dispute sur une virgule!!!. qui d'après son placement douteux dans la bulle, avant ou après une incise de phrase, amenait des sens différents. Cette dispute née au 16<sup>e</sup> siècle se prolongea jusque dans le 18<sup>e</sup> siècle. Voir *Dissertations sur les bulles contre Baïus etc...* par l'Abbé Condrette (Utrecht 1737) cité dans *Histoire des sectes religieuses* Tome 6 pp. 193/194.

<sup>137</sup> BAÏUS (Michel de Bay dit . ) : Théologien flamand (1513-1589), professeur et chancelier (en 1575) de l'Université de Louvain. Il abandonna les méthodes des scolastiques et fut l'auteur d'ouvrages basés sur les doctrines de saint Augustin. Quelques-unes de ses thèses dénoncées par les Jésuites furent condamnées par la Sorbonne puis par une bulle de Pie V (voir note précédente). Il se rétracta et fut nommé Inquisiteur Général des Pays-Bas et combattit en cette qualité les hérétiques. Sur le *Baïanisme*, voir plus loin l'historique. Les œuvres de Baïus ont été éditées en 1696 par le Père Gerberon (imprimées en Hollande mais datées de Cologne).

<sup>138</sup>. URBAIN VIII : pape de 1623 à 1644, Il renouvela la bulle *In caena Domini* par la bulle *In eminenti* du 19 juin 1643 et condamna la doctrine de Jansénius. J.F. Crétin avait dû mélanger ses notes et oublier la chronologie. Les thèses de Baïus furent condamnées par Pie V et Grégoire XII. La bulle d'Urbain VIII condamnant Jansénius parut 54 ans après la mort de Baïus.

<sup>139</sup>. GREGOIRE XIII : pape de 1572 à 1585, il approuva la Saint-Barthélémy et fit réformer le calendrier en 1582 (calendrier dit *grégorien*). Bulle *Provisionis nostrae* de 1579 contre Baïus.

<sup>140</sup>. Voir note ci-dessus sur Pie V et sa bulle contre Baïus et la dispute sur la virgule. À nouveau, notre élève s'embrouille dans la chronologie. Cette dispute sur la place d'une virgule dans la bulle *in globo* de Pie V en 1567 concerne Baïus et non la Réforme protestante de Wyclif, Luther et Calvin. Les historiens de l'Église font plutôt le lien entre Baïus et Jansénius

<sup>141</sup>. INNOCENT X : pape de 1644 à 1655, il condamna en 1653 par la bulle *Cum occasione*, cinq propositions extraites de *l'Augustinus* de l'évêque d'Ypres : Jansénius. Voir plus loin la note sur Alexandre VII.

Clément XI <sup>144</sup>, *Vineam Domini* qui comme la précédente est la loi de l'Eglise et du royaume <sup>145</sup>. L'esprit de l'erreur souffle à nouveau <sup>146</sup>; notre Eglise Gallicane est secouée de nouvelles tempêtes, le pilote du bateau <sup>147</sup> se hâte de calmer la tempête <sup>148</sup>, ayant promulgué un décret<sup>149</sup>, qui, répandu avec le consentement des évêques depuis le haut siège de Pierre jusque dans toutes les provinces du peuple chrétien est le jugement irrévocable de toute l'Eglise ; et à qui personne ne peut refuser obéissance sans préjudice de la foi et du salut <sup>150</sup>.

4. La grâce <sup>151</sup> est double l'une actuelle, l'autre habituelle ; toutes deux sont surnaturelles parce qu'elles sont un don simplement et absolument non-dû même à la création <sup>152</sup>. La grâce actuelle influe sur l'acte salutaire moralement et physiquement comme cause principale mais non totale. Les forces de la nature humaine ont été blessées mais non détruites par le péché du premier père. D'où, de même que l'homme déchu, abandonné à lui seul peut atteindre plusieurs vérités d'ordre naturel ; de même, par ses forces naturelles, même sans la foi, il peut réaliser quelques préceptes de la loi naturelle mais pas tous ; il peut surmonter quelques légères tentations mais pas les plus graves. Donc sans le secours de la grâce, quelque œuvre

---

Dans la thèse de J.F. Cretin, nous sautons du protestantisme au Baïanisme et aboutissons ensuite au Jansénisme. L'ordre historique et logique n'est guère respecté.

<sup>142</sup>. Il s'agit du Jansénisme.

<sup>143</sup>. ALEXANDRE VII : pape de 1655 à 1667. Il confirma la condamnation des cinq propositions tirées de *l'Augustinus* en 1656, fit mettre les *Provinciales* de Pascal à l'index en 1657, lutta contre les Jansénistes : *Formulaire* de 1665. (C'est lui qui fit élever la colonnade de la place Saint-Pierre par Le Bernin.)

<sup>144</sup>. CLEMENT XI : pape de 1700 à 1721. Il publia contre les Jansénistes la bulle *Vineam Domini* en 1705 et surtout le 8 septembre 1713 la fameuse bulle *Unigenitus Dei filius* condamnant cent et une propositions tirées des *Réflexions morales* de Pasquier Quesnel (célèbre penseur janséniste français) et provenant de *l'Augustinus* de Jansénius. Elle divisa le clergé de France en deux camps, les "acceptants" et les "appelants" (ceux qui refusant la bulle, en faisait appel à un concile futur). Le Cardinal de Noailles et sept autres prélats français dont l'évêque de Nevers envoyèrent une protestation contre la bulle, au pape mais Louis XIV l'intercepta. En 1752, Pierre de Beaumont interdit la communion dans son diocèse à quiconque n'était pas muni d'un billet de confession attestant qu'il acceptait la bulle *Unigenitus*. Le Parlement de Paris protesta avec violence. Pendant plus d'un demi-siècle cette bulle fut le sujet d'une lutte acharnée entre les Jansénistes du parlement et du clergé et les Jésuites. Voir à Nevers les épisodes de cette lutte où les professeurs du Collège prirent une part très active. Cette bulle fut érigée en loi française en 1730 ce qui permet de dater la thèse.

<sup>145</sup>. Voir note précédente. L'auteur de cette thèse fait manifestement une confusion entre la bulle *Vineam Domini* et la bulle *Unigenitus* qui seule fut érigée en 1730 comme loi du royaume. Ceci permet de dater ces thèses comme postérieures à 1730.

<sup>146</sup> L'allusion reste très vague, c'est dommage car s'il s'agit d'un des épisodes consécutifs à la bulle *Unigenitus*, il permettrait de mieux dater ces thèses.

<sup>147</sup> *Le pilote du bateau* : cette image désigne sans doute, le Pape. En effet, dans un mémoire que Le Vayer de Montigny avait écrit, à la demande de Louis XIV, il avait comparé l'Église de France à un vaisseau dont le pape est le pilote et le roi, le capitaine. Cette image semble avoir eu pas mal de succès. Voir Georges Goyau : *Histoire religieuse de la France*, Paris 1942, p. 247.

<sup>148</sup> De quelle tempête s'agit-il, l'allusion est très vague. Cette image aurait pu désigner ce qu'on a appelé *la Paix Clémentine* du nom du pape Clément IX qui le 19 janvier 1669 avait mis un terme provisoire à la première querelle janséniste, paix qui dura 30 ans jusqu'à la parution du livre de Quesnel et l'affaire du Quiétisme qui relança la polémique. Mais d'après le contexte, il s'agirait d'un événement postérieur à 1730

<sup>149</sup> On ne voit pas quel est ce décret qui aurait calmé la tempête, on pourrait penser à la bulle *Vineam Domini sabaoth* du 15 juillet 1705 qui fut d'abord reçue avec soumission par l'Assemblée du clergé, enregistrée par le Parlement sans réclamation et publiée par tous les évêques sauf un, l'évêque de Saint-Pons mais encore une fois le contexte situe ce décret après 1730.

<sup>150</sup>. Cette formule pourrait faire allusion à la Bulle : *Vineam Domini sabaoth* ou à la Bulle : *Unigenitus*, cette dernière ayant quasiment valeur de dogme, mais tout laisse à penser qu'il s'agit d'un élément bien postérieur.

<sup>151</sup> Abandonnant l'historique qui occupe les thèses deux et trois, Crétin se lance, dans les trois dernières, dans la discussion sur la définition de la grâce et la doctrine de l'Église.

<sup>152</sup> Ici commence l'exposé personnel des thèses de l'élève sur la question de la grâce. Opposition à Baïus.

morale est possible ; et les actions des infidèles, (beaucoup moins pour les pécheurs), ne sont pas toutes mauvaises. Mais pour toutes les actions salutaires, et aussi pour la révélation de la foi, la grâce est absolument nécessaire ; et que celle-ci ne pouvant être appelée par un effort naturel, ne soit jamais compensée par les mérites préalables du libre arbitre <sup>153</sup>, cela était déjà la doctrine constante de la foi avant l'époque d'Augustin et affirmée par le consentement des deux Eglises <sup>154</sup>. Non seulement, l'homme tombé manque de cette grâce, elle manquait même à Adam innocent, mais d'une manière différente : de là est née la distinction entre la grâce salutaire <sup>155</sup> et la grâce rédemptrice <sup>156</sup>. La première a pour dessein d'éclairer l'esprit du moins pour les actes qui suivent l'entrée de la grâce habituelle ; la deuxième, adaptée sagement à soigner la double plaie de l'ignorance et de la concupiscence, ajoute à l'illumination de l'esprit l'impulsion de la volonté. Pour que tous les péchés mortels soient longtemps évités, l'aide de la grâce spéciale est nécessaire. Il n'est donné à personne de s'abstenir de tout péché véniel sans un privilège spécial, que l'Eglise considère avoir été donné à la Bienheureuse Vierge. La persévérance apporte jusqu'à la mort, des avantages et des aides différents dans des occasions différentes ; mais en considération de toutes choses, le don de Dieu est singulier et chacun peut le mériter en priant mais personne ne peut être certain de l'obtenir <sup>157</sup>.

5. La division de la grâce actuelle la plus connue et que l'on doit retenir : elle est divisée <sup>158</sup> en grâce efficace et grâce suffisante. La grâce suffisante donne des forces relativement égales pour résister à la concupiscence. La grâce efficace obtient infailliblement son effet, la liberté d'indifférence de l'homme restant intacte. Son efficacité ne dépend pas d'un plaisir nécessaire relativement supérieur <sup>159</sup> que la foi catholique nie et condamne ; ni d'une prédestination physique ou morale ; ni d'un consentement de la volonté. Ceux qui la cherchent dans la congruité de la grâce <sup>160</sup> semblent seuls lui avoir trouvé une origine vraie. Que la grâce congrue manque un jour à Dieu, son infinie puissance ne le permet pas <sup>161</sup> ; l'infaillibilité de la prescience divine à prévoir son attribution, fait qu'elle ne peut jamais être privée de son efficacité <sup>162</sup>, ainsi sont associées en un pacte amical, et la puissance suprême du Créateur, et la liberté naturelle de l'homme. La grâce du Sauveur, qui n'est bornée par aucune limite, atteint jusqu'aux peuples les plus lointains ; elle n'est refusée à aucune espèce d'hommes, bien que distribuée à chacun en quantité inégale. La foi enseigne que son aide est mise à la disposition de tous les justes <sup>163</sup>, chaque fois que se présente un devoir à accomplir ou une tentation à éviter. Selon la doctrine constante et nommément selon Augustin et Prosper <sup>164</sup>, les grâces suffisantes, du moins de

<sup>153</sup> Selon M. De Loye, allusion à une notion reprise par le Concile de Trente sous le nom de la *grâce prévenante*.

<sup>154</sup> J-F. Créatin affirme ici l'existence d'une position commune de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident sur la grâce, donc, avant même le cinquième siècle. En fait les premiers canons datent des conciles contre Pélage

<sup>155</sup>. Text. : *de la santé : sanitatis*

<sup>156</sup>. Text. : *médicinale : medicinalis*

<sup>157</sup>. Exposé semble-t-il très orthodoxe de la théorie de la grâce.

<sup>158</sup>. Construction bizarre, sic : *divisio ... partitur...*

<sup>159</sup>. Sic : *ex delectatione relativè superiori necessitante* .

<sup>160</sup>. Allusion au Molinisme ? Ce passage reste vague.

<sup>161</sup>. Proposition confuse : *Gratiam congruam aliquando deesse Deo, non finit infinita illius potentia* c'est pourquoi nous nous contentons de proposer une traduction littérale;

<sup>162</sup>. Cette formulation vient directement des théologiens dits "congruistes", selon qui la grâce est un attrait par lequel Dieu touche le cœur de l'homme, selon qu'il a prévu que l'homme placé dans certaines circonstances suivra cet attrait, et que la grâce aura infailliblement son effet ; l'efficacité de la grâce vient de la prescience de Dieu, qui a prévu que tel homme à tel moment consentirait à la Grâce et qu'il a voulu la lui donner dans ce moment.

<sup>163</sup>. Tex. : *justis omnibus* : la formulation est curieuse, ce passage pourrait être taxé de pélagianisme ou semi-pélagianisme, si "les justes" désigne non seulement les baptisés mais aussi tous les autres comme il semblerait bien d'après le contexte.

<sup>164</sup>. PROSPER TIRO ou D'AQUITAINE, historien et poète latin né près de Bordeaux en 403, mort vers 465. Il a écrit une chronique universelle réputée : *Epitome chronicon* ainsi qu'une lettre à Saint Augustin sur les

manière lointaine, ne sont pas refusées même aux pêcheurs endurcis et obstinés, et même aux infidèles, grâces par lesquelles ils sont rendus aptes à éviter les péchés et à obtenir des résultats dignes de pénitence, et ainsi d'observer la loi naturelle et d'émerger des ténèbres de l'infidélité à la lumière de la foi. Après ce même Prosper <sup>165</sup>, nous savons fermement que Dieu a suffisamment pourvu pour le salut, même les enfants morts avant d'avoir reçu le baptême et même ceux qui ont été enlevés par la mort avant que d'avoir été atteints par la lumière <sup>166 167</sup>.

6. Dieu ne justifie pas l'homme par la seule remise des péchés ni par l'imputation extérieure de la justice du Christ, mais par un renouvellement intérieur qu'opère la pénétration de la grâce habituelle. Cette grâce exclut tout péché mortel et c'est pourquoi elle est elle-même, exclue, par les élus eux-mêmes, consécutivement à un péché mortel <sup>168</sup> ; elle unit par les liens de l'amitié, Dieu et l'homme mais elle ne se fait connaître certainement à aucun mortel sans

---

Pélagiens et la Grâce. On lui attribue d'autres œuvres notamment le *Carmen de ingratis* (contre les semi-pélagiens) réédité en 1646 par Lemaistre de Sacy et des *Sententiarum ex operibus sancti Augustini liber unus*.

<sup>165</sup> Cette référence à saint Prosper est manifestement une bévue, commune à cette époque. Les assertions de ce paragraphe, attribuées à saint Prosper, sont en réalité les arguments des semi-pélagiens que Prosper cite dans sa lettre à saint Augustin, avant de les réfuter et de les condamner. La même bévue avait été commise par le jésuite Ripalda et plus tard par l'évêque de Langres, rapporteur devant l'assemblée du clergé en 1715, qui présenta ces thèses comme étant la doctrine catholique. Le plus curieux est qu'aucun des membres de l'assemblée ne releva cette double erreur.

<sup>166</sup> La querelle concernant le sort des enfants morts sans baptême (et de ceux qui sont morts avant d'avoir été atteints par la lumière), comme celui des hommes ayant vécu avant la *rédemption* par le Christ et de celui des *justes* des autres religions, ou des non-croyants (les *infidèles*) est un des points centraux de la dispute sur la Grâce et la Prédestination. Admettre en effet, que les non-baptisés puissent obtenir leur salut, à cause de leurs mérites personnels, ou que Dieu pouvait leur accorder des grâces *suffisantes*, c'était nier le principe fondamental de l'Eglise Catholique selon lequel *hors de l'Eglise, point de Salut*. En fait tous les arguments des pélagiens pouvaient en découler. Cette querelle durera avec une extrême violence jusqu'au milieu du XIXe siècle au moins. À notre connaissance, c'est Monseigneur Frayssinous qui relança la polémique dans les années 1820 en soutenant sur le salut des enfants morts sans baptême, des païens, des juifs, des musulmans etc ..., des propositions qui furent accusées de pélagianisme et suscitèrent des attaques féroces.

D'une certaine manière elle est aussi sous-jacente aux disputes consécutives au Concile Vatican II et à ses deux constitutions : *Lumen gentium* et *Gaudium et Spes* qui rejettent le principe évoqué plus haut : *hors de l'Eglise, point de Salut* et plus encore le principe augustinien de la grâce réservée à quelques-uns. En effet on y trouve affirmé que *Ceux qui, sans faute de leur part, ignorent l'évangile du Christ et son Église et cependant cherchent Dieu d'un cœur sincère et s'efforcent, sous l'influence de la grâce, d'accomplir dans leurs œuvres la volonté de Dieu qu'ils connaissent par la voix de leur conscience, ceux-là peuvent obtenir le salut éternel. ... Le salut n'est pas réservé seulement à ceux qui croient au Christ, mais bien à tous les hommes de bonne volonté, dans le cœur desquels, invisiblement agit la grâce. En effet puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associés au mystère pascal.*

Voir à propos de cette question, Jean Lacouture *Jésuites*, op. cit., Tome 2, chap. 14, qui prétend que ces thèses ont été inspirées par les écrits du célèbre théologien jésuite, Karl Rahner, consacrés aux *chrétiens anonymes* et notamment par son *Traité fondamental de la foi*. Pour lui, tout homme qui assume son humanité et accueille l'autre, *qui assume pleinement son être-homme (à plus forte raison, naturellement, celui de l'autre), celui-là a accueilli le Fils de l'Homme. ... A accompli la loi celui qui aime son prochain, voilà qui est l'ultime vérité*. Selon Lacouture, ces thèses renouent avec une doctrine authentiquement traditionnelle dans le christianisme (et chez les Jésuites dans la tradition de leur fondateur Loyola), occultée par l'augustinisme et que les Jésuites eux-mêmes avaient "oubliée" par obéissance au pape. Karl Rahner va d'ailleurs beaucoup plus loin dans cette voie en parlant aussi d'un *christianisme anonyme*, semblant juxtaposer à l'Église établie, une religion diffuse non moins conforme au message chrétien.

Ce sont (entre autres), ces bouleversements des conceptions habituelles du catholicisme qui furent rejetés par certains catholiques, arc-boutés sur le catéchisme romain de saint Pie V, et qui amenèrent l'émergence de ce que l'on a appelé le mouvement intégriste.

<sup>167</sup>. Il semble que toute cette thèse soit inspirée par le *molinisme*, auquel les Jésuites étaient favorables.

révélation spéciale. Seuls les protestants pourraient nier que la force de mérite soit présente dans les bonnes œuvres, eux qui accordent à leurs disciples qu'ils ne peuvent être sauvés par leurs bonnes œuvres <sup>169</sup>. La distinction du mérite, par une séparation ferme entre le mérite tout à fait digne et le mérite convenable est traditionnelle, parce que la récompense est due d'une manière indéterminée pour l'un et déterminée pour l'autre. L'élévation de la nature humaine au mérite de la part de Dieu suffit pour atteindre l'état surnaturel, de la part du méritant sont recherchés l'état de voyageur <sup>170</sup> et la grâce sanctifiante, si elle est tout à fait digne du mérite ; du côté de l'acte sont requises la bonté surnaturelle et la liberté loin de la nécessité <sup>171</sup>. La grâce actuelle première mise à part, tout homme peut mériter congrûment tous les autres dons de Dieu. Il n'est accordé à personne de mériter tout à fait dignement la grâce efficace et la persévérance finale. Le juste par chaque acte salutaire mérite dignement l'augmentation de la grâce sanctifiante et le degré de gloire correspondant. Néanmoins on peut attribuer le don de la béatitude éternelle à la miséricorde divine qui couronne ses bienfaits en couronnant nos mérites. Certains prennent leur naissance <sup>172</sup> et acceptent leur dignité, de la grâce qui est *un don parfait venant du père des lumières*

### **Premier commentaire. L'enseignement théologique des Jésuites ; Jésuites et Jansénistes.**

Cette thèse de Crétin montre que cet enseignement s'inscrit directement en liaison avec les querelles théologiques de l'époque, qui sont toutes en rapport avec l'affaire du Jansénisme, même si pour combattre cette secte comme on l'appelait à l'époque, les théologiens se sentaient obligés de se référer à toute l'histoire des hérésies depuis les premiers siècles du christianisme.

Bien entendu, cette affaire des Jansénistes <sup>173</sup> n'est pas seulement une querelle théologique, elle possède un arrière plan politique : la montée en France du sentiment national, pour ne pas dire d'un certain nationalisme, liée à celle de la monarchie absolue et aux guerres ou rivalités qui opposent le roi de France au Saint Empire et parfois au Pape. Ceci se traduit par la lutte entre le gallicanisme, fondé sur un texte très précis, la *pragmaticue sanction* de Bourges en 1438 (amendée par le concordat entre Léon X et François Ier en 1516), qui faisait barrage à l'influence de Rome et établissait une Église *Nationale* largement autonome et fondée sur un système électif, liée directement à l'Etat et à son souverain, contre l'ultramontanisme qui suppose l'inféodation étroite des églises nationales au Pape dont la politique internationale est

---

MOLINA Louis, jésuite espagnol né à Cuenca en 1535, mort à Madrid en 1600, enseigna pendant vingt ans, la théologie, à Evora au Portugal. Auteur d'un *Commentaire sur la première partie de la Somme de saint Thomas* (1593) et d'un traité *De la justice et du droit* (1593) et surtout de son fameux livre intitulé *Accord du libre arbitre avec les dons de la grâce, la prescience divine, la Providence, la prédestination et la réprobation* 1588 (tous écrits en latin bien entendu), dans lequel il expose le système théologique connu sous le nom de *molinisme*. Sur cette théorie voir plus loin la présentation historique.

Dans les thèses soutenues au collège de Nevers, on trouve souvent des idées inspirées par cette doctrine. De même, dans les thèses de Morale ou d'Éthique soutenues au collège de Nevers nous trouverions des traces de *probabilisme*, système établi par le théologien dominicain Barthélémi Medina qui enseigna à Salamanque et publia ses thèses en 1577 et par Louis Lopez qui fit de même en 1595. Les jésuites adoptèrent semble-t-il cette conception et fondèrent sur elle leur *casuistique* que Pascal attaqua dans ses *Provinciales* comme il a été dit plus haut

<sup>168</sup>. Formulation très vague dont nous donnons une traduction littérale : *Hæc gratia omne peccatum lethale excludit, & ideò per peccatum lethale subsequens etiam ab electis ipsa excluditur.*

<sup>169</sup>. Littéralement : on ne peut être les disciples des bonnes œuvres : *bonorum operum sectatores non esse licenciam.*

<sup>170</sup>. Sic : *status viatoris*

<sup>171</sup>. Sic : *et libertas à necessitate.*

<sup>172</sup>. Expression confuse : *ortum quidem ducunt.*

<sup>173</sup> Sur la question de la lutte entre les Jésuites et les Jansénistes, voir Lacouture : *Jésuites*, tome 1, chapitre XI, auquel nous empruntons pas mal de détails et de citations

souvent favorable aux puissances centrales, Espagne et Allemagne ou Autriche-Hongrie suivant l'époque.

Le gallicanisme aura comme soutiens les plus fermes, une grande partie du clergé français, les Parlements et la monarchie, même si parfois pour des raisons tactiques (alliances temporaires avec le Pape, lutte contre le protestantisme), les rois de France sembleront hésiter (soutien des Jésuites contre les Parlements puis expulsion à deux reprises sous de faux prétextes).

Sur le plan purement religieux, la lutte entre les Jésuites et les Jansénistes, semble se dérouler sur le sujet de la grâce divine et les questions connexes de la prédestination, du libre arbitre, du mérite des œuvres humaines, et l'interprétation des œuvres et de la pensée de saint Augustin dont l'autorité n'est officiellement mise en doute par aucun des camps en présence.

En réalité ce sont en fait, deux conceptions de l'homme, de sa destinée, du sens de sa vie, de sa présence au monde, qui s'opposent absolument. Et par-delà, c'est le fondement même du christianisme, la justification de l'Église en tant qu'institution et même la justification de son enseignement, de l'évangélisation, de son action sur le monde qui sont remis en cause.

Ce problème, il semble que le fondateur de la Compagnie de Jésus en ait compris ou tout au moins pressenti l'importance. Dès le temps de ses études à Paris, Loyola alla chercher son inspiration chez saint Thomas à l'étude duquel il consacra dix-huit mois (après l'obtention de sa maîtrise), en se plaçant sous la direction de Mathieu Ory, le prieur du couvent des dominicains de la rue Saint-Jacques (nommés pour cela : jacobins) et le meilleur spécialiste du docteur angélique. Il faut se souvenir que Saint Thomas avait, dans sa Somme, sensiblement corrigé le prédestinatianisme de saint Augustin.

Un théologien jésuite, Luis de Molina, né en Castille en 1535, entré très jeune dans la Compagnie, enseigna la théologie à Alcalá et publia en 1589 son œuvre principale : *Concordia* qui a fixé l'orientation théologique de la Société de Jésus, (approuvée d'ailleurs par le plus grand théologien jésuite : Robert Bellamin). Il affirme l'équilibre (*concordia*) entre les dons de la grâce divine et le rôle du libre arbitre de l'homme : *À celui qui fait ce qui dépend de lui, Dieu ne refuse pas sa grâce*. La grâce est donc offerte à tous et devient efficace par l'acte de la volonté humaine.

On peut considérer que la position qu'il exprime est celle d'Ignace de Loyola lui-même qui déclarait : *Il ne faut pas s'étendre tellement sur la grâce, et avec tant d'insistance qu'on fasse naître le poison qui tend à supprimer la liberté. Il est donc possible de parler de la foi et de la grâce, autant qu'on le peut avec le secours divin, pour une plus grande louange de la divine Majesté. Mais non pas d'une manière ni avec une présentation telles que, surtout à notre époque si dangereuse, les œuvres et le libre arbitre en reçoivent quelque préjudice et soient comptés pour rien*. Loyola tient par dessus tout à sauver le libre arbitre de l'homme et la valeur de ses œuvres pour le salut de son âme.

Le danger auquel Loyola fait allusion (*notre époque si dangereuse*) est historiquement le luthéranisme et le calvinisme qui selon lui, mettent en avant la prédestination, volonté de Dieu de ne sauver que certains hommes en leur accordant à eux seuls la grâce efficace, nécessaire pour leur salut <sup>174</sup>. Voir à ce propos la querelle entre Erasme et Luther dont nous avons parlé <sup>175</sup> dans le chapitre sur l'université de Paris au XVIe siècle.

Cette doctrine de Loyola est résumée par la maxime suivante : *Mets ta confiance en Dieu mais agis comme si le résultat de tes entreprises ne dépendait que de toi et pas du tout de Dieu. Cependant, même en donnant tous tes soins à ces entreprises, agis comme si ton action devait être nulle et comme si Dieu seul devait tout faire*. Malgré le paradoxe apparent, Loyola se situe dans une perspective d'action pratique sur le monde et sur les hommes.

Ce volontarisme Cornélien est bien caractéristique de l'esprit des Jésuites toujours prêts à se battre sur tous les fronts et sur toute la terre "*ad majorem dei gloriam*". D'ailleurs Corneille, qui exalte le héros qui veut construire, lui-même, sa destinée aussi bien sur terre que dans l'au-delà, élever sa propre statue et conquérir sa gloire, a été l'élève des Jésuites (alors que Racine et sa vision tragique de la fatalité humaine est bien dans la lignée des Jansénistes).

<sup>174</sup> Même si, dans la théologie protestante, notamment moderne, cette position est moins tranchée comme le fait remarquer M. De Loye, en se référant à Max Weber : *Sans être une justification, les œuvres sont un témoignage de l'élection divine*.

<sup>175</sup> Voir chapitre correspondant.

Le Jansénisme dont Pascal fut le héraut contre les Jésuites, découle de la pensée de saint Augustin, mais reprise et radicalisée par Jansénius dans l'*Augustinus* (qui se voulait en être un compendium) et par la *Théologie familière* de Saint-Cyran l'inspirateur de Port-Royal. L'idée principale est que la grâce efficace est le seul moteur du salut de l'homme qui ne peut se dégager seul de sa dépravation originelle. De plus cette grâce n'est donnée par Dieu qu'à un petit nombre d'élus destinés de toute éternité à être sauvés, les autres étant voués à la damnation, quels que puissent être par ailleurs leurs mérites. Saint-Cyran lui-même a écrit : *La prédestination n'est rien que l'amour éternel que Dieu porte à certains enfants d'Adam après les avoir vus tous tomber dans la damnation par le péché de leur père, y laissant les autres et n'ordonnant rien pour eux que l'enfer qu'ils ont mérité ... Vous voyez par là l'obligation qu'ont à Dieu ceux qui se sauvent, de les avoir séparés, avant qu'ils fussent nés, de la compagnie des autres hommes ...*

Bien entendu les Jansénistes porteront aussi la querelle contre les Jésuites, sur le plan moral, à propos de leur "laxisme". Pascal dans ses *Provinciales* caricaturera le probabilisme (un acte est licite s'il peut être prouvé ou approuvé par une autorité reconnue d'où le mot : probabilisme) et la casuistique ou étude des cas de conscience. Il est vrai que, manipulées par des confesseurs peu scrupuleux, ces sciences pouvaient aboutir à excuser ou justifier les actes les plus criminels, et paraît-il, certains Jésuites, bien qu'ils n'en fussent pas les inventeurs, étaient passés maîtres dans cette manipulation, surtout au profit des riches et des puissants. Mais le fond de la dispute porte sur la grâce et la prédestination.

Cette question qui joua un tel rôle au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles étant particulièrement complexe, notamment dans sa dimension historique, nous pensons utile d'en faire ci-dessous un exposé sommaire et de le compléter par des notices sur les principaux théologiens et leurs théories.

### **Deuxième commentaire. La question clé de la prédestination.**

Dans l'histoire de l'Église ce problème a suscité des controverses qui vont du IV<sup>e</sup> siècle à nos jours. Il est considéré comme le plus difficile de toute la théologie. On entend par prédestination, le dessein de Dieu de conduire les élus à la vie éternelle.

À partir de là, il y a le dogme officiel de l'Église, qui peut se résumer en quatre principes : 1° Dieu veut vraiment et sincèrement que tous les hommes sans exception soient sauvés. 2° Il est de foi que chaque homme est libre de choisir entre le bien et le mal. Tentée par la concupiscence, aidée par la grâce, sa volonté demeure maîtresse de ses déterminations. 3° Il est également de foi que l'homme ne peut rien faire qui soit utile à son salut, c'est-à-dire efficace pour obtenir le bonheur surnaturel du ciel, sans le concours de la grâce divine. Or Dieu donne sa grâce à tous et la mesure aux besoins de chacun. 4° Enfin, le présent, le passé et l'avenir ne formant qu'un point indivisible aux yeux de Dieu, Dieu voit d'un seul regard et de toute éternité, l'ensemble et les détails de chaque vie humaine, et décrète que les élus obtiendront le bonheur céleste.

Tels sont les principaux points de la doctrine fixée par les théologiens catholiques. Ces points sont de foi ce qui signifie que tout croyant catholique doit les admettre absolument. Ensuite viennent les explications et la construction de théories qui les réunissent logiquement et les fassent comprendre. Or cette doctrine contient de nombreuses contradictions apparentes : si Dieu tout-puissant veut que tous les hommes soient sauvés, comment se fait-il que certains soient réprouvés ? ; s'il donne à chacun une grâce mesurée à ses besoins, comment se fait-il que certains fassent leur salut et d'autres non ?, ou alors cette grâce n'est-elle pas suffisante ? ; comment concilier la liberté de l'homme avec la nécessité pour lui de recevoir cette grâce faute de quoi, il ne peut rien faire qui soit utile à son salut ? ; comment concilier tout cela avec la notion de prescience divine et d'élus ? ; etc ... ?

Les théologiens ont élaboré de nombreuses théories explicatives ou systèmes entre lesquels en principe tout catholique est libre de choisir. Il peut aussi suspendre son jugement en se contentant de croire au dogme officiel sans chercher à le comprendre. En fait, aussi bien les théologiens que les simples croyants, se sont passionnés pour les différentes théories, chacun voulant imposer la sienne comme seule valable en lui conférant une valeur de dogme. Quant aux autorités ecclésiastiques, elles ont tantôt condamné cette volonté dogmatique (nul n'a le

droit en ce domaine d'imposer une théorie plutôt qu'une autre), tantôt condamné des systèmes qui étaient en contradiction avec les dogmes eux-mêmes. Dans ce dernier cas, la question étant évidemment très compliquée, et les dogmes pas très clairs, elles ont parfois fait preuve elles aussi de dogmatisme et de fanatisme. (voir à ce sujet l'histoire du Jansénisme en France et en particulier à Nevers).

En réalité, cette controverse recouvre une opposition fondamentale entre d'une part, la pensée orientale, tournée vers la divinisation et une conception optimiste de la destinée humaine (voir les églises byzantines et leurs Christs en majesté où seule la nature divine de Jésus apparaît) et d'autre part, une conception occidentale du sens tragique de la vie (voir les Christs à l'agonie des églises occidentales où Jésus apparaît comme essentiellement humain). Mais en Occident même, une autre ambiguïté apparaît. En insistant trop sur la prédestination (augustinisme absolu), on risque d'enlever toute valeur à l'œuvre d'éducation et à l'enseignement moral. (À quoi bon agir moralement puisque, quoi que l'on fasse, le salut personnel ne dépend pas de la vie que l'on mène, mais de la prédestination divine), et inversement, en ne faisant dépendre ce salut que des actes humains, on enlève à la religion tout sens du sacré pour en faire un simple moralisme.

Les principales théories considérées par l'Église, comme conformes au dogme se regroupent en deux systèmes : 1° Certains théologiens, les thomistes (voir plus bas) principalement, pensent que le décret de prédestination à la gloire, c'est-à-dire au bonheur céleste est absolu et selon notre conception du temps, antérieur, en Dieu, à la prévision des mérites de l'homme. Dieu ayant prédestiné une âme au salut lui donne par suite les grâces efficaces qui, sans nuire à son libre arbitre, doivent l'y conduire infailliblement (thèse rejetée violemment par les élèves des Jésuites). 2° Les autres soutiennent que le décret de prédestination est conditionnel et postérieur chez Dieu à la prévision des mérites surnaturels de l'homme, c'est-à-dire des mérites acquis avec le secours de la grâce qui n'est refusée à personne, quoiqu'elle soit gratuite absolument. Dieu accorde à tous, les grâces nécessaires au salut, bien que dans une mesure différente, qui est la condition de sa liberté et reste le secret de sa Providence. Il prédestine à la gloire ceux qu'il prévoit devoir en faire un bon usage (de ses grâces), et il condamne ceux dont sa prescience lui montre l'infidélité et l'impénitence finale.

Le Concile de Trente (1545-1563), confirma les canons du Concile de Valence de 855. Ceux-ci apportaient une solution astucieuse au débat sur la contradiction entre la prescience divine et le libre-arbitre de l'homme en distinguant la prédestination globale et le libre-arbitre individuel : La prescience de Dieu n'impose à personne la nécessité d'être mauvais : personne n'est condamné par le préjugé de Dieu, mais par le mérite de sa propre iniquité. Les méchants ne périssent pas, parce qu'ils n'ont pu être bons, mais parce qu'ils l'ont voulu et sont demeurés, par leur faute, dans la masse condamnée.

La position de S. Augustin est plus complexe car il insiste sur le fait que notre sens du temps n'a aucune signification pour Dieu. Le temps comme l'espace ne sont pas éternels. Ils sont liés intrinsèquement à la création. Pour Dieu, le temps au sens humain du terme n'existe pas. L'homme a perdu la possibilité de se tourner vers le bien suprême en vertu de sa malignité universelle. Nous sommes sous la loi de la servitude, dans l'esclavage de la volonté. La grâce est donc avant tout une *gratia data* donnée sans que nous l'ayons méritée. Elle est donnée par Dieu à certains hommes dont le nombre ne peut être ni augmenté ni diminué. La volonté et la science (prescience) de Dieu se confondent : Dieu veut toujours ce qu'il sait. On voit que l'on est ici très proche du prédestinatianisme.

Deux sortes de théories également ont été considérées par l'Église comme hérétiques, c'est-à-dire, défigurant complètement le sens des dogmes : 1° le pélagianisme qui nie que la grâce soit nécessaire pour toutes les œuvres qui mènent au salut et 2° le prédestinatianisme dont la doctrine reprise par Calvin et Jansénius, enseigne que le décret de prédestination est la cause unique de la perte des réprouvés comme du salut des élus.

Mais bien que S. Augustin soit considéré comme un grand docteur de l'Église, on voit que cette deuxième sorte d'hérésie peut à bon droit se réclamer de son enseignement.

L'ambiguïté du problème vient de la difficulté à établir un rapport entre l'éternité divine et le temps humain. Saint Bonaventure corrige l'augustinisme en insistant sur la prévision qu'a Dieu de la coopération humaine à son dessein de salut. Albert le Grand et Thomas d'Aquin distinguent entre la cause première, divine et déterminante et les causes secondes, humaines et

effectuantes, de manière à sauvegarder à la fois la souveraineté de Dieu et la liberté de l'homme. Dans Scot (les scotistes dont parlent nos élèves) accentue la séparation entre les décrets contingents et prédéterminants de la volonté originaire toute puissante de Dieu et les *futuribles* humains qui restent, eux, parfaitement contingents. On passe ainsi progressivement de la querelle sur la grâce à une réflexion philosophique sur les rapports entre l'éternel et le temporel, le nécessaire et le contingent, c'est le problème de la causalité qui est d'ailleurs le sujet de certaines thèses de Physique présentées par d'autres élèves du Collège de Nevers.

## ANNEXE 1.

### Quelques indications sur les différentes doctrines

Étant donné le nombre important de références aux différents épisodes de cette controverse dans les thèses de nos élèves, nous donnons ci-après quelques indications sur le contenu des doctrines qu'ils évoquent et sur les étapes historiques de la querelle. Souvent en effet, leurs allusions sont imprécises et la chronologie erronée ou mal respectée. Nous signalons en notes les principales erreurs.

#### **Première période : Ve et VIe siècle**

**AUGUSTINISME** : La doctrine traditionnelle de l'Église résumée et exposée avec une vigueur jusque là inconnue par S. Augustin, au commencement du Ve siècle, se résume en trois points : 1° par suite du péché d'Adam, tous les hommes naissent privés de la grâce sanctifiante, exposés à l'ignorance et à la concupiscence, condamnés à la douleur et à la mort ; 2° sans la grâce actuelle, c'est-à-dire sans un secours intérieur de Dieu éclairant son esprit et fortifiant sa volonté, l'homme quoique libre ne peut rien faire qui soit utile pour son salut ; 3° bien que l'homme ne soit jamais déterminé invinciblement à commettre aucun péché en particulier, pour les éviter tous sans exception, il lui faudrait une continuité d'efforts dont il n'est pas capable.

**PELAGIANISME** : Pélage contemporain de S. Augustin, opposait à cette doctrine les trois assertions suivantes : 1° le péché d'Adam n'a exercé aucune influence sur la nature de ses descendants ; la concupiscence n'est qu'un mot : la liberté de l'homme est en parfait équilibre entre le bien et le mal ; 2° la grâce nous est nécessaire si l'on veut mais ce mot désigne les facultés que Dieu nous a données, les enseignements de Jésus-Christ et ses exemples. (Pélage finit bien par admettre une grâce intérieure, mais il n'en reconnaît pas la nécessité) ; 3° l'homme peut par ses seules forces, parvenir à éviter tout péché.

**SEMI-PELAGIANISME** : Tout en admettant que la grâce était nécessaire, comme l'avait déclaré le concile d'Afrique, plusieurs écrivains de la Gaule, notamment Cassien, fondateur d'un célèbre monastère à Marseille (d'où le nom de *Marseillais*, qui leur est parfois donné), Gennadius et Faustus, évêque de Riez, crurent pouvoir enseigner que, si Dieu prédestinait les justes au salut et leur accordait sa grâce, c'était en vue et en récompense de leurs mérites, que prévoyait sa prescience infinie. En d'autres termes, absolument nécessaire au salut, la grâce était à leurs yeux, méritée par l'homme. Jean Cassien affirme que Dieu et l'homme, la grâce et le libre-arbitre coopèrent pour sauver l'homme pécheur. Pour lui le problème est de savoir quand et sous quelle impulsion commence la bonne volonté (*initium bonæ voluntatis*). Action de Dieu ou volonté de l'homme ? Dans ce dernier cas, tout le mérite revient à la créature et la grâce de Dieu devient sinon inutile, du moins simple récompense et l'homme est l'unique auteur de son salut.

S. Augustin, S. Prosper d'Aquitaine, furent les principaux adversaires de cette nouvelle doctrine. (Prosper d'Aquitaine nomme les semipélagiens : *ingrati* : ingrats ou négateurs de la grâce.) Ils soutinrent que l'homme ne pouvait en aucune façon mériter proprement la grâce. Cassien fut soutenu par Vincent et les moines de Lérins. Mais ils furent condamnés par le concile d'Orange (529), sous la présidence de S. Césaire. Le pape Félix IV sanctionna cet enseignement. Ce concile définit la doctrine officielle de l'Église comme un augustinisme modéré : faculté pleine et entière pour tous les baptisés de se sauver s'ils le veulent

En fait S. Augustin, entraîné par sa polémique contre Pélage avait été amené à radicaliser de plus en plus sa position et ses thèses aboutissaient presque à un véritable prédestinatianisme

## Deuxième période : XVIe siècle

**BAÏANISME**, Bayanisme ou Baïïsme, du nom de Baius, Michel de Bay, (1513-1589), professeur à l'université de Louvain.

Les opinions de Baius peuvent être considérées comme annonçant le Jansénisme. Elles ont comme fond, la confusion de la Grâce et de la Nature. La Gloire ou vision intuitive de Dieu en lui-même n'est pas une fin surnaturelle à l'homme, ni la Grâce un don ou un moyen surnaturel pour y parvenir. L'une et l'autre sont une partie intégrante de la nature humaine.

Le Baïanisme affirme 1°) l'innocence primitive ou édénique : la participation à la nature divine appartenait à l'intégrité de la première création ; 2°) la déchéance originelle n'est pas la réduction de l'homme à la nature amoindrie mais un état de péché héréditaire dans les volontés : la volonté par elle-même ne peut plus pécher et cependant le péché lui est imputable ; 3°) aucune œuvre de satisfaction ne peut nous procurer le salut, mais uniquement l'imputation du mérite du Christ "*toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, toutes les vertus des philosophes sont des vices*" (mais les bonnes œuvres entrent pourtant en ligne de compte)

Ces thèses étaient dérivées de deux œuvres de S. Augustin, mais systématisées et surtout seulement attribuées et non certainement de lui (*l'Hypognosticon* et le *De vocationes gentium*)

En 1558, les cours de Baius furent suspendus et l'année suivante, la Sorbonne condamna 14 de ses propositions. Il fut choisi en 1563 pour représenter l'Université de Louvain au concile de Trente où il fit une excellente impression aux Pères conciliaires. À son retour, il recommença ses cours.

79 propositions tirées de ses doctrines furent condamnées par Pie V (bulles *In Globo* et *Ex omnibus afflictionibus* : 1567) mais sans nommer leur auteur, puis par le pape Grégoire XIII en 1579 (bulle *provisionis nostræ*) à la suite de quoi il se soumit entièrement. Il mourut dix ans plus tard.

La première bulle de Pie V fut l'objet d'interminables disputes (voir notes), qui sont relatées par le Père Duchesne (*Histoire du baïanisme*) et l'Abbé Condrette (op. cit.).

**MOLINISME** : En 1588, un jésuite espagnol, Louis Molina professeur de théologie à l'université d'Evora fit paraître à Lisbonne *Concorde du libre arbitre avec les dons de la grâce*, cette hypothèse théologique veut concilier, avec la liberté humaine, la prescience de Dieu et la nécessité de sa grâce. Le problème posé est le suivant : d'après l'enseignement catholique, d'une part, Dieu connaît d'avance de toute éternité, les justes et les réprouvés ; il donne cependant à tous, les grâces nécessaires à leur salut, efficaces pour les uns, inefficaces pour les autres : d'autre part l'homme est libre, responsable de ses actes et capable de mériter vraiment soit les récompenses, soit les punitions éternelles. Comment accorder les deux termes.?

D'après Molina, la grâce en soi et par sa nature, est destinée à être efficace ; si elle ne l'est pas toujours, c'est que l'homme, tantôt la seconde, tantôt lui résiste. Dieu, lisant dans l'avenir, aussi bien que dans le présent, voit de toute éternité, l'usage que chacun fera de ses grâces.

Ce système suscita des partisans et des adversaires passionnés dès son apparition. La plupart des théologiens de la Compagnie de Jésus l'adoptèrent, par contre la plupart des Dominicains, (voir détails plus bas), lui opposèrent une doctrine accordant moins à la liberté de l'homme et davantage à l'action de la grâce et connue sous le nom de thomisme.

Le pape Clément VIII institua en 1597, pour examiner le différend, la fameuse congrégation *De auxiliis*, composée de cardinaux et de théologiens éminents ; lui-même et ses deux successeurs, Léon XI et Paul V, assistèrent plusieurs fois aux discussions qui durèrent dix ans. Enfin en 1607, Paul V rendit un décret qui permettait aux deux partis de continuer à soutenir librement leurs opinions respectives, en leur défendant de se taxer mutuellement d'hérésie ; mais en réalité la polémique continua avec beaucoup de violence jusqu'au début du XIXe siècle au moins.

De même, dans les thèses de Morale ou d'Éthique soutenues au collège de Nevers nous trouverions des traces de **PROBABILISME**, système établi par le théologien dominicain Barthélémi Medina qui enseigna à Salamanque et publia ses thèses en 1577 et par Louis Lopez qui fit de même en 1595. Les jésuites adoptèrent semble-t-il cette conception et fondèrent sur elle leur casuistique que Pascal attaqua dans ses Provinciales.

**THOMISME / SCOTISME / MOLINISME.** La *Somme théologique* de S. Thomas fut pendant un certain temps la référence unique dans l'enseignement de l'Église.

Parmi les courants s'opposant au Thomisme, il y eut le Scotisme avec lequel les principaux points de divergence sont :

L'immaculée conception de la Vierge Marie, niée par les Dominicains et les Thomistes et ardemment soutenue par les Scotistes.

Le motif déterminant de l'Incarnation, qui pour S. Thomas fut exclusivement la rédemption du genre humain alors que pour Scot elle devait être le couronnement de la création et aurait eu lieu, quoique dans des conditions différentes, même si Adam n'avait pas péché.

Les Scotistes, appartenant presque tous à l'ordre de S. François, étaient *réalistes*, ils admettaient a-priori les *universaux* c-à-d. les genres et espèces comme des réalités dans l'esprit, ils expliquaient l'existence des êtres matériels non seulement par l'union de la matière et de la forme, mais encore par l'action d'un troisième élément cause de l'une et de l'autre et résidant éternellement dans l'intelligence divine. L'universel étant affirmé comme un être réel, Duns Scot soutint que c'était le seul être et que les individus ne sont rien. Sa doctrine aboutirait donc au panthéisme s'il ne marquait fortement l'indépendance de l'homme <sup>176</sup> Alors que les Dominicains voulaient faire prédominer l'intelligence dans la nature divine et la nature humaine, les scotistes s'efforçaient d'étendre le plus possible dans Dieu comme dans l'homme le domaine de la liberté et de la volonté.

Scot considérait l'âme comme une force en acte, qui a conscience d'elle-même et qui donc tire son individuation d'elle-même. Cette affirmation, fut le point de départ de la controverse avec les thomistes commencée au XIII<sup>ème</sup> siècle et dont celle qui passionne nos élèves (avec les Jansénistes) n'était que le dernier épisode. Les scotistes reprochaient aux thomistes de sacrifier la volonté et la liberté de l'homme en faisant une part trop grande à Dieu et à l'influence de sa grâce sur les actes humains. Les thomistes leur reprochaient au contraire de faire la part trop grande à la liberté dans la vie morale <sup>177</sup>.

Avec les Molinistes, la dispute porta sur la conciliation entre la liberté humaine ou libre-arbitre d'une part, la prescience divine et la nécessité de la grâce d'autre part.

Les thomistes réclamaient une prémotion physique c-à-d. une connexion intrinsèque entre l'aide divine et l'acte humain ce qui paraissait se concilier difficilement avec la liberté humaine. Les Molinistes admettaient un concours indifférent, déterminé par l'usage qu'en fait la volonté mais qui suffit pour que Dieu arrive infailliblement à ses fins, grâce à sa *science moyenne*, c-à-d. à sa connaissance des futures volontés libres.

D'autres thèses thomistes furent l'objet de controverses dont on retrouve la trace dans les thèses de nos élèves.

Léon XIII pape de 1878 à 1903, par sa bulle : *Æterni Patris* a imposé la théologie de S. Thomas et a contribué ainsi à un retour à la scolastique

On trouvera en notes des détails sur les personnages cités dans toute cette question.

### **Troisième période : XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**

**JANSÉNISME** : Un autre docteur de l'Université de Louvain, Jansénius allait reprendre les théories de Baïus et les porter à l'extrême avant d'être condamné par Urbain VIII en 1643 (bulle *In eminenti* ).

Corneille Jansen ou Jansénius (1585-1638) se lia d'amitié avec Duvergier de Hauranne (1581-1643) qui l'accueillit dans son domaine de Champré au pied des Pyrénées pour élaborer une apologie de Baïus et prouver que sa doctrine était conforme à celle des Pères de l'Église et de S. Augustin. En 1620, Duvergier de Hauranne fut nommé à l'abbaye de Saint-Cyran où il fut mis en relation avec la famille d'Arnaud d'Andilly et notamment avec sa sœur, Angélique Arnaud, abbesse de Port-Royal. Devenu directeur des religieuses de Port-Royal, il y rassembla de nombreuses personnalités. La doctrine de l'abbé de Saint-Cyran reposait sur la *prédestination*, une morale très austère et la contestation de l'autorité du pape et des évêques. Richelieu fit arrêter l'abbé de Saint-Cyran le 15 mai 1638.

<sup>176</sup> Ceci explique que dans certaines thèses de nos élèves, il soit accusé de panthéisme.

<sup>177</sup> Dans plusieurs thèses de nos élèves apparaît une opposition entre les thomistes toujours condamnés, et S. Thomas, *le divin Thomas*, toujours révérend. Était-ce une habileté tactique des Jésuites ou bien considérait-on au XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il y avait vraiment une opposition dogmatique entre les thomistes et la *Somme théologique* de S. Thomas ?.

Huit jours auparavant, le 6 mai, était mort Jansénius, (il était devenu évêque d'Ypres en 1636). L'œuvre à laquelle il avait travaillé avec Duvergier de Hauranne, parut à Louvain en 1640 puis à Paris en 1641. Elle eut un succès considérable. Le titre ne faisait plus référence à Baïus mais à S. Augustin, *Augustinus, seu doctrina sancti Augustini de humanæ naturæ sanitæ, ægritudine, medicina, adversus Pelagianos et Massilienses*, il se voulait comme une réfutation du pelagianisme et du semi-pélagianisme (les Marseillais). Un Père Jésuite l'attaqua comme contraire aux définitions du Concile de Trente ce qui déclencha une polémique. Le pape ne voulant y voir qu'une infraction au décret de Paul V (1607) qui interdisait tout écrit sur les questions controversées relativement à la grâce, interdit seulement l'impression de l'*Augustinus* et des thèses des Jésuites. Mais cela n'arrêta pas la polémique.

Après la mort de Richelieu (4 décembre 1642), Saint-Cyran fut remis en liberté et Port-Royal parut triompher mais le 19 juin 1643 parut une bulle d'Urbain VIII (*In eminenti*), curieusement datée du 6 mars 1642, et qui condamnait formellement l'*Augustinus*. Saint-Cyran mourut peu de temps après, le 11 octobre 1643.

Le combat fut continué par Antoine Arnaud ( le *grand Arnaud* ) (1612-1694). Les Jésuites représentés par le Père Denis Petau, rejoints par S. Vincent de Paul (qui avait été l'ami de Saint-Cyran) et le curé Olier (curé de Saint-Sulpice), furent ses principaux adversaires.

Étant donné la complexité de la question, Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de Théologie de Paris entreprit de résumer en cinq propositions la théorie de Jansénius sur le libre arbitre et la grâce. Après deux ans de délibérations d'une commission de cardinaux nommés par lui, Innocent X condamna ces cinq propositions par la bulle *Cum occasione* du 31 mai 1653. Une nouvelle polémique éclata, les Jansénistes protestant que ces propositions ne figuraient pas dans l'*Augustinus*, ou n'y avaient pas le sens qu'on leur prêtait.

Pour mettre fin à cette querelle, un *Formulaire* de condamnation des cinq propositions fut rédigé dont la signature fut prescrite par l'Assemblée du clergé de 1656. La même année, le successeur d'Innocent X, Alexandre VII, confirma par une bulle celle de 1653. La soumission à cette bulle fut ajoutée au *Formulaire*. Le Roi l'imposa à tous les ecclésiastiques et le Parlement l'enregistra.

C'est alors que Pascal intervint à la demande du Grand Arnaud et commença à publier les *Provinciales* (du 26 janvier 1656 jusqu'au 24 mars 1657), qui eurent un énorme succès mais furent mises à l'Index le 6 septembre 1657. Un certain nombre d'évêques et d'ecclésiastiques refusèrent de signer le *Formulaire* malgré la constitution *Regiminis apostolici* du 15 février 1664. En 1669 un arrangement fut conclu et le pape Clément IX accepta leur ralliement. Ce fut la *Paix Clémentine* qui dura jusqu'en 1699.

Pasquier Quesnel (1634-1719) était un Oratorien, qui devint de plus en plus favorable à la doctrine de Port-Royal et publia en 1693 ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* où il reprenait l'ensemble des idées de Jansénius. Deux libelles parus l'un en 1699 et l'autre en 1702 (*Cas de conscience*) relancèrent les hostilités à propos du *Formulaire*. Le dernier libelle fut condamné par un bref de Clément XI du 12 février 1703 puis par la bulle *Vineam Domini Sabaoth* du 15 juillet 1705, qui fut enregistrée par le Parlement. Un seul évêque s'y opposa, l'évêque de Saint-Pons, mais la résistance fut organisée par les religieuses de Port-Royal. Le Pape ordonna leur dispersion et le Conseil Royal ordonna la démolition des bâtiments de Port-Royal, mais les Jansénistes se réorganisèrent. Le Pape par la bulle *Unigenitus* du 8 septembre 1713 condamna 101 propositions de Quesnel. Le Roi en ordonna l'exécution comme loi du royaume.

Après la mort de Louis XIV (1er septembre 1715), il y eut une nouvelle révolte. En 1717 vingt évêques (sur 133) et 3000 ecclésiastiques (sur 100 000) appelèrent de la bulle à un futur concile général. (d'où le nom d'*appelants* ou *opposants*). Clément XI par la bulle *Pastoralis officii* de 1718 les sépara de l'Église. Malgré la soumission de la plupart des appelants, la polémique reprit à propos du *refus de sacrements* à ceux qui étaient soupçonnés de ne point adhérer entièrement au *Formulaire* et ne pouvaient produire un *billet de confession*. Sur ce point, les Jansénistes furent soutenus par le Parlement qui s'attaqua à l'évêque de Paris, au Roi et au Pape, les hostilités durèrent jusqu'en 1765 au moins. C'est de cette époque (1730 - 1765) que l'on peut dater la soutenance de thèses de François Créatin.

## ANNEXE 2.

**Historique sommaire des conciles.**

L'exposé historique des hérésies contenu dans les thèses deux et trois, sans aucune date, embrouillé, incomplet et parfois erroné, impose de donner ici quelques informations pour éviter au lecteur de se reporter aux ouvrages spécialisés<sup>178</sup>. Nous donnons toutes ces indications dans l'ordre chronologique avec pour chaque concile un résumé des points concernant les thèses de Jean-François Crétin.

**Première querelle, au cinquième siècle à propos de Pélage,**  
dramatisée par S. Augustin.

Concile de Carthage en 412, contre Celestius. Propositions jugées : *Le péché d'Adam n'a nui qu'à lui seul et non point aux autres hommes. Les enfants en naissant sont dans le même état qu'Adam avant sa chute (même s'ils ont besoin de recevoir le baptême en vue de leur rédemption)* Celestius fut excommunié.

Concile de Diospolis en Palestine, en 415, contre Celestius et Pélage, sur dénonciation de Héros d'Arles et Lazare d'Aix, évêques des Gaules. S. Augustin le nomme concile de Palestine. Pélage réfuta les accusations portées contre lui et fut absous. S. Augustin critiqua ce concile, prétendant que les évêques de Palestine ne comprenant que le grec, ne pouvaient prendre connaissance des thèses latines de Pélage et lui avaient fait confiance sur parole. Sur ce concile, on ne sait que ce qu'en dit S. Augustin.

Concile de Jérusalem en 415. Se contente de renvoyer Pélage aux évêques latins.

Concile de Carthage en 416. Reprise des accusations de Héros d'Arles et de Lazare d'Aix. Pélage et Célestius ayant désavoué les doctrines qu'on leur reprochait et les écrits faits contre eux *sans qu'on puisse se convaincre de mensonge*, les pères demandèrent au Pape d'anathématiser en général *quiconque enseigne que la Nature Humaine lui peut suffire pour éviter le péché ... se montrant ennemi de la grâce*.

Concile de Milève en 416 (concile provincial de Numidie), les pères écrivent au Pape Innocent dans le même sens. Le Pape répond le 27 janvier 417 en condamnant l'ensemble des thèses de Pélage et Celestius.

Le Pape Zozime ayant reçu Pélage, l'entend et l'absout personnellement mais rend un *décret sur la foi et la grâce contre les pélagiens*.

Concile de Carthage en 417, que S. Augustin appelle concile d'Afrique, convoqué après réception du décret de Zozime. Les pères lui répondent qu'ils maintiennent la sentence d'Innocent contre Pélage et Celestius jusqu'à ce que ceux-ci abjurent leurs erreurs.

Concile d'Antioche en 417, (la date est douteuse et les historiens le situent entre 417 et 420) sur plainte de Héros et Lazare, condamne à nouveau Pélage et Célestius.

Concile d'Afrique à Carthage, le 1er mai 418. On y décida 9 articles de doctrine contre les pélagiens, *ils furent dressés par S. Augustin qui fut l'âme de ce concile* Il en profita pour durcir sa doctrine : *le concile condamne ceux qui prétendent que les enfans morts sans baptême, jouissent d'une vie heureuse hors du Roïaume des Cieux*.

Concile de Cilicie du Patriarcat d'Antioche en 423, *Le célèbre Théodore de Mopsueste, qui passoit pour le Père de cette hérésie et chez qui Julien s'étoit retiré quelque tems pour y faire ses huit Livres contre S. Augustin, prononça lui-mesme anathème contre Julien, que S. Augustin avoit si fort combattu dans ses Écrits*

Concile général d'Éphèse en 431. Se contente de confirmer la condamnation de 418

<sup>178</sup> Source documentaire : *Dictionnaire portatif des Conciles* (sans nom d'auteur) Paris 1761 avec privilège du Roi du 16 juin 1758. Les passages en italiques sont des citations de cet ouvrage. D'après la date d'impression, il correspond à peu près à la période suivant cette soutenance de thèses.

## L'affaire Lucidus à partir de 475

Concile d'Arles vers l'an 475. *Les erreurs que soutenoit Lucidus aiant excité le zèle de Fauste Évêque de Riez, il s'efforça de ramener ce prêtre à la vérité ... il écrivit à Lucidus une lettre dans laquelle il marque six articles ... que l'homme naisse sans péché, qu'il puisse se sauver par son seul travail & être délivré sans la grace de Dieu ... qu'un fidèle faisant profession de la Foi catholique, s'il tombe après son Baptême, périsse par le péché originel ... que l'homme soit précipité dans la mort par la prescience de Dieu ... que celui qui périt n'a pas reçu le pouvoir de se sauver ce qui s'entend d'un Baptisé ou d'un Païen en tel âge qu'il a pu croire & ne l'a pas voulu ... que le Vaisseau d'infamie ne peut s'élever à être un Vaisseau d'honneur ... que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous & ne veut pas que tous les hommes soient sauvés demandant à Lucidus de les rétracter. Lucidus ayant tardé à le faire, le concile s'ouvrit On y parla fort, selon le même Fauste, de la Prédestination. On y condamna les erreurs que Lucidus avoit avancées sur ce sujet & on ordonna qu'il les condamneroit lui-même. Lucidus obéit. Sa lettre de rétractation paraît curieuse aux historiens qui en attribuent la rédaction à Fauste lui-même et pourrait être taxée de semi-pélagianisme. Fauste, aurait été chargé par Léonce, évêque d'Arles de recueillir les textes existant sur la prédestination, ce qu'il fit dans deux livres de la Grâce et du Libre Arbitre. Mais les théologiens notamment le Bénédictin Dom Maur, remarquent que les conciles d'Arles et de Lyon en 490 ne sont connus que par ces deux livres de Fauste qui contiennent tout le venin du Semipélagianisme et qui, comme tels ont été mis entre les Apocryphes par le Concile du Pape Gélase ... de l'an 496. (voir plus bas).*

Concile de Lyon en 490. *La rétractation du Prêtre Lucide, qui y renonçoit à ses erreurs, dénoncées au Concile d'Arles y fut lue & approuvée Voir notes ci-dessus sur le concile d'Arles.*

En fait toutes les affirmations concernant l'existence d'une secte de Prédestinatien à cette époque reposent sur ces condamnations des conciles *apocryphes* d'Arles et de Lyon. Les historiens font remarquer que les accusations portées contre Lucidus sont les mêmes que celles que les Prêtres de Marseille avaient portées contre S. Augustin et ses disciples. En tous cas, cette secte, si elle exista, ne dut avoir que fort peu de sectateurs car les théologiens ne peuvent en nommer aucun.

Concile de Rome en 496 sous le Pape Gélase ... *On y fit un décret qui contient le catalogue des Saintes Écritures, des Conciles généraux ou autorisés par les Pères et des ouvrages des Pères de l'Église. Les autres sont considérés comme apocryphes. Entre les Apocryphes, le décret nomme ceux de Fauste de Riez.*

Concile d'Orange du 3 juillet 529 (13 évêques) présidé par S. Césaire. Décrète 25 articles touchant la grâce et le libre arbitre dont 5 canons *le péché d'Adam n'a pas seulement nui au corps mais à l'âme - il n'a pas nui à lui seul mais il a passé à ses descendants - la grâce de Dieu n'est pas donnée à ceux qui l'invoquent mais c'est elle qui fait qu'on l'invoque - la purgation du péché et le commencement de la foi ne viennent pas de nous mais de la grâce - par les forces de la nature nous ne pouvons ni rien faire ni penser qui tende au salut*

Concile de Valence en Dauphiné en 529 ou 530 sur les vérités de la grâce et du libre-arbitre contre les semi-pélagiens

## Au neuvième siècle

Une nouvelle querelle éclata dont Gothescalc semble être l'initiateur.

Concile de Mayence en octobre 848 le moine Gothescalc y présenta un écrit où il disoit qu'il y a deux prédestinations et que comme Dieu, avant la création du monde, a prédestiné incommutablement tous les Élus à la vie éternelle par sa grâce gratuite, de même il a prédestiné à la mort éternelle tous les méchants à cause de leurs démérites : il reprenoit Raban de dire que les méchants ne sont pas prédestinés à la damnation, mais qu'elle est seulement prévue. La doctrine de Gothescalc fut condamnée et Raban recommanda à Hincmar de le faire enfermer.

Concile de Quierci sur Oise (*Carisiacense*) en 849. Gothescalc y fut condamné par Hincmar & douze Évêques à être fouetté & renfermé à Hautvilliers où il écrivit deux Professions de foi dans le sens de l'Écrit qu'il avoit donné au Concile de Mayence en 848. On écrivit alors pour & contre Gothescalc

Concile de Quierci en 853 *Quelques Évêques & quelques Abbés souscrivirent quatre Articles composés par Hincmar contre la doctrine de Gothescalc;*

Concile de Valence le 8 janvier 855 *Quatorze Évêques avec leurs Métropolitains y firent vingt-trois Canons, dont les six premiers sont de doctrine. Les mêmes Évêques insérèrent dans le IVe une clause par laquelle ils rejettent les quatre articles de Quierci & s'en expliquent d'une manière à la vérité peu favorable aux Évêques de ce Concile ; ils s'élevèrent avec force contre dix-neuf articles de Jean Scot, dont l'ouvrage étoit fort répréhensible.*

Concile de Savonières *Apud Saponarias* ou Tullense en 859 composé de douze Provinces, des trois Roïaumes de Charles le Chauve, de Lothaire & de Charles, qui y assistèrent tous trois. On y fit XIII canons ... On y relut encore les six Canons de Valence. Sur quoi quelques-uns du parti d'Hincmar voulurent faire quelques remontrances, mais Rémi de Lyon les apaisa & le Concile prononça que ces Articles seroient examinés au premier Concile après la paix rétablie.

Le Concile de Trente dont nous parlons plus loin, confirma les canons du Concile de Valence. Ceux-ci apportent une solution astucieuse au débat sur la contradiction entre la prescience divine et le libre-arbitre de l'homme, en distinguant la prédestination globale et le libre-arbitre individuel : La prescience de Dieu n'impose à personne la nécessité d'être mauvais : personne n'est condamné par le préjugé de Dieu, mais par le mérite de sa propre iniquité. Les méchants ne périssent pas, parce qu'ils n'ont pu être bons, mais parce qu'ils l'ont voulu & sont demeurés, par leur faute, dans la masse condamnée.

## Au quinzième siècle

L'Église catholique était en proie au schisme avec trois papes assistés chacun d'un certain nombre de prélats, qui s'excommuniaient réciproquement, tandis que les pouvoirs politiques prenaient parti pour l'un ou pour l'autre en fonction de leurs intérêts. De plus, différentes hérésies se développaient. Le Concile de Constance (1414-1418) avait pour but de mettre fin à tous ces désordres. Nous retiendrons seulement ce qui est en rapport avec la thèse de Crétin : *VIIIe session le 4 mai 1415. Condamnation des erreurs de Wicléf contenues en quarante cinq Articles ou Propositions qui avoient déjà été censurées par les Universités de Paris et de Prague. XVe session. On termina l'affaire de Jean Hus ... on lut cinquante huit Articles tirés des écrits de Wicléf et on les condamna ... Jean Hus fut condamné et livré au bras séculier qui le fit brûler. XXIe session le 30 mai 1416 Jérôme de Prague fut condamné et livré au bras séculier qui lui fit subir le sort de Jean Hus.* Dans ce Concile, les trois papes furent déposés et un nouveau pape élu : Martin V.

## Un siècle après,

**c'est la Réforme, nouvelle grande crise, marquée par le Concile de Trente.** Ce Concile ayant joué un rôle fondamental dans l'histoire du catholicisme nous résumons ci-dessous son déroulement très chaotique et ce qui concerne particulièrement la question théologique de Jean-François Crétin.

Concile de Trente, *dernier Concile général*, réuni en trois périodes 1545-1547, 1551-1552 et 1562-1563. Il avait été demandé par Charles-Quint pour lutter contre l'hérésie de Luther, de Zvingle et de Calvin, depuis plusieurs années. Paul III le convoqua d'abord à Mantoue le 23 mai 1537, puis à Vicenze en 1538, enfin à Trente le 15 mars 1543, mais il ne parvint à se réunir que le 13 décembre 1545

1ère partie : 13 /12 /1545 - 11 /03 /1547. Les débats sur le fond ne commencèrent que le 4 février 1546. Le 17 juin, on discuta sur le péché originel avant d'aborder la doctrine de Luther sur le libre arbitre. Le 13 janvier 1547, le Concile adopta un décret sur la Justification. Il y est question essentiellement de la grâce et de la prédestination. Il comporte 16 chapitres et 33 canons contre les hérétiques. Sur le bruit d'une épidémie à Trente, le Concile décida le 11 mars, son transfert à Boulogne (aujourd'hui Bologne dans les États du Pape) ce qui suscita une polémique avec l'Empereur. À Boulogne, faute de participants, le Concile fut remis à plus tard. Paul III mourut en 1549. Le nouveau pape Jules III rétablit le Concile à Trente.

2ème partie : 1 /09 /1551 - 18 /12 /1552. Le Concile traita d'abord de l'Eucharistie à propos de dix articles tirés de la doctrine de Zvingli et de Luther puis de la Pénitence et de

l'Extrême-Onction à propos de 12 articles tirés *des écrits de Luther et de ses disciples*. Pie IV successeur de Jules III le re-convoqua en 1562.

3ème partie : 18 /01 /1562 - 3 /12 /1563. Le 16 mai, les ambassadeurs de France insistèrent pour que le Concile réformât profondément le mode de vie des évêques et du clergé en général. Le discours d'Arnaud du Ferrier, sieur de Pibrac, Président au Parlement de Toulouse, fut un vrai réquisitoire contre les mœurs dissolues du clergé. En septembre 1562, le Cardinal de Lorraine *exposa que le Roi demandoit que le Concile travaillât sérieusement à la réformation des mœurs et de la discipline Ecclésiastique et que l'on commençât par celle de la maison de Dieu* (la cour de Rome). Du Ferrier devenu entre temps Président du Parlement de Paris, fit un nouveau discours dans le même sens. Mais le Pape ne voulait pas qu'on parle de la Cour de Rome.

Cette session fut très occupée par un débat sur la Messe et la Communion sous les deux espèces. En juillet 1563, décrets sur le sacrement de l'Ordre, en novembre sur le Mariage, en décembre sur le Purgatoire, l'Invocation des Saints, le Culte des Images et les Reliques. Aux différentes sessions des décrets furent pris sur la réformation du clergé et également sur le duel (interdit sous peine d'excommunication).

Les décrets du Concile furent confirmés par une bulle du 6 janvier 1564. En France, *le Concile de Trente y est reçu généralement quant à la doctrine ... mais il n'y est pas reçu pour toute la discipline ...*

En fait le Concile ne condamna pas formellement telle ou telle doctrine, il se contenta de fixer le dogme sur des points qui faisaient problème avec les Réformateurs. En ce qui concerne la question traitée par François Crétin, les 33 canons sur la Justification condamnent toutes les propositions allant soit vers le pélagianisme soit vers la prédestination et instituent ainsi une doctrine modérée alliant la toute puissance de la grâce et le libre-arbitre, donc la responsabilité de l'homme. En ce qui concerne la Prédestination, ils confirment les canons du Concile de Valence de 855. (voir plus haut).